**COMMUNICATION :**
L'ÉTÉ, TEMPS FORT OU TEMPS MORT DE LA COMMUNICATION POLITIQUE ?

**CHRONIQUE PARLEMENTAIRE :**
POUR UN ÉTÉ D'OPTIMISME...

# LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°24 - JUILLET 2023

## GRAND ENTRETIEN MARC FLEURET

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

## "L'INDRE EST SUR TOUS LES FRONTS"

## ÉVÉNEMENT :
CÉRÉMONIE DES D D'OR 2023 RENDEZ-VOUS AU FUTUROSCOPE

la Vienne LE DÉPARTEMENT

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

# futuroscope

## Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

# EDITO

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du Journal des Départements

De nouveau les collectivités territoriales et évidemment les Départements découvrent à la lecture de la presse des décisions qui les impactent directement. Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction Publique annonce une revalorisation effective au 1er juillet, du point d'indice des agents publics et donc ceux des collectivités.

Habitude déplaisante de décider pour autrui ! Et qui démontre un certain mépris pour des partenaires qui vont devoir payer. Il ne s'agit pas d'exiger à chaque occasion l'application du principe « qui paie, décide » mais, simplement d'être associés, concertés pour établir, ensemble les nouvelles dispositions qui impactent directement les budgets supplémentaires de ces collectivités.

Elles se retrouvent aussi sous pression avec une prime annoncée et attribuable librement. Décision qui tombe alors que certains avaient minutieusement négocié des accords avec les organisations syndicales.

La première ministre reconnait une méthode inadaptée. Affirmation renouvelée alors qu'elle s'était pourtant engagée à changer de méthode lors des assises de Départements de France.

La réforme des institutions qui semblait imminente paraît, elle, enterrée. L'absence de majorité au Parlement aura eu raison de ces intentions.

Il reste pourtant des collectivités de plus en plus considérées comme des courroies de transmission des décisions de l'Etat avec des moyens contraints accordés par ce même Etat. L'absence d'autonomie fiscale bride la liberté.

14 septembre. Futuroscope.

Le JDD par sa vitalité montre le dynamisme des collectivités départementales. Jean-René Cazeneuve, député (Renaissance), rapporteur général du budget, conscient de cet état de fait, souhaite l'inscription d'un niveau plancher d'autonomie fiscale dans la Constitution pour contraindre les gouvernements actuels ou à venir. On peut douter de la suite de ce souhait.

De fait, la possibilité de mener des politiques différenciées, avec des dépenses et recettes encadrées et contraintes, se réduit régulièrement. Il y a la volonté de certains de restreindre toujours la liberté des collectivités, parfois montrées du doigt alors qu'elles votent, elles, des budgets en équilibre. Critiquer aussi la gestion que l'on annonce comme dispendieuse et on aime se gausser d'investissements inutiles, sans même écouter les explications et raisons de ces dépenses.

Ce concert de critiques entraîne un scepticisme de nos concitoyens. Qui n'a pas entendu la sempiternelle observation de la part d'amis du niveau de trop qui serait le Département, dont la longévité paraît ringarde.

Il faut se mobiliser pour combattre ces velléités.

Le Journal des départements s'investit dans cette bataille en valorisant les actions des départements, comme celles de l'Indre, dossier spécial de ce mois.

Mais aussi au travers des manifestations organisées. Ainsi la journée de réflexion du 8 juin dernier au Conseil départemental du Rhône sur les transition (s) écologiques, climatiques, de mobilités ou d'aménagements urbain ou territorial.

Le 14 septembre, au Futuroscope, en partenariat avec le Département de la Vienne, nous organisons la remise des D d'Or, trophées des Départements 2023. Après le succès de la première session au Château de Chambord, nous fondons de grands espoirs pour cette manifestation où nous attendons de nombreux élus et administratifs de nos départements. Nouvelle occasion de défendre les Départements, mais aussi de mettre en valeur leurs réalisations remarquables.

À occasion aussi seront remis les prix littéraires. Nous avons reçu de très nombreux ouvrages et le choix s'avère déjà compliqué.

Vous retrouverez dans ce numéro les rubriques maintenant traditionnelles et les chroniques de nos experts.

En août notre journal ne paraît pas, nous nous retrouverons donc en septembre.

Très bonnes vacances à tous.

*Olivier de Brabois*

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

**Le Journal des Départements**
N°24 Juillet 2023

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Les actualités des départements en direct sur : lejournaldesdepartements.com

67

## Communication

**L'été, temps fort ou temps mort de la communication politique ?**

Amélie Salmon, conseillère indépendante en communication politique et relations institutionnelles.

# SOMMAIRE

## Interview

**Marc Fleuret**
Président du Conseil Départemental de l'Indre

12

## Chronique parlementaire

**Pour un été d'optimisme...**

Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

21

## Billet d'humeur - Solidarité

**LA FRANCE AUDITIONNÉE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU...**

Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

32

## Introspection du mois

**« Légitime ? »**

Par Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management des Ressources Humaines

59

## Marketing territorial

**Marques de territoire : comment recenser les composantes de l'identité ?**

Par Marc Thébault

68

# "Ils le disent" dans le Journal des Départements

**Verbatim**

***Il convient de se démarquer pour être remarqué, l'un des moyens pour y parvenir est d'abord de rechercher, avec le recensement d'éléments propres au territoire***

## Marc Thébault

*Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication.*

***Il faut toujours avoir conscience qu'on est en CDD. C'est très important. Je reste identifié comme acteur du sport, mais je dois prouver que je maîtrise les autres domaines.***

## Marc Fleuret

*Président du Département de l'Indre*

***La période estivale, c'est aussi l'occasion de tester des modes de communication différents***

## Amélie Salmon

*Conseillère indépendante en communication politique et relations institutionnelles.*

***Et nous, manager ou non, sommes-nous légitimes dans nos missions ?***

## Jean-Pierre Boisoteau

*Consultant en management des Ressources Humaines*


**Le Journal des Départements**
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

**SIÈGE SOCIAL**
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

**Directeur de la publication**
Jean-Philippe Delbonnel

**Rédacteur en chef**
Olivier de Brabois

**RÉDACTION - Orléans**
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

**RÉDACTION - Paris**
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

**PUBLICITÉ**
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

**MENTIONS LÉGALES**
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

**OJP PRESSE**
**PUBLIC RELATION**

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

**CRÉDITS PHOTOS**
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département du Rhône, Julien Bourreau.



Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.



**Ont notamment participé à ce numéro**
Jean-Marie Martino, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Bastien PUEL, Mathilde Haas, Claude Romeo, Olivier Babinet, Jean-Pierre Boisoteau, Rémi Bensoussan, Marie-José Maurin, Stéphane Sautarel, Bernard de Froment, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Charles Poyac-Richard, Olivier de Brabois, Amélie Salmon, Bruno Beauvois.

**IMPRESSION DIFFUSION**
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

# PORTRAIT

## Marc Fleuret

### Président du Département de l'Indre

L'homme est chaleureux, cordial, se coule facilement dans les habits de ses prédécesseurs. Mais d'emblée, il affiche rapidement sa personnalité.

Son bureau, il l'a transformé, façonné pour l'adapter à ses goûts et à ses engagements. Il a conservé le mobilier Empire, ajouté du matériel connecté et derrière son bureau s'affiche un portrait de Simone Veil qui l'a suivi dans ses différents bureaux, car elle incarne des valeurs qui lui sont chères. Une femme politique dont il partage les idées, engagée pour l'avenir, pour l'Europe et sensible à la cause des personnes en situation de handicap. Dans une vitrine, il nous montre d'autres objets, comme un casque de samouraï qui vient de Kyoto, offert par l'équipe de France de judo pour ses 40 ans. Et juste à côté un dessin que lui a remis Youssouf, un jeune Mineur Non Accompagné. Quelques objets suffisent pour dévoiler un homme impliqué et profondément humain. C'est au cours de sa formation au professorat de judo qu'il rencontre un jeune handicapé visuel, Virgile, alors âgé de six ans. Il découvre les capacités de ce garçon sur le tatami, l'expression de son corps, son apparente et impressionnante facilité à vaincre un adversaire qui n'a pas de contour.

Ce sera le début de son engagement, avec le désir, après ses études, d'aider à la Fédération Handisport un judoka qui venait de participer aux Jeux de Séoul et n'arrivait pas à passer son deuxième dan. Il inventera alors un système pour lui permettre d'atteindre son objectif.

Presque naturellement, il se retrouve entraîneur national en 1993 et jusqu'en 2000. Tout cela paraît logique, à l'image de sa vie. Comme il le dit: « je me suis toujours trouvé au bon moment, au bon endroit ». Au fil de la discussion, on comprend qu'il ne s'agit

pas de pur hasard, mais d'un travail acharné et d'une construction patiemment réalisée.
Marc Fleuret devient alors directeur technique de la Fédération Handisport pour le judo, pour les Jeux de Sydney . Il vivra cinq Jeux Olympiques et cinq cérémonies d'ouverture avec à chaque fois des frissons du bout des orteils jusqu'en haut du crâne. Une expérience incroyable, fantastique. Il restera jusqu'aux Jeux de Londres, où pour la première fois, sa femme et ses trois garçons peuvent l'accompagner.
Il l'avait décidé : les Jeux de Londres seraient les derniers. Ne pas faire les Jeux de trop. En dépit des sollicitations, il tient bon. Car, Marc Fleuret est fidèle à ses engagements. Un principe.
Il garde de cette période de nombreux souvenirs mais aussi des valeurs profondément ancrées : son refus de l'injustice et du mensonge. Il a prévenu ses collaborateurs. Il préfère la vérité qui peut faire mal quelquefois mais qui permet de conforter le lien de confiance indispensable dans le travail d'équipe.
Le voici, donc de retour dans son Châteauroux natal. Il rencontre Gil Avérous, à l'époque Directeur de cabinet du maire Jean-François Mayet. Des relations amicales se développent et tout naturellement il se retrouve sur la liste de Gil Avérous lorsque ce dernier se lance pour les Municipales. Une campagne difficile. Ils finissent en tête au premier tour et malgré la présence de quatre listes au deuxième tour, ils l'emportent à 47 %.

Après la victoire, Marc Fleuret se retrouve naturellement adjoint aux sports et assume la responsabilité de directeur de cabinet du maire de Déols, Michel Blondeau.
Il s'implique aussi au sein du mouvement Nouveau Centre et, en dépit des difficultés, des divisions, demeure fidèle à Hervé Morin.

Il accepte naturellement de se présenter aux élections départementales sur le canton de Châteauroux III. Déjouant tous les pronostics, il est élu conseiller départemental et il poursuit avec discrétion et constance son ascension.

Il devient logiquement maire de Déols. Encore une fois « au bon endroit, au bon moment » le Président du Département Serge Descout, qui ne souhaite pas briguer ce nouveau mandat, lui propose de lui succéder à la présidence du Département de l'Indre. Tout naturellement.

L'Indre en Berry

www.indreberry.fr

# La démarche Stratégie Climat 36

Le Département de l'Indre, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ont engagé un partenariat pour travailler conjointement sur le sujet de l'adaptation au changement climatique. Une réflexion initiée à la suite de l'été 2019 au cours duquel une sécheresse et des incendies sans précédent avaient touché le territoire indrien.

**Comment débuter le travail ?**

Le Département avait initié quelques opérations : démarche de l'adaptation climatique dans les collèges ainsi que des réflexions menées sur la révision du schéma départemental de sécurisation

> **L'idée de la Stratégie Climat 36 a émergé pour amener d'autres niveaux de maîtrise d'ouvrage à travailler ensemble**

de l'alimentation en eau potable. En dialoguant avec la DDT et l'ADEME, l'idée de la « Stratégie Climat 36 » a émergé pour amener d'autres niveaux de maîtrise d'ouvrage à travailler ensemble à l'échelle départementale. L'idée étant que chacun vienne co-élaborer avec le Département un état des lieux des menaces, des risques et des vulnérabilités qui concernent l'Indre.

**Une première rencontre de sensibilisation sous forme de formation a eu lieu en septembre dernier, regroupant 250 élus, afin que toutes les parties prenantes soient au même niveau en termes de constats. Des éléments factuels sont**

**venus étayer le propos :** Marie Carrega de l'Onerc et Philippe Boissel de Météo France Centre nous ont ainsi montré, à travers des enregistrements météo, comment depuis 40 ans, la température moyenne annuelle a grimpé de 1,6 degré. Ils sont également revenus sur de nombreux indicateurs : incendies, dégâts sur les bâtiments, fréquence et intensité des perturbations, etc.

**Quelques semaines plus tard, un atelier a été conçu afin de recueillir les constats des différents invités sous forme de travail en petits groupes. Les associations naturalistes, chambres consulaires, collectivités et services de l'Etat ont pu exprimer leurs constats et ressentis.** La prochaine étape, c'est le traitement de cette matière et la synthèse, en cours d'élaboration par un bureau d'études qui suit l'opération. Le résultat de ce travail permettra à l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics de l'Indre d'avoir une visibilité à 360° et de repartir avec une idée plus claire des menaces sur son territoire... Et ainsi mettre en œuvre les actions qui vont se déployer au long cours.

**La suite ? Développer nos modes de fonctionnement de demain, notre manière d'exercer nos compétences, comment faire évoluer la commande publique en matière de bâtiments, eau, route... Un sujet transverse et d'actualité !**

## La stratégie climat 36 récompensée

L'Indre a été mis à l'honneur lors de la remise des prix des acteurs publics le 9 février dernier à Paris. C'est par la démarche Climat 36 que l'ADEME, la Préfecture et le Département de l'Indre se sont distingués avec ce prix prestigieux récompensant une action partenariale et innovante pour le territoire.

# Les 26 Conseillers dépa

## ARDENTES

Gilles
CARANTON

Nolwenn
FORTUIT

## LE BLANC

Gérard
BLONDEAU

Nathalie
CORBEAU

## CHÂTEAUROUX 2

Jean-Yves
HUGON

Imane
JBARA-SOUNNI

## CHÂTEAUROUX 3

Gil
AVÉROUS

Chantal
MONJOINT

## NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Christian
ROBERT

Virginie
FONTAINE

## SAINT-GAULTIER

Gérard
MAYAUD

Lydie
LACOU

## ARGENTON-SUR-CREUSE

François
AVISSEAU

Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

## ISSOUDUN

Michel
BOUGAULT

Lucie
BARBIER

# artementaux de l'Indre

## BUZANÇAIS

Régis
BLANCHET

Frédérique
MÉRIAUDEAU

## CHÂTEAUROUX 1

Marc
FLEURET

Florence
PETIPEZ

## LA CHÂTRE

François
DAUGERON

Michèle
SELLERON

## LEVROUX

Philippe
MÉTIVIER

Nadine
BELLUROT

## VALENÇAY

Claude
DOUCET

Mireille
DUVOUX

Groupe des élus de la Majorité Départementale

Groupe des élus de Gauche Républicaine, Socialiste et Écologiste

# Interview avec Marc Fleuret, président du CD de l'Indre

**Élu Président du Département en 2022, vous découvrez alors le Conseil départemental ?**

**Marc Fleuret** : Non, car j'étais déjà Conseiller départemental depuis 2015. En fait, tout a commencé ici, dans le bureau où nous nous trouvons. Louis Pinton, le Président de l'époque, me demande d'être candidat sur le canton réputé imprenable de Châteauroux III. Le sortant est en place depuis 1972 et semble indéboulonnable. Mais le Président me persuade de m'y coller pour me faire la main, apprendre.

Formation expresse ! Avec ma binôme, Chantal Monjoint, elle aussi adjointe à Châteauroux, nous menons une campagne hyper active de porte à porte, de rencontres, d'écoute et, contre toute attente, nous sommes en tête à l'issue du premier tour. Les candidats du Parti Socialiste nous soutiendront contre le Front National.

**Donc élu en 2015...**

**MF** : Tout à fait, je deviens Conseiller départemental et Président de l'Agence de Développement Touristique. Six années passionnantes qui donnent une vision globale et riche de l'ensemble du territoire. Nous développerons les relations avec les offices de tourisme et créerons un vrai maillage territorial en mobilisant les acteurs sur l'intérêt de travailler et de construire ensemble.

Un an et demi après mon élection comme Maire de Déols en 2020, le Président du Département annonce, à la surprise générale, qu'il ne repartira pas et me demande de devenir chef de file de la majorité pour les prochaines élections. Après avoir consulté ma famille, je décide d'y aller.

Nous avons mené une bonne campagne électorale, avec un groupe soudé, une vision partagée et un programme commun. Nous avons remporté les élections départementales dans onze cantons sur les treize. Ce fut un vrai succès collectif pour le centre droit et la droite.

Arrive alors la tâche toujours compliquée de composition de l'exécutif avec le souhait d'une équipe qui représente toute la diversité d'un territoire et sa population. Là encore, l'expérience de Serge Descout a représenté un atout. Ce fut aussi l'occasion de m'affirmer comme chef de file de la Majorité départementale.

**Être à la tête d'un Département, ce n'est pas une situation facile !**

**MF** : Élu président, dès les premiers jours, j'ai très vite compris l'ampleur de la tâche. **Le Département est sur tous les fronts !** Il y a une multitude de dossiers complexes notamment dans le domaine du social. Donc, il faut travailler et être attentif. Parallèlement, je souhaite aussi être très présent sur le terrain, dans les communes et le plus souvent possible aux côtés des habitants.

Je m'imprègne énormément de l'expérience de mes prédécesseurs et de mes collègues, un reste de ma formation de judoka ! Et surtout j'écoute beaucoup. J'ai dû très vite acquérir une multitude d'informations et en même temps, définir des priorités tout en

avançant étape par étape. Je souhaite que toute l'équipe du Département (le personnel et les élus) travaille dans un esprit de collaboration parce que c'est comme cela que l'on avance et que l'on avance bien. L'équipe de la Majorité départementale est élue pour un mandat. C'est un contrat à durée déterminée qui nous oblige à l'efficacité !

**Qu'aimeriez avoir réalisé à la fin de votre mandat ?**

**MF** : Je reste identifié comme acteur du sport et je reste persuadé que c'est un domaine porteur de valeurs bénéfiques pour un territoire et ses habitants.

Notre premier gros investissement, trois millions d'euros, concerne la Plaine Départementale des Sports. Un lieu unique, absolument exceptionnel, dont je parle avec mesure pour ne pas être trop associé au sport ! Mais deux mots tout de même... Sept hectares, de multiples activités, un terrain de beach couvert, une halle connectée, des compétitions avec les équipes de France de beach soccer, de handbeach, des entraînements d'équipes nationales...
C'est le Clairefontaine du sable ! Un lieu identifié, facteur d'attractivité.
Chaque année, 50 000 visiteurs utilisent le site (licenciés des clubs, comités de l'Indre et scolaires).
Mais j'ai bien sûr des ambitions dans d'autres domaines.
Parmi mes priorités, il y a l'Enfance. Il nous faut reconstruire notre foyer de l'Enfance. Le projet est à l'étude. Je souhaite un nouveau site parfaitement adapté, moderne et exemplaire sur le plan écologique.
C'est un domaine qui me tient particulièrement à cœur. Je siège au conseil d'administration de France Enfance Protégée. J'ai conscience que nous devons faire plus et mieux.
Nous regardons beaucoup ce qui est réalisé ailleurs pour nous inspirer des expériences réussies.
Une autre priorité : le climat. Dans ce secteur, nous sommes très engagés et assez exemplaires. Nous avons initié, avec l'État et l'Adème, une démarche, Climat 36, dans le but de nous adapter collectivement au changement, avec des formations pour l'ensemble des élus du département. Deux sessions qui ont affiché complet !
En parallèle, nous avons créé des fonds spécifiques pour aider financièrement les communes qui souhaitent installer des récupérateurs d'eau et qui engagent des travaux pour verdir les cours d'école.
Nous développons aussi les mobilités douces sur les axes touristiques et des pistes cyclables destinées aux collégiens. La sécurité des collégiens est d'ailleurs un axe que nous allons travailler avec notre Conseil départemental des Collégiens qui compte 44 jeunes.
Enfin, nous avons adopté un plan de 30 millions d'euros sur les dix prochaines années qui concerne les bâtiments départementaux (travaux d'amélioration énergétique, mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges, des unités des routes...)
L'aménagement du territoire reste un point essentiel de notre programme. Nos différents fonds au bénéfice des communes (aménagement rural et aménagement urbain) représentent plus de 10 millions d'euros chaque année, avec une enveloppe par canton dont les règles de distribution incombent à chaque binôme. De plus, il

existe de nombreuses aides spécifiques qui fonctionnent à guichet ouvert. Autant de projets déposés, autant de projets financés : de la vidéoprotection au patrimoine, des équipements sportifs et culturels à la voirie, le Département est aux côtés des communes et participe ainsi à la modernisation et à l'embellissement de chaque point du territoire.

**Et puis une implication dans le domaine de la culture ?**
**MF** : C'est en effet un secteur très important où le Département joue un rôle essentiel. Nous sommes partenaires de nombreux festivals de renommée internationale, comme le Nohant Festival Chopin, les Lisztomanias, les Rencontres Internationales de Luthiers, le stage international de danse DARC… mais aussi de toutes les manifestations culturelles qui rythment l'année et qui participent à l'animation du territoire.

Dans le domaine touristique, le château de Valençay est notre fleuron ! Nous souhaitons implanter dans l'Orangerie, que nous avons récemment restaurée, un restaurant étoilé. Nous venons à ce titre de lancer une délégation de service public.
D'autres lieux touristiques importants se développent, comme le Parc animalier de la Haute Touche, le Domaine de Nohant (maison de George Sand), la maison du vin et du fromage de Pouligny-Saint-Pierre, le site clunisien de Déols (candidat au patrimoine mondial de l'Unesco), la Brenne…

**Quelle est la situation du département en termes de démographie médicale ?**
**MF** :Il ne se passe pas une journée sans que le sujet soit abordé ! C'est une vraie problématique qui a nécessité des actions fortes, débutées par mon prédécesseur. Nous menons de front plusieurs axes comme par exemple l'aide financière à l'installation de professionnels de santé, l'aide à l'hébergement de nos jeunes étudiants, allocations pour les étudiants dès la troisième année…
Parallèlement, notre agence d'attractivité accompagne individuellement tout professionnel qui souhaite s'installer dans l'Indre, et c'est vraiment un axe essentiel : découverte du département, recherche logement, garde d'enfants, activités…

**Et concernant l'attractivité de manière plus globale ?**
**MF** : Notre agence d'attractivité, née en 2019, est financée à 80 % par le Département.
Elle représente vraiment le bras armé du Département.
L'agence développe avec efficacité trois axes : le tourisme, la santé, et la promotion de l'Indre pour attirer de nouveaux habitants (avec des stratégies différentes en fonction de la cible).

**Vous bénéficiez d'une situation financière tout à fait originale ?**
**MF** : Oui, et c'est le résultat d'une bonne gestion en place depuis des années.
L'absence d'endettement nous permet de faire face avec plus de sérénité aux aléas de notre budget et de poursuivre et développer notre politique de fonds pour l'aménagement du territoire.
C'est ainsi que nous pouvons par exemple porter en propre les travaux de la déviation de Villedieu-sur-Indre sur l'axe à forte circulation Châteauroux -Tours (coût de 23 millions d'euros).

**Les liaisons ferroviaires ?**
**MF** : Nous nous impliquons beaucoup dans la ligne POLT (Paris – Orléans – Limoges - Toulouse) qui concerne trois gares : Issoudun, Châteauroux et Argenton-sur-Creuse. J'ai rassemblé récemment les parlementaires et les maires pour une motion commune pour défendre la modernisation de cette ligne et la construction de nouvelles rames. Unis, nous sommes plus forts.
Il y a aussi l'axe ferroviaire Tours - Châteauroux pour lequel nous espérons vraiment l'investissement de la Région Centre-Val de Loire.
L'Indre doit bénéficier d'un désenclavement ferroviaire ! Il y a 20 ans, Paris se trouvait à 1h59. Il faut maintenant 2h20 pour gagner la capitale !

**Souhaitez-vous un rapprochement avec le Cher dans une entité Berry ?**
**MF** : Je n'y suis pas favorable. Nous n'avons pas les mêmes problématiques et je suis extrêmement attaché avec toute mon équipe à la proximité que nous confortons chaque jour avec nos habitants.
Néanmoins, l'Indre et le Cher travaillent très bien ensemble sur un certain nombre de dossiers comme le tourisme et le très haut débit.

**Paradoxalement vous n'avez pas évoqué 2024 ?**

**MF** : C'est exceptionnel, l'Indre va se trouver dans le petit club des quatre villes françaises où se dérouleront des épreuves olympiques du premier tour jusqu'à la finale. Nous allons accueillir les épreuves de tir sur le site du Centre National de Tir Sportif.
Paris 2024 avait envisagé au départ de construire un stade temporaire en Seine-Saint-Denis mais avec insuffisamment de place et un empiétement sur une zone Natura 2000. Châteauroux devenait le plan B incontournable sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Il s'agit d'une opportunité d'attractivité pour notre territoire. Nous accueillerons, en amont des Jeux, avec fierté, la flamme olympique.
Cette réussite tient à notre parfaite entente avec Gil Avérous, Maire et Président de Châteauroux-Métropole. C'est une chance pour le territoire !

**Parlez-nous de vos relations avec le maire de Châteauroux ?**

Nos relations sont excellentes ! Notre collaboration permet aussi à nos services respectifs de travailler de manière très fluide et efficace.

En arrivant à la présidence, j'apparaissais comme un urbain et certains ruraux s'inquiétaient d'un tropisme en faveur de Châteauroux métropole. Je me suis donc appliqué à démontrer que le Département n'oubliait pas le secteur rural. J'ai rencontré tous les maires du département, pour leur démontrer l'équité de notre action, en tout point du territoire.

**Le Président a aussi une responsabilité de patron de l'exécutif et des relations avec les services administratifs. Comment cela se passe-t-il ?**

Je m'implique totalement dans les dossiers. Je veux comprendre et je demande énormément d'informations.
J'ai rencontré tous les agents. J'ai visité tous les services. Et je réitère ces visites dès que j'en ai l'occasion. Ce sont les élus qui doivent donner l'impulsion, la direction. Les services apportent des suggestions, des propositions et appliquent les décisions prises par les élus. C'est ma vision du fonctionnement d'une collectivité et c'est de cette manière que je souhaite avancer.

Enfin, nous sommes un petit département de 219.000 habitants. Il est important pour moi de regarder ailleurs, de rencontrer d'autres Présidents de Département, de participer aux réunions et rencontres nationales.
Je suis très assidu aux réunions de l'Assemblée des Départements de France.

J'apprends beaucoup et les échanges sont fructueux. Au tout début je ne faisais qu'écouter. Depuis plusieurs mois je me permets de m'exprimer !
Comme ici avec le Journal des Départements, l'Indre participe et affirme sa présence. ◆

# INDRE 2024

INDRE
LE DÉPARTEMENT

**36 MIN DE SPORT PAR JOUR**

# PRINTEMPS DES dpo

## Le rendez-vous annuel des acteurs DES DONNÉES PERSONNELLES

Data Protection Officers, venez vous former, vous informer, comparer les outils et trouver les réponses à vos problématiques quotidiennes !

**Une programmation construite par et pour les DPO autour de 5 temps forts de Mars à Décembre.**

**Le Printemps des DPO**
**27 Juin 2023**

Une journée fédératrice au Parc des Princes !

**Les DPO Morning**

4 matinales digitales pour vous former avec les meilleurs spécialistes de la Privacy.

**INSCRIPTIONS EN LIGNE**

**www.printemps-des-dpo.com**

En partenariat avec

Admeet Privacy Compliance Solutions
DASTRA
onetrust
apave
BlueFiles
deepeo
haas AVOCATS
inside
Leto
LA ROBE NUMÉRIQUE
WITIK Privacy & Ethics
DATA LEGAL DRIVE
DPOption
ELLIPSE SERVICES
HS2
isep
LEGAL 230
LOCK-T
TNP

Nos partenaires associatifs et médias

archimag
L'ARGUS de l'assurance
la gazette
LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS
LE JOURNAL DES TERRITOIRES
L'USINE DIGITALE
L'USINE NOUVELLE
LE MONITEUR
LSA

# SOGEFI, un accompagnement sur mesure pour guider les collectivités dans leurs missions d'aménagement et de développement économique du territoire

### Les ZAE, enjeu d'aménagement du territoire pour répondre aux objectifs fixés par la loi Climat et résilience

La loi dite « Climat et résilience » portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, a été promulguée et publiée au journal officiel le 24 août 2021. Le texte introduit les actions permettant de tendre vers l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » et définit des principes relatifs à l'aménagement des Zones d'Activité Économiques (ZAE). En ce sens, ce texte oblige les collectivités à faire un inventaire des ZAE de leur territoire et à le mettre à jour tous les 6 ans.
Dès lors, pour répondre à cette obligation, chaque autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique se doit d'établir un inventaire de ces zones, comprenant les éléments suivants :

- Un état parcellaire comportant la surface de chaque unité foncière composant la ZAE ;
- L'identification des propriétaires ;
- L'identification des occupants ;
- Le taux de vacance de la ZAE pour les unités foncières.

C'est dans ce cadre qu'à SOGEFI, nous avons davantage inscrit notre action pour permettre aux collectivités d'inventorier puis d'analyser leurs zones d'activités économiques en calculant le nombre de bâtiments vacants, la durée de vacance ainsi que le taux de vacance du bâti. Une fois ces calculs faits, les optimisations d'aménagement urbains peuvent être envisagées avec l'appui de notre solution cartographique *Mon Territoire Développement Économique.*

### SOGEFI s'associe à CITADIA pour faire de l'inventaire des Zones d'Activité Économiques un outil de stratégie territoriale

Pour cette mission de développement de votre territoire et de réponse aux obligations d'inventaire des ZAE à laquelle vous êtes soumis nous nous associons à un spécialiste appelé CITADIA. Cet acteur majeur de l'urbanisme intervient depuis plus de 20 ans, sur les domaines clés de l'aménagement territorial en y intégrant les thématiques complémentaires essentielles que sont l'environnement, l'habitat et la concertation.

Toutes les informations concernant le foncier économique de votre territoire sont centralisées et fiabilisées. SOGEFI et son partenaire CITADIA préconisent, sur la base de cet inventaire, des évolutions réglementaires pour intégrer la démarche à votre planification territoriale.

### L'application Mon Territoire Développement Économique pour une connaissance parfaite des entreprises de votre tissu économique

Chez SOGEFI, nous développons, distribuons et maintenons des logiciels géomatiques innovants. Par notre expertise de la donnée géolocalisée nous sommes en mesure de mettre dans vos mains Mon Territoire Développement économique, l'outil cartographique prêt à l'emploi et facile à manipuler pour comprendre et suivre l'évolution des ZAE de votre territoire.

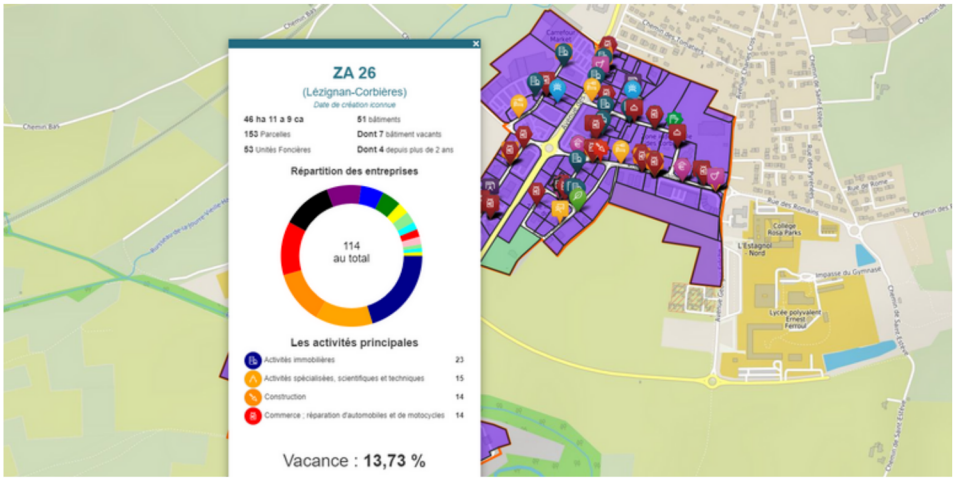


Dans un contexte de raréfaction du foncier, cette aide à la décision priorise et identifie des secteurs stratégiques pour une requalification, optimisation, densification ou renaturation.
Pour cette mission de suivi du développement économique de vos ZAE, CITADIA se charge de l'identification des entreprises de votre territoire.
Notre solution cartographique Mon Territoire Développement Économique, réceptacle de cet inventaire terrain, vous rend autonome sur la consultation des résultats, la mise à jour ultérieure de l'inventaire et pour connaître parfaitement les entreprises composant le tissu économique de votre territoire.

***"L'outil Mon Territoire Développement Économique permet de tenir à jour l'observatoire économique du territoire : renseignement des entreprises, des locaux vacants, des terrains nus commercialisables, ce qui permet également de tenir une base de données entreprises à jour, avec possibilités de requêtes et d'export sous formes de listes. Cet outil cartographique partagé ajoute un plus à la couche cadastrale des propriétaires."***
*Estelle AMMIRATI, chargée de développement économique et programme LEADER à Albret Communauté*

### Outil de recensement et suivi de vos ZAE

Notre accompagnement d'inventaire vous aide à répondre à cette obligation légale en ayant des informations sur :

- Les zones d'activité : Surface, nombre d'entreprises, dominante de l'activité, taux de vacance, classification au PLU...
- Chaque unité foncière : sa surface, le ou les propriétaires, l'identification des unités vacantes...
- Chaque entreprise ; son nom et type d'activité.

En vous équipant de l'outil Mon Territoire Développement Économique, vous vous préparez à une démarche d'observatoire pour définir et suivre votre stratégie territoriale avec :

- Un inventaire facile à actualiser/ajuster ;
- Un support et levier de réflexion pour le développement économique du territoire grâce à un outil cartographique alliant des données opendata multithématiques (urbanisme, risque, valeurs de ventes, permis de construire, MAJIC, etc.).

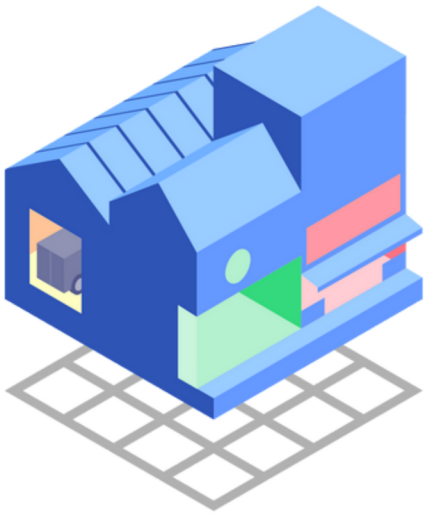

MON TERRITOIRE
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

SOGEFI
Ingénierie Géomatique

la LE DÉPARTEMENT vienne

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

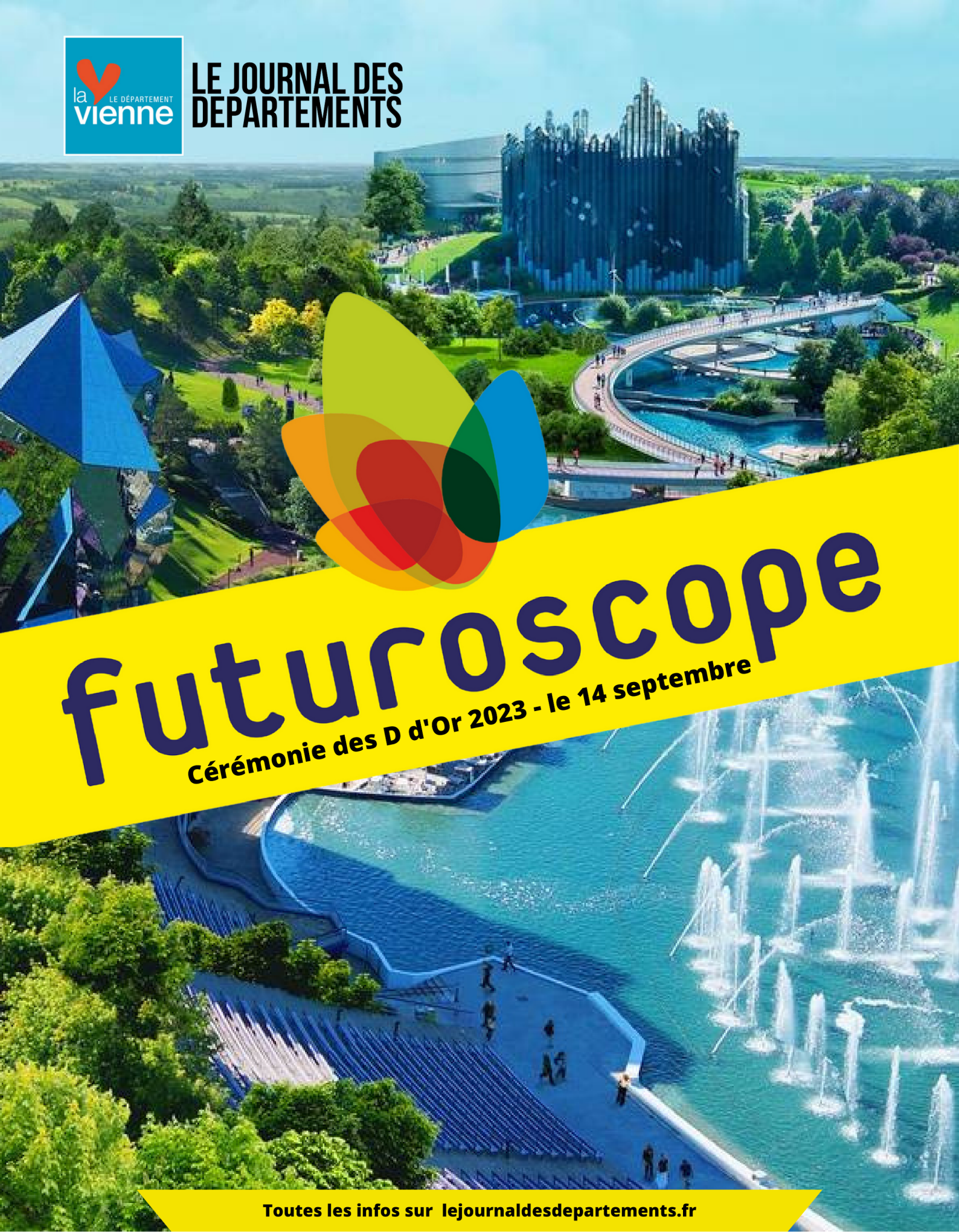

# futuroscope

## Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr

# TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS ILS SONT LA CHANCE POUR LA FRANCE

***Mettre sous les feux des projecteurs toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour faire bouger la France ! Tel est le pari des Trophées des Départements autrement nommé : Cérémonie des "D d'Or", une action plébiscitée par les élus et les décideurs notamment à travers le flux des candidatures amorcé en 2022.***

Élu(e)s, chefs d'entreprises, décideurs, responsables de fondations, femmes et hommes de tous âges, rejoignent les rangs des candidats. Ce qui augure d'un bon millésime pour cette année 2023, à l'image d'une France dynamique et entreprenante.

Vous aussi, partagez les actions et les initiatives de collectivités. Téléchargez votre dossier et envoyez-nous votre candidature pour faire partie de nos personnalités inspirantes de l'année et figurer dans notre Book des Trophées 2023.

## COMMENT PARTICIPER AUX TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2023

Pour candidater aux Trophées des Départements 2023, vous devez représenter, une collectivité, une institution ou une entreprise et avoir entrepris ou avoir prévu des projets, des actions de développement, qu'elles soient d'ordre économique, social, environnemental, culturel, sanitaire ou technologique, au sein de votre entité, dans vos activités ou au service des autres.

Pour cela, vous devez remplir et adresser le dossier de candidature réservé à votre catégorie en fournissant les informations de communication demandées. Les dossiers de candidatures sont disponibles sur lejournaldesdepartements.fr, rubrique « Trophées ».

Attention, il y a deux types de dossiers selon le profil de votre candidature. Un dossier pour les « Départements » et un dossier pour les « institutions et entreprises ».

Pour chaque type de dossier, vous aurez à choisir une ou plusieurs catégories pour vous distinguer sur les 30 qui vous sont proposées selon votre profil de candidature.

**Dates de clôture des commissions**
Les candidatures pour les 30 « Trophées des Départements 2023 » Les dossiers doivent parvenir avant le 14 juillet 20023

Les actions de communication autour des lauréats sont réalisées au fur et à mesure de la réception des dossiers, de leur traitement et des attributions.

**Informations, contact et dossiers de candidature à télécharger sur**
www.lejournaldesdepartements.fr/trophees

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

**Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

# *Pour un été d'optimisme…*

La météo n'est pas affaire d'optimisme. On le constate, on tente de l'anticiper, on cherche désormais à lutter contre le dérèglement climatique. La politique est quant à elle affaire d'optimisme de volonté pour reprendre la formule d'Alain : "Le pessimisme est d'humeur ; l'optimisme est de volonté."

Il est pourtant un tableau que l'on peint bien trop souvent, celui d'une nation en déclin, inégalitaire et polluante. Les prophètes du malheur distillent le doute et la résignation dans l'opinion. Le pessimisme semble ainsi devoir l'emporter sur l'optimisme. Or, le pessimisme n'est pas un réalisme éclairé, mais une lecture déformée de la réalité. L'optimisme, en revanche, n'est pas une négation des problèmes, mais une affirmation de notre capacité à les surmonter. La France dispose de nombreux atouts d'infrastructures robustes, d'un modèle énergétique qui produit déjà une électricité décarbonée. La France dispose de tous les atouts pour être un acteur majeur de la révolution technologique qui vient.

Bien sûr, notre pays et notre économie doivent faire face à de nombreuses difficultés. Pour autant, nous devons conserver une posture responsable et constructive. Notre pays est hélas lesté par de nombreux handicaps : déficits multiples, dette colossale, niveau encore élevé de personnes sans emploi malgré les améliorations constatées… Mais regardons aussi certains « miracles » qui se produisent depuis quelques années. Un seul exemple, dans le domaine de l'apprentissage : en cinq ans, notre pays a doublé son nombre d'apprentis. Ces jeunes auront bientôt un atout précieux : un métier et des compétences. Ils seront prêts à s'adapter aux métiers de demain. Bien sûr, nous devons lutter contre la pauvreté, qui touche un nombre croissant de nos concitoyens. Mais cela ne doit pas nous faire oublier que la France est déjà l'un des pays les plus redistributifs du monde, au prix d'un niveau record de notre taux de prélèvement. La question de l'efficacité de notre dépense publique se pose pourtant. Le Gouvernement s'emploie à rendre perceptible et juste son action. Avouons que l'exercice est difficile et parfois maladroit.

**La France dispose d'une capacité de résilience remarquable**

La question de la réindustrialisation de notre pays est sans aucun doute première. En effet, le déficit commercial est un point de vigilance majeur. Pourtant, commençons donc par nous réjouir que la France n'ait jamais compté autant d'entreprises exportatrices (leur nombre a augmenté de 10.000 entre 2021 et 2022). Bien sûr, nous pouvons regretter la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Mais reconnaissons que la France vient d'initier, enfin, le plus grand programme de construction de centrales nucléaires depuis le plan Messmer. N'en déplaise aux apôtres de la décroissance, la France est bel est bien une grande nation écologique, figurant parmi les meilleurs élèves du monde développé en matière d'émissions de CO2. La France dispose d'une capacité de résilience remarquable. Le cas de la filière des batteries électriques est à cet égard un cas d'école. Il y a quelques années encore, la France était un acteur microscopique dans ce domaine. Aujourd'hui, grâce à une volonté politique soutenue, elle se positionne pour être un leader mondial et un exportateur net dès 2025.

**L'économie est aussi une affaire de prophétie autoréalisatrice**

Arrêtons donc de nous complaire dans la peur et la mélancolie ! Loin de la caricature pessimiste, la France dispose d'un potentiel inouï pour affronter l'avenir. C'est cette France-là, conquérante et audacieuse, phare d'une Europe ambitieuse, que nous devons choisir de voir. Gardons à l'esprit que l'économie est aussi une affaire de prophétie autoréalisatrice : si nous pensons être en déclin, alors nous créons les conditions de ce déclin. En revanche, si nous sommes animés par l'optimisme et l'esprit de conquête, alors nous préparons les conditions d'une prospérité future. Et si, pour une fois, nous choisissions de voir le positif ? Et si nous mettions fin à ce dénigrement de nous-mêmes pour embrasser le formidable potentiel qui est le nôtre ?

**« Ne rien faire et que rien ne soit pas fait »**

On peut pour cela emprunter un chemin oriental autour du Tao, qui signifie justement la voie ou le chemin, et qui édicte la formule suivante : «ne rien faire et que rien ne soit pas fait». Représenté par le symbole de l'unité, au-delà du yin et du yang, considéré comme une pragmatique du juste milieu, le Tao est une pensée chinoise basée sur l'analogie et qui met en perspective le « Devenir ». Yang privilégie la concentration dans l'action. Yin privilégie la dilution dans le temps. Le couplage yin - yang produit le mouvement. Le contact au réel permet l'adaptation, et ainsi le succès.

Le principe est de laisser émerger les potentialités, en créant les conditions possibles de leur avènement. On peut se référer à l'image du jardinier qui crée les conditions, mais dont l'action dépend aussi du climat.

Il s'agit en fait d'être capable d'adapter une disponibilité psychique à la situation. Cette disponibilité relève d'une sérénité par laquelle on s'affirme intérieurement. Est-ce une forme d'optimisme ? Elle permet de maintenir une distance adéquate en regard des évènements, des idées, des intentions. Les effets du « non agir » sont de ne pas saturer par excès de sens, car ici en tout il s'agit d'éviter l'excès.

Un passage du Yi Jing nous rappelle que « la seule chose qui ne changera jamais, c'est que tout change tout le temps ». La sagesse chinoise nous enseigne aussi que l'efficacité est d'autant plus grande qu'elle est discrète.

Cette approche orientale répond à cette nécessité d'adaptation, de transformation permanente, dans laquelle il est possible de se fondre pour éviter qu'une douleur potentielle se transforme en souffrance. En Chine, le bon médecin n'est pas celui qui guérit, mais celui qui évite d'être malade. La transformation a lieu à l'image du vent, elle est invisible mais partout les effets s'en font sentir.

**C'est de ce mouvement d'un doux vent d'été porteur d'optimisme dont nous pourrions nous enivrer et par lequel en confiance nous laisser porter.**

Bel été.
Départementalement vôtre.

Stéphane Sautarel

LE CERCLE
DES ÉLUS LOCAUX

# Les ZFE, zones à faibles émissions, mais aussi zones à forte exclusion ?

Rassemblés à leur siège parisien ce mois de mai, la vingtaine de membres du Cercle des élus locaux, un think tank et organisme de formation pour les élus, s'arrachent les cheveux devant l'évidence : « On s'achemine vers un grand chaos », pestent ceux qui seront chargés de mettre en œuvre ces secteurs d'où les véhicules les plus polluants seront progressivement exclus, afin d'améliorer la qualité de l'air. Ces sulfureuses ZFE, sources de maux de tête pour les responsables politiques, seront rendues obligatoires d'ici le 1er janvier 2025 dans toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, soit 43 agglomérations en France. Générant des problèmes concrets, comme le décrit Thierry Hebbrecht, conseiller municipal d'opposition à Créteil : « Un habitant de ma commune est venu me voir en disant que, avec les ZFE, il ne pourrait plus se rendre au bois de Vincennes promener son chien comme il le fait tous les jours, car il devra traverser en voiture plusieurs zones interdites pour lui ! Ce n'est pas un exemple trivial, ces zones ont un impact sur la vie quotidienne. »

La mise en œuvre de ces zones relève donc du casse-tête, et ne déchaîne pas l'enthousiasme. Un sondage du cabinet Advent pour le Cercle des élus locaux décrit les Français comme n'étant « ni opposés ni motivés » à la perspective de la mise en place des ZFE. Deux tiers des Français disent connaître l'existence de ces zones. Parmi ceux qui savent ce qu'est une ZFE, deux tiers se disent favorables à leur mise en place, la moitié se dit prête à changer de voiture. Mais surtout… 86 % souhaitent que davantage de temps soit laissé pour trouver une solution alternative.

En effet, les ZFE constituent un changement majeur, aux multiples conséquences, lesquelles n'ont peut-être pas toutes été prises en compte : « Ces questions sont évoquées depuis longtemps, la France a déjà été condamnée pour ne pas avoir respecté ses obligations, pour autant le gouvernement n'a pas de ligne sur ce sujet », observe le sénateur les Républicains Jean-Baptiste Blanc.

L'élu du Vaucluse dénonce la « zizanie » provoquée par les ZFE, que chaque territoire organise à sa façon et avec son calendrier. Son collègue Stéphane Sautarel, élu dans le Cantal et lui aussi membre des Républicains, accuse quant à lui les lois liées aux ZFE d'être « bâties sur des intentions idéologiques, et sous le coup de condamnations, alors qu'elles sont impossibles à mettre en œuvre sur le plan pratique, et inacceptables sur le plan social. »

Les débats animés par Etienne Lengereau, maire UDI de Montrouge, mettent en lumière les contradictions autour des ZFE. La question de l'acceptabilité des mesures est centrale. De multiples élus voient dans les ZFE « une limite supplémentaire à la liberté d'un peuple déjà soumis à de nombreuses contraintes », avance Thierry Hebbrecht. Créer une ZFE, c'est entraver la liberté de circuler. Les élus planchent sur des solutions alternatives qu'ils jugent « pragmatiques » : « Certains véhicules anciens sont très bien entretenus par leurs propriétaires, on pourrait donc envisager de les laisser circuler en ZFE même sans les bonnes vignettes Crit'Air, suite à des contrôles supplémentaires », explique Pascal Tebibel, vice-président de la métropole d'Orléans.

Derrière la question de la liberté, l'enjeu est aussi celui du coût financier. Qui va financer la fin des véhicules thermiques ? Gardant en tête le mouvement des Gilets jaunes, né de la contestation des prix des carburants en 2018, Etienne Lengereau voit dans les ZFE « une bombe à retardement sociale ». « Avec l'agrandissement du parc électrique se poseront inévitablement des questions d'infrastructures, avec les bornes de recharge sur l'autoroute, ainsi que des problématiques du prix du kilowattheure », craint pour sa part le sénateur Stéphane Sautarel. Les élus appellent à trouver des alternatives pour que les ZFE ne se transforment pas en nouvel objet de contestation.

LE CERCLE
DES ÉLUS LOCAUX

## Pompiers volontaires

Pour l'efficacité de notre modèle de protection civile, les pompiers volontaires ne peuvent pas être considérés comme des travailleurs

Une décision du tribunal administratif de Strasbourg, en date du 24 mai 2023, enjoint le SDIS de la Moselle de fixer un nombre maximal d'heures de garde hebdomadaires pour les sapeurs-pompiers volontaires. Départements de France rappelle qu'une décision de justice ne réécrit pas le droit. Les sapeurs-pompiers volontaires, pour la pérennité du système, ne peuvent pas être considérés comme des travailleurs.

Les Départements sont les premiers financeurs des SDIS et chefs de file de leur gouvernance.

« DF soutient sans réserve le volontariat ; il fait la preuve chaque jour de sa pertinence et de son efficacité. Les Départements avaient d'ailleurs, l'an dernier, appelé le gouvernement à prendre, à très court terme, deux décisions fortes pour encourager le volontariat des sapeurs- pompiers : une revalorisation de l'indemnité horaire des pompiers volontaires à hauteur de 3,5% et une revalorisation significative de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR) », rappelle François SAUVADET, Président de DF, en appelant ses « collègues présidents de SDIS et de Départements à une grande vigilance sur leurs conditions d'emploi ».

La commission SDIS de Départements de France, qui a pris connaissance de la décision du tribunal administratif de Strasbourg, rappelle qu'elle ne peut avoir de portée générale : les besoins des différents territoires doivent s'apprécier localement et ne sauraient être convenablement pris en compte par une réglementation nationale trop rigide.

« Cette décision, prise au regard d'une situation particulière portée devant la justice par une organisation syndicale et non par les Sapeurs-Pompiers Volontaires concernés, ne saurait entraîner de conséquences globales sur le volontariat, pilier du modèle français de sécurité civile », explique Christophe GUILLOTEAU, Président du département du Rhône et Président du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires. « Notre SDMIS (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours) a d'ailleurs connu un litige similaire à la suite duquel la Cour administrative d'appel de Lyon nous a donné raison, rendant une décision opposée à celle du tribunal administratif de Strasbourg. Ce qui montre qu'il ne faut pas faire d'une décision juridique locale, une vérité nationale ! »

Comme le rappelle en effet la lettre de la Commission européenne, sollicitée à l'automne 2020 par le ministre de l'Intérieur, "chaque cas d'espèce doit être examiné en fonction de ses caractéristiques propres. Il incombe en particulier aux tribunaux nationaux de se prononcer sur ce point, dans chaque cas particulier dont ils sont saisis".

Dans le même courrier, le commissaire européen rappelle que "l'arrêt de la Cour de justice n'implique aucunement que tout sapeur-pompier volontaire doit automatiquement être considéré comme un "travailleur" au sens de la directive 2003/88/CE" sur le temps de travail.

« Si la priorité absolue sera toujours la protection de nos volontaires et leur sécurité, il est impératif de conserver la souplesse de notre modèle pour faire face notamment aux enjeux exceptionnels auxquels nous sommes de plus en plus confrontés, tels que les méga feux », conclut Christophe GUILLOTEAU.

# L'attractivité résidentielle : un outil au service de l'équilibre des territoires

L'attractivité résidentielle est un enjeu fort dans la dynamisation et l'équilibre des territoires. Les dernières études à ce sujet (France Stratégie, 2022 ; POPSU étude "Exode urbain", 2022 et 2023) confirment l'idée que la crise de la Covid-19 tend à accélérer des dynamiques de mobilité résidentielle déjà à l'œuvre. Ainsi, certaines villes dites moyennes ou de petite taille paraissent attirer de plus en plus l'attention des ménages français. Ce sujet est bien plus complexe qu'il ne peut paraître au premier abord. Si 52 % des français voient les villes petites et moyennes comme des lieux de vie idéaux, 22% souhaitent vivre dans une grande ville et parmi ces derniers, une majorité de CSP+ et de jeunes (moins de 35 ans) (Alaux et al., 2021).

Par ailleurs, des territoires de toutes tailles font face à une vacance d'emplois. Ces territoires ressentent ainsi la nécessité de mettre en place des politiques d'aménagement et d'attractivité résidentielle pour répondre aux difficultés de recrutement de main d'œuvre des entreprises locales. L'attractivité territoriale est définie par la Chaire A&NMT comme "**un levier au service du développement et de la qualité de vie** actuelle et future des territoires. **Elle vise à attirer et/ou ancrer les différentes parties prenantes internes et externes** aux territoires : résidents, organisations marchandes et non marchandes, touristes, événements, etc. Différentes méthodes permettent d'atteindre ces objectifs, et notamment la démarche de marketing territorial.". Les travaux de Serval (2015) renvoient l'attractivité territoriale à deux dimensions :

- une dimension comportementale (ou physique) en référence à l'attraction et la rétention de ressources (humaines, financières, matérielles, immatérielles) ;
- une dimension attitudinale (ou psychologique) en référence à l'attrait et à la séduction, c'est-à-dire l'influence que le territoire peut avoir sur l'attitude des individus, en éveillant leur intérêt.

Jusqu'à récemment, l'attractivité économique était au centre des préoccupations des managers et des chercheurs. Cependant, elle n'est qu'une partie de l'attractivité territoriale, en complémentarité de l'attractivité résidentielle. Cette dernière peut être définie comme la capacité d'un territoire à donner envie à d'éventuels nouveaux habitants d'y emménager et à maintenir ses habitants actuels. Cependant, ce concept semble encore très complexe à borner. Quels enjeux sont liés à l'attractivité résidentielle ? Comment la mettre en œuvre ? Quel impact peut-elle avoir sur un territoire ?

Une étude menée dans le cadre de la thèse interdisciplinaire (sciences de gestion et urbanisme) de Perrine Alberola, qui repose sur l'analyse de la littérature scientifique existante, a permis de préciser cette définition de l'attractivité résidentielle. La méthode, suivant les travaux de Tranfield et collaborateurs (2003) consiste à chercher à l'aide de mots clés l'ensemble des recherches existantes en ligne sur le sujet de l'attractivité résidentielle afin de former un corpus regroupant toutes les connaissances déjà produites sur le sujet, quelque soit la discipline de recherche (géographie, économie, gestion, architecture, etc.). La sélection a été faite en deux langues (anglais et français) pour un corpus final de 53 papiers étudiés et analysés.

Ce travail a permis de rendre compte de la très grande diversité des enjeux pour lesquels l'attractivité résidentielle peut être une réponse. C'est ce que montre la Figure ci après.

Ces enjeux peuvent chacun être traités seul ou parfois regroupés et correspondent majoritairement à un ou plusieurs piliers du Développement Durable : Écologique, Social, Économique. L'intérêt mis en avant pour les territoires concernés relève soit d'une question de développement soit d'équilibre.

À l'image de l'attractivité territoriale, l'attractivité résidentielle est bi-dimensionnelle. Elle relève autant du "corps" du territoire (attraction physique : aménagement, accessibilité, paysage, etc.) que de son "âme" (attrait psychologique : réputation et image, attachement, ambiance, etc.).

Enfin, jusqu'à aujourd'hui beaucoup de chercheurs se sont concentrés uniquement sur une mesure statique de l'attractivité résidentielle. Cela mène à des constats assez peu utiles pour connaître les marges de manœuvre des territoires et les possibles effets des actions que mènent les collectivités. L'attractivité résidentielle doit être considérée comme un outil de gestion du territoire en réponse aux enjeux multiples auxquels ces derniers sont confrontés.

*Pour conclure, dans un contexte de grands bouleversements des sociétés et des modes de vie, l'attractivité résidentielle peut être envisagée par les chercheurs et les praticiens comme un outil au service du développement et de l'équilibre des territoires. Cet outil, qui vient en réponse à des enjeux multiples et parfois contradictoires, relève autant de l'aspect physique que de l'aspect psychologique et peut concerner à la fois des parties prenantes endogènes et exogènes du territoire.*

**Enjeux liés à l'attractivité résidentielle**

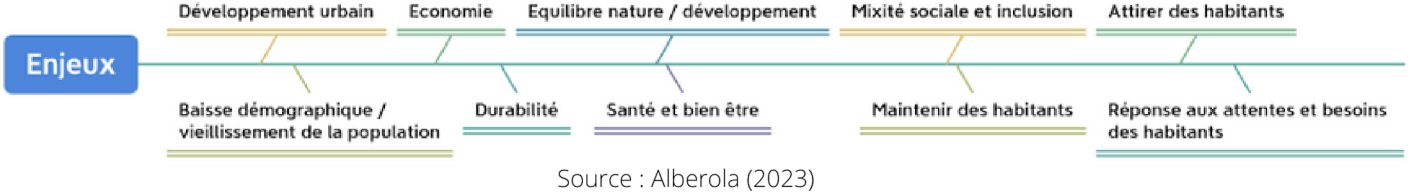


Source : Alberola (2023)

*En 2014, 25% de la population ayant déménagé a changé de département (INSEE, 2017)*

la LE DÉPARTEMENT vienne

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

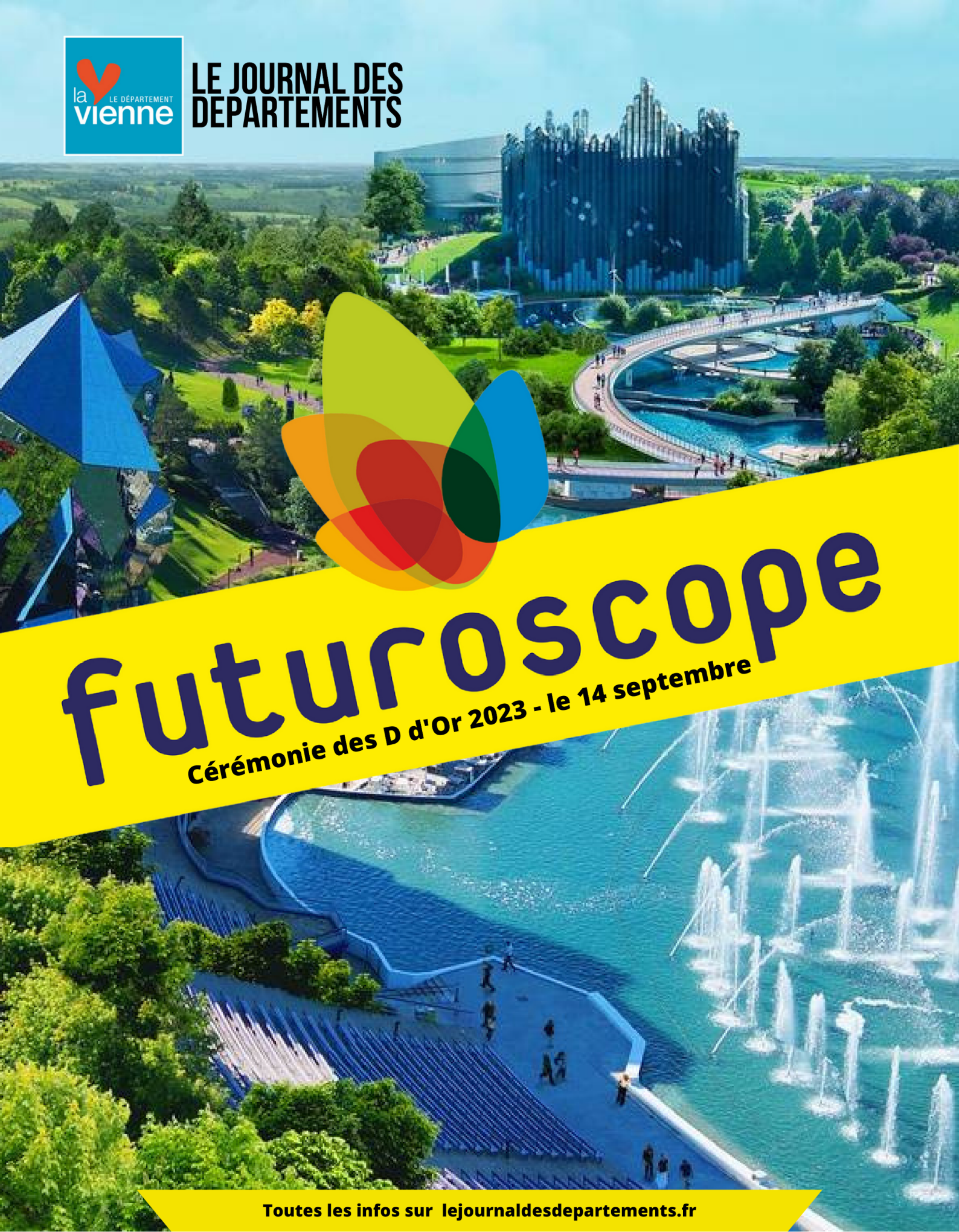

# futuroscope

## Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr

# *En période de crise : comment concilier croissance et environnement au travers de la politique d'achat ?*

**Bastien PUEL**
Consultant en finances locales,
PARTENAIRES Finances Locales

La concomitance des crises aujourd'hui semble rendre difficile la conciliation des différents enjeux : d'un côté les enjeux économiques (inflation, développement économique, gestion financière, ...) et de l'autre les enjeux environnementaux. Si certains affirment qu'il ne peut y avoir de croissance environnementale, les collectivités et notamment les départements prouvent le contraire avec le développement de leurs territoires, tout en favorisant un comportement éco-responsable.

Cela se traduit notamment au travers de la politique d'achat des collectivités, sous l'impulsion du législateur depuis 2006. En effet, l'intégration du critère environnemental dans les politiques d'achat des départements répond à une double exigence : d'une part, celle de réduire l'impact environnemental des achats de la collectivité, et d'autre part, celle de donner l'exemple en matière de développement durable. Déjà en 2006, il a été prévu que les acheteurs prennent en considération les objectifs de développement durables dans leurs besoins. Cela concerne tant les marchés publics que les concessions et ce, indépendamment d'un quelconque seuil. Récemment, un arrêté du 30 mars 2021 modifiant le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services en renforçant la prise en compte des clauses environnementales dans la passation des marchés. Puis la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 créa un nouvel article 3-1 dans le code de la commande publique, lequel dispose que "la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale(...)". L'offre économiquement la plus avantageuse, connaît donc un renouveau constant auquel les collectivités doivent s'adapter.

**Comment aujourd'hui les collectivités peuvent concilier l'enjeu de la réduction d'impact environnemental avec le contexte de crise économique inflationniste ?**

**Minimisation des coûts et favorisation de l'environnement**
Concrètement, cela se traduit par la prise en compte de critères environnementaux dans les cahiers des charges des appels d'offres. Par exemple, les départements peuvent exiger que les produits proposés soient éco-labellisés, qu'ils soient fabriqués à partir de matériaux recyclés ou encore qu'ils aient une faible empreinte carbone. De plus, la pondération des critères met en valeur celui de l'environnement dans la sélection des offres. Ainsi, la sélection se fait traditionnellement au regard des capacités techniques du candidat à réaliser la mission, mais aussi au regard de sa capacité à répondre au critère environnemental de part notamment ses matériaux ou ses techniques.

Cette démarche permet aux départements de mieux maîtriser leur impact environnemental, en favorisant l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement. Elle permet également de sensibiliser les entreprises qui répondent aux appels d'offres à la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux dans leur production.

**L'Effet d'entrainement sur le tissu local**
La commande publique constitue un vecteur important de l'économie française, l'incorporation des critères environnementaux entrainera le tissu économique local dans cette démarche. En effet, au-delà de ces bénéfices environnementaux, l'intégration du critère environnemental dans les politiques d'achat des départements peut également avoir des effets économiques positifs. En effet, en privilégiant des produits éco-labellisés ou fabriqués à partir de matériaux recyclés, les départements peuvent favoriser l'émergence de filières économiques locales et renforcer la compétitivité des entreprises engagées dans une démarche de développement durable.

**Le renforcement de l'image éco-responsable des départements**
Enfin, cette démarche contribue à renforcer l'image des collectivités territoriales engagées dans le développement durable et la protection de l'environnement. Elle permet ainsi de donner l'exemple et de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, en montrant que les collectivités territoriales sont à l'avant-garde dans ce domaine.

# Département : les défis de l'adaptation des ERP

**Bruno Beauvois**
Professeur certifié hors classe en économie et gestion
ancien conseiller départemental
diplômé en sciences politiques

Le changement climatique et l'électrification progressive des véhicules auront comme conséquence un véritable changement de paradigme pour les départements.

Le changement climatique va générer des périodes de canicule plus fréquentes et des modifications dans le régime des précipitations, moins de jours de pluie mais des pluies beaucoup plus intenses.

Comment adapter les équipements et ERP des départements à cette nouvelle donne ?

Le département doit lutter contre les puits de chaleur, permettre une meilleure infiltration des averses orageuses et accompagner l'électrification des flottes de véhicules.

Les collèges, centres sociaux et de la PMI sont souvent bitumés, or ce revêtement en cas de canicule constitue un véritable puits de chaleur. Il est impératif de lancer une double réflexion sur la désimperméalisation des sols de nos ERP en débitumant et créer simultanément des ombrières.

Choisir un sol perméable de couleur claire, qui permettra d'éviter le phénomène de puits de chaleur et une meilleure infiltration des précipitations, et créer des zones d'ombre pour permettre aux collégiens, aux personnels et aux utilisateurs des services publics de se mettre au frais pour récupérer. Cette ombrière peut-être végétalisée, avec rosiers, glycine, vigne, afin d'allier le pratique avec l'esthétique.

Avec le changement climatique, nous allons avoir pas moins de précipitations mais des précipitations différentes. Nous risquons de passer d'un climat de type océanique, avec de nombreux jours gris et des pluies fines, à un climat plus méditerranéen avec peu de jours de pluie mais des pluies énormes en intensité et quantité.

Or de forte pluie sur un sol très sec, l'eau ne s'infiltre pas, avec des conséquences lourdes sur nos nappes phréatiques. Il faut réfléchir à stocker l'eau de pluie pour des usages pour lesquels l'eau potable n'est pas obligatoire, en créant un réseau bis, dans les ERP, pour alimenter les chasses d'eau. Et pour le reste, créer des puits perdus suffisamment dimensionner pour permettre aux pluies orageuses de s'infiltrer et alimenter les nappes phréatiques.

Avec 2035 et la fin des véhicules à moteurs, les départements peuvent être un modèle en électrifiant massivement leur flotte. Mais cet objectif avec celui d'une réindustrialisation de notre pays risquent de se fracasser au mur de la réalité, celui de l'insuffisance de production électrique.

Les départements possèdent de nombreux ERP avec de toits terrasses, ces toits sont propices, suivant la région, à l'installation de panneaux solaires ou d'éoliennes horizontales. Au vu des objectifs, cette production resterait à la marge, mais le défi est tellement grand qu'il faut faire «feu de tout bois». Dans l'optique de l'objectif 2035, il conviendra d'adapter un plan décennal, pour équiper tous les parkings des ERP départementaux de prises de rechargement pour véhicules.

Le changement climatique soulève des enjeux gigantesques pour tous et en particulier pour nos départements. De multiples chantiers se présentent à eux dans un contexte complexe.

## ANCT et planification écologique dans les territoires

Les sénateurs avaient critiqué l'action de l'ANCT, notant une certaine déconnection avec les territoires et un manque de visibilité. Elle a été confortée par le ministre Christophe Béchu qui a insisté sur la déclinaison territoriale de la planification écologique et les ruralités. Il a ainsi évoqué les installations de bornes de recharge, réalisation de pistes cyclables, objectifs de sobriété foncière… projets pour lesquels l'ANCT peut jouer un rôle de soutien et d'ingénierie.

## Simplification du Fonds vert

Ce fonds géré par la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, qui dépend du ministère de la Transition écologique), contrairement à la DETR et à la DSIL, qui le sont par la DGCL (Direction générale des collectivités territoriales, qui dépend du ministère de l'Intérieur) montre une certaine lourdeur. Dominique Faure le reconnaît et assure que Christophe Béchu, va s'engager dans une simplification très rapidement.

## Prochaine convention nationale des Intercommunalités de France

Elle se déroulera les 11, 12 et 13 octobre 2023 à Orléans, dans le nouveau complexe événementiel de la métropole, CO'Met. Avec comme thème les transitions dans nos territoires. Une question politique s'il en est, car elle exige la mobilisation de chacun.
Les intercommunalités sont en prise directe avec les transitions et les bassins de vie sont une bonne échelle pour agir. Les deux séances plénières et les 22 ateliers organisés cette année permettront d'échanger, de partager et d'apprendre les uns des autres.

## La Fondation du patrimoine : patrimoine naturel et éco-rénovation Les 17 premiers lauréats.

Dès sa création, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine national, incluant le patrimoine naturel. Elle dévoile ainsi les résultats marquants de l'étude d'impact environnemental qu'elle a fait réaliser, et annonce les 17 premiers lauréats du programme «Patrimoine naturel et Biodiversité», de 2023, qui se partageront une dotation globale de 1 million €.
L'objectif pour la Fondation du patrimoine avec cette étude inédite est de lui permettre de mieux identifier, étudier et suivre l'impact environnemental des projets qu'elle soutient 10 indicateurs ont été créés à cet effet et ont déjà été appliqués à 16 projets lauréats du programme «Patrimoine naturel et Biodiversité» 2022.
Les résultats de cette étude démontrent que l'action de la Fondation du patrimoine peut contribuer positivement au développement durable des territoires.
751 hectares d'espaces naturels gérés durablement ;
810 espèces (faune/flore) préservées en moyenne par projet soutenu ;
50% d'éco-matériaux utilisés en moyenne par projet d'éco-rénovation ;
40% de gains énergétiques sur la consommation annuelle pour les projets de bâti concernés ;
85% des projets soutenus ont une visée pédagogique ;
6 objectifs de développement durable pris en compte parmi les 17 définis par l'Onu.
Annonce des 17 premiers lauréats du programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » 2023.

La Fondation du patrimoine soutient des projets dans les trois grandes catégories suivantes : Bâti, éco-rénovation & biodiversité ; Nature aménagée & biodiversité ; Espaces naturels, littoraux & biodiversité.
Auvergne-Rhône-Alpes • Conjuguer bâti rural et biodiversité dans 12 sites avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. (Montant de l'aide : 90 000 €).
Grand Est • Haut-Rhin Presbytère de Geishouse : éco-rénover et créer des logements. (Montant de l'aide : 100 000 €).
Occitanie-Méditerranée • Pyrénées-Orientales Canal Sahorre-Thorrent-Payrous-Vignes : sauver un patrimoine utile à l'irrigation. (Montant de l'aide : 16 000 €). Nature aménagée & biodiversité :
Champagne-Ardenne • Marne Sablière de Châlons-sur-Vesle : concilier préservation de la biodiversité et accueil du public. (Montant de l'aide : 80 000 €).
Corse • Haute-Corse Corbara : valoriser tourisme et pédagogie autour d'un sentier botanique recréé. (Montant de l'aide : 15 000 €). Ile-de-France • Val-de-Marne : L'île des Loups à Nogent-sur-Marne : valoriser et préserver un corridor écologique. (Montant de l'aide : 80 000 €).
Normandie • Orne Domaine de Courboyer à Perche-en-Nocé : préserver un paysage caractéristique du Perche. (Montant de l'aide : 30 000 €). Occitanie-Pyrénées • Hautes-Pyrénées Lac glaciaire d'Estaing : restaurer les abords d'un site remarquable. (Montant de l'aide : 100 000 €).
Provence-Alpes-Côte d'Azur • Vaucluse : Beaumes-de-Venise : créer un verger conservatoire d'espèces anciennes. (Montant de l'aide : 30 000 €). Espaces naturels, littoraux & biodiversité
Auvergne-Rhône-Alpes • Cantal Plateau de Chastel Marlhac : planter des haies pour préserver la biodiversité. (Montant de l'aide : 59 000 €).
Bourgogne-Franche-Comté • Doubs : Lavans-Quingey : restaurer le ruisseau de Saint-Rénobert et sa zone humide. (Montant de l'aide : 50 000 €).
Centre -Val de Loire • Indre-et-Loire Souvigné : restaurer la lande humide pour éviter la disparition d'un écosystème. (Montant de l'aide : 78 000 €).
Guadeloupe • Protéger les fonds marins grâce aux éco-ancrages avec la Fondation de la Mer. (Montant de l'aide : 100 000 €).
Mayotte • Baie de Bouéni : restaurer les mangroves pour préserver la biodiversité avec la Fondation de la Mer. (Montant de l'aide : 80 000 €).
Nouvelle-Aquitaine • Landes Forêt des Landes : maintenir un espace de biodiversité dans des zones humides à Arue. (Montant de l'aide : 37 000 €).
Le programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » de la Fondation du patrimoine bénéficie notamment du mécénat de Primagaz.
Ce programme est accompli en partenariat avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ; la Fédération des Parcs naturels régionaux ; le Muséum national d'Histoire naturelle ; l'Association des Maires Ruraux de France ; la Fondation de la Mer ; la Fondation Good Planet et le Cerema.

## 11. Aude
## La sécurisation en eau potable

Le Département de l'Aude va s'engager dans une démarche d'adhésion au syndicat mixte.
La stratégie départementale s'articule autour de deux axes complémentaires : sécuriser l'alimentation en eau et soutenir les usages sobres et économes d'un côté et améliorer la qualité de l'eau et garantir sa préservation à long terme d'un autre.
Le département connaissant une croissance démographique positive inégalement répartie, et un afflux touristique conséquent en certaines périodes, l'enjeu de la sécurisation en eau potable, tout comme le partage et la régulation des usages sont des enjeux fondamentaux pour les années à venir.
Convaincu que le syndicat mixte offre la structuration nécessaire à affronter les enjeux qu'il s'assigne et persuadé qu'il doit entrer dans une nouvelle étape de son développement, notamment en accroissant grandement son périmètre d'actions, le Département souhaite y adhérer et par là-même, lui donner une surface départementale et de nouveaux moyens au service de ses ambitions.
L'adhésion du Département permettra également d'assoir son rôle de solidarités territoriales, auxquelles participe aussi le syndicat mixte Réseau 11.

## 11. Aude
## Bovins et Cour des Comptes

Sous le titre « Elevage : les mauvais comptes de la Cour », la Présidente du Conseil départemental, Hélène Sandragné revient sur le rapport de la Cour des Comptes dans lequel elle préconise une réduction importante du cheptel bovin français au motif que les 17 millions de têtes participent à elles seules à l'émission de 11.8 % des émissions des gaz à effet de serre (GES).
La présidente du Conseil départemental s'élève contre une approche purement comptable et ajoute « si la nécessité de la lutte contre le dérèglement climatique s'impose à tous « il faut se garder des raccourcis faciles, car la réalité est surement bien plus complexe et nuancée qu'un tableau Excel ».
« Première filière du département en termes de têtes, le secteur bovin Audois, hautement qualitatif, est bien adapté à son territoire. Essentiellement basé sur un système d'élevage extensif, à l'herbe, il est plus résilient climatiquement par sa capacité à capter le carbone. Ces dix dernières années, ce secteur a d'ailleurs ouvert 9 450 ha de prairies supplémentaires, alors que dans le même temps les effectifs bovins viande passaient de 13 851 à 13 338 unités. »

## 15. Cantal
## Préservation des amphibiens

Le Conseil départemental a initié en mars et avril derniers une expérimentation pour la préservation des amphibiens en installant le premier dispositif de ce type dans le Cantal, le long de la RD17 à proximité du Lac des Graves sur la commune de Lascelles. De nombreux amphibiens ont ainsi pu être sauvés en évitant leur écrasement sur la route lors de la migration prénuptiale 2023.
• le dispositif temporaire a permis la capture de 170 amphibiens toutes espèces (crapaud commun, grenouille rousse et alyte accoucheur) ;
• seuls 15 individus écrasés ont été recensés, pour la plupart à hauteur des habitations, ce qui démontre l'efficacité de l'installation même si tous les individus écrasés n'ont certainement pas été dénombrés.
Sur la base du bilan définitif et des propositions des services, le Conseil départemental étudiera les suites à donner à cette opération, qui pourrait être reconduite l'année prochaine.

## 15. Cantal
## Le Département se réjouit de l'arrêt de la Cours administrative d'appel de Lyon sur les éolien sur les éoliennesnes

Cet arrêt concerne la légalité du projet éolien situé sur la commune du Trizac : celui-ci ne verra pas le jour. Pour le Conseil départemental, il s'agit « d'une victoire pour la préservation de nos paysages, de l'environnement et de l'ensemble de notre patrimoine. »
Pour mémoire, alors qu'un arrêté du 18 janvier 2022 du Préfet du Cantal refusait la demande d'autorisation environnementale afférente à la construction d'un parc éolien de 12 éoliennes sur la commune de Trizac, le promoteur avait souhaité porter l'affaire devant les tribunaux.
A l'issue de la procédure contentieuse, le tribunal rappelle que : « Il résulte de l'instruction que le projet litigieux se caractérise par l'introduction dans un environnement vierge de toute artificialisation ».
Surtout, la Cour d'appel estime que ces éoliennes « demeurent difficilement compatibles avec l'harmonie d'ensemble des paysages et la préservation des vues sur les panoramas ».
Le président Bruno Faure ajoute « Le Cantal, qui produit aujourd'hui plus de la moitié de ses besoins énergétiques, « est favorable au développement des énergies alternatives », et rappelle que « certaines choses n'ont pas de prix, notamment la beauté de nos paysages ».

## 26. Drôme
## Plus de 500 élus consignent la lettre ouverte lancée par Marie-Pierre Mouton pour l'accueil de deux nouveaux EPR en Tricastin

Plus de 500 élus des quatre départements et des trois régions concernées par l'installation de deux nouveaux EPR sur le site de Tricastin ont cosigné la lettre ouverte lancée par la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, en février dernier. Un rendez-vous pourrait avoir lieu avec le Président directeur général d'EDF début juillet. Parlementaires, Présidents de Région, de Départements, d'EPCI, anciens ministres, conseillers départementaux et régionaux, présidents d'EPCI, maires... au total plus de 500 élus des départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse et de trois régions (Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) se sont mobilisés aux côtés de Marie-Pierre MOUTON pour faire valoir les atouts de la candidature du site du Tricastin pour l'accueil de deux nouveaux EPR.
Lancée en février dernier par la présidente du Conseil départemental de la Drôme, cette lettre ouverte vise à obtenir une audience auprès du Président directeur général d'EDF, Luc REMONT pour plaider la candidature drômoise.

## 31. Hérault

### Fin des travaux le long du canal du midi sur les sections situées à l'est de Béziers sur les communes de Portiragnes, Vias, Agde et Marseillan

L'objectif consiste à améliorer la circulation des vélos et des piétons et la continuité de l'itinéraire.
En prolongement de la piste cyclable existante entre Béziers et Portiragnes, le Département a aménagé 12 kms sur un total de 16 kms. Certaines sections sont encore à venir comme la traversée d'Agde, dont les berges de l'Hérault.
Le Département avait déjà aménagé les berges situées à l'ouest de Béziers sur 23 kms. Ces récents travaux permettent de rouler de façon plus confortable sur l'ensemble des berges du Canal du midi de part et d'autre de Béziers, depuis Olonzac jusqu'à Marseillan (à l'exception de la partie audoise et centrale de Béziers, réalisées respectivement par le Département de l'Aude et la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée).
Le Département a consacré 500 000 € à ces récents travaux, qui s'inscrivent dans un projet plus global d'aménagement des berges du Canal du Midi pour un budget total de 9M€.

## 46. Lot

### Diagnostic des vulnérabilités du Lot au changement climatique

Il s'agit de définir les enjeux d'adaptation auxquels le territoire et ses habitants devront faire face afin d'anticiper et préparer demain. Vagues de chaleur, précipitations abondantes et autres phénomènes météorologiques extrêmes… Quelles seront les conséquences sur l'agriculture, sur les ressources en eau, sur notre environnement, sur les réseaux et les équipements, sur les Lotois et leur santé… ?
Pour conduire ce diagnostic, le CEREMA (Centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, placé sous la tutelle des ministères de l'environnement et de l'aménagement du territoire) va accompagner le Département pour avoir l'analyse territoriale la plus fine possible.
L'investissement est de 190 000 euros pour cette étude qui va mobiliser 7 experts. Aux côtés du Département du Lot, le CEREMA prend en charge 20 %, l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Banque des Territoires s'investissent également dans le projet.

## 69. Rhône

### Rénovation énergétique

Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône, et Barbara Falk, Directrice régionale Auvergne Rhône Alpes de la Banque des Territoires, ont signé un financement Intracting, destiné aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.
Les économies d'énergie réalisées permettront de rembourser un financement de 650 000€
Grâce à ce dispositif innovant, la collectivité va financer une partie des travaux de restructuration thermique du collège Alexis-Kandelaft (Chazay-d'Azergues). Sur le montant total de l'opération (10,5 millions d'euros), la Banque des Territoires a accordé un financement de 650 000 euros au Département, avec un taux très concurrentiel sur 13 ans.
Ce financement Intracting va permettre au Département de rembourser la somme annuelle par les économies réalisées grâce aux travaux d'amélioration thermique.

## 78. Yvelines

### Le Département dévoile six axes en faveur du bien-manger yvelinois

Exercice de co-construction de 4 mois, avec près de 140 experts qui ont formulé des propositions construites autour de 8 enjeux prioritaires. Six axes en ressortent :
1/ agir sur la commande publique :
- augmenter considérablement les approvisionnements yvelinois dans les assiettes des collégiens.
- mettre en place des contrats sécurisants et conformes à la loi Egalim (durée/prix) pour les producteurs afin de leur permettre de s'organiser et d'investir sereinement,
- introduire davantage de viande locale et de plats à base de céréales et légumineuses yvelinoises dans les repas C'Midy tout en maitrisant le gaspillage alimentaire,
- accompagner les communes dans leur approvisionnement auprès des producteurs locaux,
- valoriser les produits auprès des collégiens.
2/ soutenir les outils collectifs de transformation alimentaire existants sur le territoire et les futurs outils à implanter,
3/ accompagner l'adaptation au changement climatique :
- en renforçant les aides financières du Département pour les agriculteurs
- en consolidant l'accompagnement technique sur les changements de pratiques agricoles
- en accompagnant la plantation de haies et l'agroforesterie,
4/ continuer à valoriser et promouvoir les produits et les producteurs yvelinois,
5/ moderniser les réponses apportées sur la précarité alimentaire par :
6/ contribuer aux solutions sur l'emploi agricole et au logement des salariés agricoles.

# LA FRANCE AUDITIONNÉE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU...

## Quelques avancées... mais insuffisantes !

La Convention Internationale des Droits de l'enfant (CIDE) du 20 Novembre 1989 ratifiée par la France en 1990 impose tous les 5 ans de rendre compte au Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies de quelle manière elle met en œuvre la Convention. La société civile (associations, ONG, acteurs de La Défense des droits de l'enfant) est amenée à donner son opinion à travers la rédaction de rapports dit alternatifs.

**La France a remis son 6ème rapport périodique en 2022.**

Elle y répond à 30 questions prioritaires identifiées par les acteurs dont, AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'ENFANT qui regroupe 40 organisations de la société civile travaillant dans tous les domaines de l'enfance, qui a remis son rapport en Mai 2022 intitulé « de la naissance à l'âge adulte, agir ensemble pour les droits de l'enfant, aller vers une société plus juste ». Ce rapport se divise en 8 chapitres faisant l'état d'observations de terrain concernant, par exemple, la prise en compte de la voix des enfants et des jeunes, de leur santé et bien-être, des inégalités socio-économiques selon les situations, des inégalités dans l'accès à l'éducation, de l'approche par les droits en protection de l'enfance, ect...

Deux autres rapports alternatifs ont été remis. Le premier, celui de la Défenseure des Droits concernant la situation des enfants pauvres, ou selon elle, la pandémie a mis en lumière les inégalités sociales et territoriales existantes, la discrimination envers les enfants, l'insuffisance de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant par les Pouvoirs Publics dans l'élaboration et le suivi des politiques sanitaires, sans compter les effets dévastateurs du coût de la vie actuelle.

Le second, celui de l'UNICEF fait apparaître qu'alors que le gouvernement annonçait 0 enfant à la rue, 1 599 étaient toujours sans solution d'hébergement. La santé mentale après la pandémie du COVID-19 attire l'attention par l'explosion des besoins en terme d'accompagnement et de suivi psychique des enfants et adolescents. Le non-respect du droit à l'éducation selon l'UNICEF, est inquiétant avec 10 000 enfants non scolarisés en particulier en Outre-Mer et la rétention administrative pour 2 999 enfants enfermés dans les centres de rétention. L'UNICEF rappelle le principe de présomption de minorité et de maintenir les mineurs non accompagnés dans le dispositif de protection de l'enfance. Enfin, est pointé le non-respect de l'opinion de l'enfant qui est encore entravé par de nombreux obstacles culturels, politiques, économiques et leur implication dans la participation effective des enfants au débat public.

**Pour Charlotte CAUBEL : 7 évolutions majeures.**

Les 9 et 10 Mai 2023, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a examiné le rapport périodique soumis par la France représentée par Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance. Elle y souligne la volonté du Président de la République de faire de l'enfance une priorité de son mandat. Elle a ensuite présenté 7 évolutions majeures intervenues depuis la dernière audition en 2016 en réponse aux observations qui avaient été formulées par le Comité. La Secrétaire d'Etat à l'enfance a évoqué la lutte contre les violences faites aux enfants adoptée en 2019, la participation des enfants aux décisions politiques qui les concernent. L'amélioration des dispositifs de protection de l'enfance adoptés en Février 2022, l'amélioration de la situation du handicap avec la conférence nationale qui s'est tenue le 26 Avril 2023, une extension des droits à l'éducation, une politique familiale avec le plan « des 1000 premiers jours » et une action sur les familles monoparentales qui sont exposées à un risque de précarité , l' action sur les plus petits enfants et le nouveau Code de la justice des mineurs entré en vigueur en Septembre 2021. Mais selon la Secrétaire d'Etat ces avancées ne doivent pas faire oublier que la France doit faire mieux sur la santé des enfants, la protection de l'enfance en Outre-Mer pour les enfants les plus vulnérables qui rencontrent des difficultés particulièrement importantes.

Le débat entre les experts du Comité des Droits de l'enfant et la Ministre a porté sur les conditions limitées du rapatriement d'enfants ayant séjourné en Syrie, la situation en Outre-Mer, les violences à l'encontre des enfants ou encore la situation des enfants handicapés et les mineurs non accompagnés, les droits à l'éducation ont fait partie des questions évoquées par les experts du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

**Les observations du comité des droits de l'enfant du 2 JUIN 2023 :**

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a publié le 2 Juin 2023 ses observations sur la mise en œuvre par la France des droits consacrés par la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Tout en soulignant les progrès depuis de dernier rapport en 2016, il demande à la France d'adopter des mesures urgentes. Il appelle le gouvernement français à faire des droits de l'enfant les plus vulnérables sa priorité, pour les protéger contre toutes les formes de violences. A cela s'ajoutent les violations subies par les mineurs non accompagnés, l'urgence à éliminer la pauvreté des enfants qui concerne selon l'UNICEF 2,8 millions d'entre eux en particulier dans les Outre-Mer et à Mayotte. Il s'est inquiété du taux préoccupant d'enfants non scolarisés et recommande d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation. Enfin, il invite à adopter des mesures pour promouvoir et assurer l'inclusion des enfants handicapés dans tous les domaines de vie et d'améliorer l'accessibilité des écoles inclusives.

Comme le rappelle la Défenseure des Droits, Claire HEDON les observations du Comité par la France témoignent que l'écart est encore grand entre les droits proclamés et leur application concrète au plus près des enfants en portant une attention spécifique aux plus vulnérables. Une conclusion s'impose : **PEUT MIEUX FAIRE !**

## 02. Aisne
## L'expérimentation du RSA rénové officiellement lancée

À la clef : des moyens financiers et humains portés par un partenariat renforcé pour accompagner les allocataires vers l'emploi.
Les équipes du Département, de Pôle Emploi et de la Mission Locale sont à pied d'œuvre pour déployer le nouvel accompagnement des allocataires du RSA, dans le cadre de la préfiguration nationale de France Travail.
La convention partenariale liant l'État et le Département a été officiellement signée, par le préfet de l'Aisne, Thomas Campeaux, et le président du Conseil départemental, Nicolas Fricoteaux.
18 territoires expérimentent le RSA rénové jusqu'en décembre 2024, dont l'Aisne sur le territoire du Laonnois (plus de 3 000 allocataires du RSA). Le préfet a souligné l'engagement financier de l'État : 1 019 512 € permettant la création de 20 postes au sein des services départementaux, de Pôle Emploi et de la Mission Locale de Laon.
Nicolas Fricoteaux, président du Département, s'est félicité de l'implication forte des agents du Département et de Pôle emploi. *«C'est une nouvelle approche qui permettra un suivi plus simple, plus rapide et efficace de chaque allocataire, adapté à son profil et ses besoins. Le chantier est lancé et nous espérons que ce test pourra être étendu rapidement à tout le territoire. »*

## 11. Aude
## L'album «Petits Pas» est distribué aux enfants nés ou adoptés dans l'Aude en 2022

Le Département de l'Aude a reçu la labellisation nationale Premières pages pour les actions conjointes de la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA) auprès des tout-petits. Un cycle de formation des assistants maternels a été mis en place à cette occasion pour sensibiliser les relais petite enfance (RPE), à la lecture sur tout le département.
Le Conseil départemental, la Caf et la MSA se sont associés en 2021 pour porter ensemble l'opération Premières pages», proposée par le ministère de la Culture et permettant d'offrir un livre à chaque enfant né ou adopté.
En partenariat avec le Reaap de l'Aude (Réseau Départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), 40 professionnels ont pu échanger sur une sélection de 9 livres proposés.
Le partage des avis et expertises ont permis de sélectionner trois livres soumis à un vote pour retenir finalement l'ouvrage : Petits Pas écrit par Laurence FARON et illustré par Maureen POIGNONEC.

## 15. Cantal
## Ateliers « budget » et « numérique » à destination des jeunes Mineurs non Accompagnés et ex-MNA

Ces ateliers, conduits par des Conseillères en économie sociale et familiale, ont pour objectif de préparer ces jeunes à leur sortie de la structure et les amener à une meilleure autonomie de gestion de leur quotidien. ( Etablir et gérer son budget (connaître ses entrées et sorties d'argent, règlement des charges, conseils pour surveiller son budget, les dépenses liées aux courses du quotidien, astuces pour faire des économies) ;
Mais aussi avoir des conseils concernant la téléphonie et les contrats associés, faciliter l'accès aux droits et aux soins
Dans la continuité, pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives, 3 ateliers animés ont été proposés à ce jeune public, notamment la prise en main d'un ordinateur.

## 21. Côte d'Or
## Festival VYV et solidarités

Partenaire de la première heure du festival VYV, depuis sa création en 2019, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a renforcé son soutien au fil des années, au vu des ambitions partagées en faveur des solidarités et de l'inventivité sociale.
Au-delà du soutien à la programmation artistique de grande qualité à un tarif attractif, qui séduira sans aucun doute nombre de Côte-d'Oriens, le Département soutient le festival VYV dans son ambition de promotion des solidarités et de l'inventivité sociale. Il travaille de concert avec les équipes du groupe VYV pour présenter aux publics accueillis sur le festival des initiatives prises dans ces domaines. Tous ces projets sont regroupés au sein du « Chemin des beaux jours » autour de 4 thématiques : santé et bien-être, engagement environnemental, respect de la diversité, amélioration du cadre de vie.
Le 1er projet est réalisé avec l'association SDAT, via son chantier d'insertion et sa recyclerie financés par le Département. Le 2nd projet s'appuie sur le dispositif d'insertion par le bénévolat initié dans le Pacte de Solidarité Côte-d'Or.

## 26. Drôme
## Manger drômois, manger mieux : 95 M€ pour une alimentation locale et de qualité pour tous.

Constatant que le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire augmente, notamment parmi ses publics cibles (petite enfance, bénéficiaires du RSA, personnes âgées ou en situation de handicap), le Département se mobilise pour l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous, avec une stratégie Manger drômois, manger mieux dotée d'un budget de 95 M€.

Selon les résultats d'un sondage de novembre 2021, 47 % des personnes les moins favorisées ont pour première préoccupation de se nourrir suffisamment. L'accès à une nourriture de qualité passe ainsi après celle de la quantité. La collectivité a fait le choix de bâtir une stratégie pour permettre l'accès de tous les Drômois à une alimentation locale et de qualité.

1. Le développement local et la vitalité du territoire. L'un des objectifs de cet axe est la structuration de l'approvisionnement de proximité pour permettre aux Drômois de consommer drômois. Un Club drômois de l'alimentation, en cours de création, va faciliter la mise en relation entre producteurs locaux et distributeurs.

2. L'accès de tous à une alimentation saine, locale et de qualité. La Drôme est un territoire exemplaire dans la mise en œuvre de la loi Egalim, qui impose au moins 50% de produits durables dont 20% de bio dans les menus en restauration collective.

3. Sensibilisation des publics au « bien manger ».

4. La coopération au service de la résilience et de l'attractivité du territoire. En lien avec l'agence Drôme Attractivité, le Département assure la promotion du territoire au travers de sa gastronomie et de ses productions d'excellence sur des événements au rayonnement national ou international comme le Salon international de l'agriculture de Paris ou Tech&Bio.

## 41. Loir-et-Cher

## Des livres à soi 2023 Lutte contre l'illettrisme

© CD41

Expérimenté pour la première fois en 2015 en Seine-Saint-Denis puis pendant 3 ans dans quelques villes, le déploiement national du programme est soutenu par le Ministère de la Culture depuis 2018. Cette opération vise à démocratiser la lecture auprès des plus jeunes dans le but de prévenir l'illettrisme des enfants et réduire les inégalités d'accès à la culture dans les quartiers prioritaires : il guide les parents pour leur donner, quelle que soit leur « compétence lecture », la confiance et les moyens pour s'approprier et partager les livres jeunesse avec leurs enfants et constituer une bibliothèque familiale. Au programme: une série d'ateliers pour apprendre à manipuler, raconter, et partager les livres jeunesse ainsi qu'un accompagnement à la bibliothèque et à la librairie pour choisir et acheter des livres.

Utilisant le livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité, ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles. Cette opération s'adresse aux parents, plus particulièrement ceux en grande difficulté de lecture (analphabétisme, illettrisme, de culture non francophone), désireux d'apprendre les astuces pour raconter des histoires et donner envie de lire aux enfants.

## 53. Mayenne

## L'expérimentation France Travail débute en Mayenne :un accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Département de la Mayenne, les services de l'État en Mayenne et Pôle Emploi sont mobilisés sur le dispositif France Travail, qui a débuté le 17 avril. Il s'agit de :

- Lever les freins à l'emploi en développant les qualifications et la confiance des usagers pour retourner vers l'emploi
- Orienter la personne et faciliter la réinsertion avec un accompagnement renforcé : analyse du profil, ateliers, échanges, stages, formations, immersions...

Actuellement, 3 449 ménages perçoivent l'allocation RSA en Mayenne, soit 1,11 % de la population, un chiffre en baisse par rapport à 2020.
L'expérimentation, financée par l'État, a débuté pour ces bénéficiaires, avec l'organisation de rendez-vous entre le bénéficiaire du RSA qui vient d'effectuer sa demande, un conseiller de Pôle Emploi et un agent du Département. L'objectif de ces rendez-vous qui ont lieu 2 fois par semaine dans les locaux de Pôle emploi est d'orienter la personne et de définir un premier plan d'action pour son accompagnement.
La semaine suivant ces rendez-vous d'orientation, sont organisés des ateliers de remobilisation qui permettent de mettre les bénéficiaires du RSA dans une réelle dynamique et de leur présenter l'offre de service de Pôle Emploi et tous les outils déployés par le Département mais aussi par les partenaires visant à favoriser leur insertion.
L'accompagnement individualisé et intensif débute suite à ces rendez-vous avec des temps programmés tous les 15 jours. Il est progressif et déterminé selon les orientations des publics bénéficiaires du RSA :

• Les bénéficiaires en catégorie « sociale » doivent réaliser au moins 6 heures par mois d'accompagnement rénové comprenant les entretiens avec leur conseiller et des participations à différents ateliers (numériques, sensibilisation budget/consommation, mobilité...), cours de français, ateliers sociabilisation, sports...
• Les bénéficiaires en catégorie « socio-professionnelle » ont 6 heures minimum à réaliser par semaine avec notamment des participations à des ateliers (CV, présentation d'entreprises...), des formations, autres prestations de soutien à la recherche d'emploi...
• Les bénéficiaires en catégorie « emploi » ont 15 heures minimum à réaliser par semaine avec des immersions en entreprises, la participation à divers ateliers (CV, valoriser son image...) et autres prestations de soutien à la recherche d'emploi.

La mobilisation des bénéficiaires du RSA doit être réelle et effective et la réalisation du nombre d'heures sera suivie par le conseiller chargé de l'accompagnement. Par ailleurs, le public bénéficiaire du RSA qui signera un contrat de travail en entreprise bénéficiera d'un suivi individuel en emploi afin d'éviter les ruptures de contrat encore trop nombreuses à ce jour.
L'accompagnement renforcé mené en Mayenne a de nombreuses similitudes avec France Travail, avec une grande nouveauté qui concerne les bénéficiaires du RSA orientés social et orientés emplois. Après échange avec les bénéficiaires lors des rendez-vous d'orientation, l'accompagnement est très bien accepté et une certaine satisfaction a été perçue, notamment l'accueil et les rendez-vous réguliers.

## 57. Moselle
## Première pierre de la nouvelle pouponnière

© CD57

Rénovée en 1994, le bâtiment affecté à la Pouponnière actuelle dispose de 50 places répartis sur six groupes. Sa réhabilitation, démarrée en février 2023, engage la construction d'une extension pour installer un des groupes, la transformation d'une partie des locaux en locaux administratifs et salles paramédicales, la création d'un espace « parents » pour la réalisation des entretiens et visites avec les familles , la réfection de son entrée, des espaces ludiques et des zones extérieures.

## 69. Rhône
## « Rhône vacances »

© CD69

Le Département du Rhône reconduit son dispositif « Rhône vacances ». La collectivité propose un programme d'activités mis en place avec les acteurs du monde sportif.

Cette opération, qui va animer le territoire du 10 au 28 juillet 2023, permet de faire découvrir de nouvelles disciplines à un jeune public ne bénéficiant pas d'activités durant les vacances d'été. Les enfants pourront ainsi pratiquer des sports tels que le VTT, l'escrime, le baseball, l'escalade, le rugby, la boxe anglaise ou le basket-ball.

Les activités sportives sont gratuites (activités en semaine hors 14 juillet et hors coût d'entrée au plan d'eau du Bordelan) et destinée aux jeunes Rhodaniens de 6 à 17 ans.

Pour cette édition, 4 sites fixes sont proposés dans le Rhône :

Les encadrants sont des éducateurs sportifs diplômés, garants de la qualité des séances d'initiation et porteurs de valeurs positives véhiculées par le sport : travail d'équipe, persévérance, respect, etc.

## 78. Yvelines
## Création de l'Assemblée des enfants et des jeunes Yvelinois pour améliorer la protection de l'enfance sur le territoire

Il s'agit d'une initiative visant à proposer aux jeunes du territoire un nouvel espace d'exercice de leur citoyenneté. Aussi, dès septembre 2023, 200 yvelinois âgés de 7 à 21 ans se réuniront pour échanger, réfléchir, débattre et faire des propositions pour améliorer la prévention et la protection de l'enfance dans le département.

Avec la création de l'Assemblée des enfants et des jeunes yvelinois, le Département des Yvelines s'engage à construire les réponses les mieux adaptées aux besoins des enfants/jeunes en leur reconnaissant une place centrale. Ce projet, initié par le Département, est conduit en partenariat avec l'Université Paris Nanterre qui dispose de la seule équipe de recherche de l'Ouest parisien spécialiste des questions de participation des jeunes.

L'Assemblée, qui se tiendra quatre fois entre septembre 2023 et juin 2024, sera composée d'enfants et de jeunes yvelinois, qui souhaitent s'engager en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance sur leur territoire, mais aussi formuler des propositions à l'attention des décideurs territoriaux.

## 80. Somme
## Première édition du « Tournoi des Jeunes du Département » en partenariat avec l'Amiens SC Football

© CD80

Le Conseil départemental de la Somme et l'Amiens SC Football ont organisé à Amiens, le premier Tournoi des Jeunes du Département, qui a réuni plus de 120 jeunes confiés à la protection de l'enfance, dans une ambiance festive et conviviale.

L'ambition du Département est ici de promouvoir la pratique sportive auprès de tous les publics, afin de faire de la Somme une terre de sport, plus attractive et inclusive.

La compétition a réuni plus de 120 enfants âgés de 7 à 16 ans, tous confiés au Département.

Plusieurs poules suivies de phases finales ont ainsi été organisées selon les catégories d'âge, avec des équipes mixtes.

## 80. Somme

### Le Département de la Somme offre un porte-bébé à l'occasion de la naissance de chaque enfant samarien !

© CD80

Chaque année, environ 5 500 enfants naissent dans la Somme. Le Département souhaite accentuer ses actions de prévention auprès d'un maximum de parents en ouvrant mieux encore la porte des services de Protection maternelle et infantile (PMI) dès la naissance. Afin de renforcer cet accompagnement précoce des familles, le Département a décidé d'offrir un porte-bébé à chaque nouvelle naissance.

Le porte-bébé est un accessoire de maternage propice au développement de l'enfant. Il s'adresse à toutes les familles et il peut être utilisé par toutes et tous. Il répond aux pratiques actuelles des parents, en plus d'être recommandé par les instances scientifiques.

Les professionnels de la PMI du Département encouragent déjà le portage auprès des parents et organisent des ateliers sur cette pratique, avec le concours de ses puéricultrices, sage-femmes, médecins et auxiliaire de puériculture, spécialement formés. Le matériel sélectionné par le Département, facile d'utilisation, est totalement adapté à un bébé nouveau-né de 3,5 kg. Il peut être utilisé jusqu'à 15 kg (soit environ 2 ans).

## 92. Hauts-de-Seine

### Inauguration du pôle social départemental d'Asnières-Gennevilliers

Ce pôle social départemental réunit des équipes de professionnels représentant tous les domaines d'intervention de l'action sociale et médico-sociale, pour offrir à chacun les orientations et les prestations adaptées à sa situation. Cet équipement fédérateur déploie une action efficace, au plus près du terrain et préfigure de nouvelles ouvertures de pôles sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Le président du Département, Georges Siffredi, coupe le ruban aux côtés de Armelle Tilly, vice-présidente chargée des Solidarités et des Affaires sociales, du maire de Gennevilliers, Patrice Leclerc et de l'adjointe au maire d'Asnières-sur-Seine déléguée à l'enfance, Marie-Do Aeschlimann.
©CD92 / Julia Brechler

## 93. Seine-Saint-Denis

### Immigration : le Département lauréat du programme européen URBACT pour son hospitalité

URBACT

Co-funded by the European Union
Interreg

Le Département de la Seine-Saint-Denis est pour la première fois lauréat du programme européen URBACT, dans le cadre du projet WELDI - Welcoming and Empowerment for Local Dignified Integration. Ce projet, sélectionné parmi une soixantaine d'autres, vise à donner aux collectivités locales les outils permettant de garantir de bonnes conditions d'accueil des personnes migrantes et de faciliter leur intégration.

Initié par le Département de la Seine-Saint-Denis, le projet WELDI réunit également 9 villes européennes, particulièrement concernées elles aussi par les enjeux d'immigration et d'accueil : Utrecht (Pays-Bas), Liège (Belgique), Fundão (Portugal), Albacete (Espagne), Timişoara (Roumanie), Cluj-Napoca (Roumanie), Lampedusa (Italie), Sosnowiec (Pologne), et Osijek (Croatie).

Grâce à URBACT, programme de l'Union européenne visant à favoriser le développement durable et inclusif grâce à la coopération territoriale, le projet WELDI sera soutenu à hauteur de 600 000 euros, portant à 800 000 euros son budget total. Cela permettra aux partenaires de WELDI de travailler ensemble pendant deux ans et demi pour améliorer leurs politiques d'accueil et d'intégration et développer des actions innovantes qui pourront être répliquées ailleurs en Europe.

## 41. Loir-et-Cher
## Le 41 en bonne santé

Dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé » 2022-2028 qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire, le conseil départemental a accueilli à l'hôtel du Département une séance de formation de maître de stage des universités (MSU). Organisée par le conseil départemental, cette session visait à attribuer à une dizaine de médecins généralistes du département cet agrément préalable à tout accueil d'un interne en médecine générale dans un cabinet. Durant deux jours, une dizaine de médecins généralistes de Loir-et-Cher ont été encadrés par deux formateurs du Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE), principale société scientifique de médecine générale de France. Organisée et financée par le conseil départemental, cette formation a permis de leur attribuer l'agrément de maître de stage des universités (MSU). Celui-ci permet à un praticien, médecin de ville, d'accueillir dans le cadre de stages des étudiants en médecine qui sont entre la 5ème année (externat) et la fin de la 9ème année (internat) afin de leur permettre de découvrir la médecine générale de premier recours. L'intérêt pour le médecin est de partager ses connaissances, transmettre ses compétences et son savoir-faire, mais également d'échanger avec la nouvelle génération.

## 58. Nièvre
## Accès aux soins

Le Président du Département a interpellé le nouveau directeur de l'ARS : « Que ce soit dans les centres hospitaliers de Decize, de Château-Chinon ou de Lormes, la désertification médicale qui sévit un peu partout en France frappe avec une intensité plus brutale, amplifiée par l'enclavement et l'isolement de ces établissements. Malgré le dévouement surhumain des personnels, malgré l'énergie déployée par les élus locaux, ces hôpitaux ruraux souffrent d'une dégradation accélérée de l'offre de soins à la population, alors même qu'ils doivent pallier la désagrégation du tissu de médecins généralistes. Ces phares de la santé sont en péril »

Le directeur de l'ARS s'est montré à l'écoute des attentes, sensible à la détresse exprimée tout au long de ce parcours, mais aussi aux initiatives qui ont vu le jour, comme le Centre départemental de santé, pour remédier à cette situation. Il a annoncé des moyens financiers spécifiques pour ces établissements et une aide renforcée pour le recrutement.

## 78. Yvelines
## Inauguration de la maison médicale de Beynes

Avec une baisse de plus de 20 % du nombre de médecins généralistes en dix ans (2010-2020), les Yvelines sont désormais un territoire classé « désert médical » par l'ARS Île-de-France. Face à ce constat, le Département met en œuvre une politique pour soutenir l'offre de santé et répondre aux aspirations des professionnels du secteur. Ainsi la création inédite, sur le territoire, de 22 maisons médicales d'ici 2025 pour un budget de 32 M€. La maison médicale de Beynes, s'inscrit dans ce projet, avec l'intégration d'un pôle kinésithérapie et d'un pôle dentaire ayant nécessité l'installation d'équipements spécifiques et la mobilisation d'une surface conséquente. Labellisé « Maison de santé pluriprofessionnelle » par l'Agence Régionale de Santé, l'établissement assure une continuité de soins entres les médecins généralistes. Coût total de l'opération : 3,1 M€ TTC dont 1,1 M€ de subvention départementale.

Le Département des Yvelines agit pour :
- la création de maisons médicales ;
- la libération du temps disponible pour les activités médicales avec l'aide au financement d'un poste d'assistant-secrétaire médical ;
- la formation et l'installation de jeunes professionnels ;
- l'accès aux soins dans les territoires les plus carencés via le déploiement d'un service de télémédecine et d'un bus Santé.

## 84. Vaucluse
## Centre départemental de santé de Cadenet

Un premier médecin salarié par le Département y est installé. Après le recrutement de médecins et l'ouverture du premier centre à Avignon, l'installation progressive sur les territoires identifiés avec l'Agence Régionale de Santé comme « prioritaires » se poursuit.

Le plan de santé fait du « cousu main » et s'adapte aux réalités des communes. Pour cela, le Département s'est appuyé sur un diagnostic incontestable, celui de l'Agence Régionale de Santé, qui a identifié les besoins et les territoires prioritaires. Le Département est aussi allé étudier ce qui se faisait ailleurs et a consulté tous les acteurs locaux du secteur (ARS, Région SUD PACA, CPAM, Ordre des médecins, associations d'élus).

C'est sur cette base que le Département a défini trois grandes actions à mettre en place : le recrutement de huit médecins généralistes au travers des centres de santé du réseau départemental de santé qui seront installés dans certains Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS), d'autres locaux du Département, ou des locaux mis à disposition par les communes, la création d'un bus itinérant avec un médecin mobile pour aller à la rencontre des Vauclusiens les plus éloignés des structures de santé et le développement de la télémédecine en partenariat avec la région SUD PACA.

## 89. Yonne
## Pacte Santé

Le « Pacte Santé » conçu par le Département en décembre 2021 inclut la possibilité d'aider matériellement des étudiants en médecine sur la totalité de leur cursus universitaire, en contrepartie de 10 ans d'exercice dans l'Yonne.

Le premier contrat est signé ! Une étudiante icaunaise se lance dans ce partenariat gagnant-gagnant avec le Département. Un autre devrait intervenir prochainement.

A noter, que pour cette première (probablement nationale), c'est une infirmière qui a choisi d'embrasser la carrière médicale.

# Quelles solutions face à la pénurie de l'offre de consultations en Permanence De Soins Ambulatoires (PDSA) ?

**Virgil KAKOLO**
*Responsable adjoint du département Soins non programmés au sein de l' Agence Régionale de Santé Ile-de-France*

## La PDSA : qu'est-ce que c'est ?

La permanence de soins ambulatoires (PDSA) est le dispositif de permanence de soins médicaux assurés en ville, par des médecins volontaires, en dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets médicaux : la nuit, les week-end et jours fériés. L'offre de soins sur cette période de permanence se dégrade d'année en année avec de plus en plus de difficultés dans le remplissage des tableaux de garde. La loi dite « loi Rist » portant amélioration de l'accès aux soins, et surtout le projet de loi porté par le Professeur Frédéric Valletoux, ont pour objectif de lutter contre ce phénomène par la responsabilisation des médecins dans l'organisation de l'offre de médecine libérale sur leur territoire.

## Une pénurie multifactorielle

La participation des médecins a diminué en 2021 par rapport aux années précédentes, ce que précise le rapport 2021 du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) : « Après une légère hausse de la participation constatée entre 2019 et 2020 (+ 0,5%), on note en 2021 une légère baisse du taux de volontariat national, qui s'élève à 38,5 % (- 0,8 %). On dénombrait ainsi 24 472 médecins volontaires pour 63231 médecins susceptibles de participer à la PDSA ». Cette diminution notée en 2021 traduit une tendance globale de baisse du niveau de participation des médecins à la PDSA et plus largement, d'une dégradation de la couverture des territoires avec « 36 % des territoires de PDS couverts par moins de 10 médecins volontaires et 20 % par moins de 5 médecins, soit une hausse de 1 % en un an ».

La contrainte horaire de cette activité explique en premier lieu les problématiques de participation des médecins, qui dans la conjoncture plus globale de relation au travail sont de plus en plus soucieux de leurs conditions de travail et de leur équilibre entre vie personnelle et professionnelle. De plus, la communication menée par les services publics pour limiter les tensions sur les services d'urgences lors des différentes vagues de COVID ont contribué indirectement à l'augmentation de la visibilité sur l'offre de soins non programmés en PDSA. Cela s'est traduit par une augmentation de l'activité des médecins réalisant des gardes. A titre d'exemple, en Île-de-France le nombre de consultations en horaires de PDSA a augmenté de près de 60% entre 2019 et 2022. La participation des médecins n'évoluant pas dans le même sens, cela a un impact sur les conditions de travail des volontaires et sur leur mobilisation : beaucoup craignent de voir des afflux massifs de patients se présenter sur leur lieu de garde, souvent trop isolé. Cette contrainte s'additionne aux difficultés liées à la sécurité de plus en plus souvent rencontrées lors des gardes, généralement organisées dans des maisons médicales de gardes isolées. On constate une augmentation de 23% des agressions subies par des médecins entre 2021 et 2022 d'après l'observatoire de la sécurité des médecins porté par le CNOM. A cela s'ajoute le désengagement croissant de l'activité de visite à domicile par les médecins généralistes, jugée trop mal valorisée par rapport aux contraintes induites.

## Les enjeux et perspectives pour renforcer l'offre de soins non programmés en horaires de PDSA

Le vote récent de la loi Rist amène au développement des permanences de soins assurées par d'autres professionnels de santé (infirmiers, sages-femmes) mais ne revient pas sur la base du volontariat de la garde pour les médecins généralistes. La proposition de loi du Pr Valletoux est sur ce point plus directe et propose une mesure visant à instaurer une permanence des soins obligatoire pour tous. Cette proposition pourrait avoir le mérite de régler la problématique mais devra pour cela être accompagnée de propositions d'organisations adaptées aux problématiques exposées ci-dessous pour espérer l'adhésion de médecins libéraux, déjà très échaudés dans le contexte des négociations conventionnelles avec l'assurance maladie.

Il est nécessaire de réfléchir dès maintenant aux évolutions à apporter au dispositif de sorte à garantir le maintien de cette offre de soins ainsi que son renforcement. En ce sens, la position des ARS centrée sur le développement des dispositifs départementaux existants doit être poursuivie en favorisant la création de lieux de consultation de manière privilégiée à proximité limitée d'hôpitaux et de services d'urgences. Cette proximité ayant pour avantage de limiter l'isolement des médecins libéraux et d'apporter davantage de sécurité.

Des actions doivent également être menées pour revaloriser financièrement l'activité en horaires de PDSA afin de ne pas la fragiliser dans le contexte actuel de mise en place des Services d'Accès aux Soins (SAS) sur les horaires de journée qui fait partie des politiques prioritaires du gouvernement. Des travaux sur l'articulation entre la PDSA et le SAS sont également nécessaires de sorte à garantir la bonne répartition de la charge de travail en ville entre les deux dispositifs. Cela devra s'accompagner de nouvelles campagnes de communication de sorte à sensibiliser le grand public sur la bonne utilisation du système et limiter les recours évitables à la PDSA pour ce qui ne relève pas d'urgences. Cette communication devra être centrée sur la nécessité d'appeler préalablement le 15 pour bénéficier d'une orientation vers la structure de soins la plus adaptée, sans limiter l'accès direct aux maisons médicales de garde lorsqu'il existe.

Il est également nécessaire de mieux mettre en lumière l'activité qui y est d'ores et déjà réalisée d'autant plus que les professionnels qui y sont investis ont apporter un soutien précieux aux établissements de santé et services d'urgences lors des dernières périodes de tensions sur l'offre de soins.

## 17. Charente-Maritime
### Du local pour les collégiens

Depuis 2019 le Département adhère au réseau national Agrilocal. Agrilocal17.fr est une plate-forme en ligne de mise en relation simple, gratuite et immédiate entre les acheteurs publics de la restauration collective (collèges, écoles primaires, lycées, Ehpad ..) et les fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans ...)sans intermédiaire.
Durant une semaine, l'association Agrilocal a proposé aux établissements volontaires de cuisiner pour leurs convives 1 repas 100% local durant la semaine OU 1 produit local spécifique à chaque territoire par jour réparti sur la semaine, produits commandés via les plateformes Agrilocal.

## 26. Drôme
### Visite du chantier du futur collège de l'Hermitage, à Mercurol-Veaunes

© CD26

Ce nouveau collège ouvrira ses portes à la rentrée 2023, et est en cours de finition.
Construit sur une surface de 7 000 m2, avec 21 salles de classe et une salle informatique de type fablab, le nouveau collège aura une capacité de 750 élèves (environ 450 élèves sont attendus la première année). Le chantier lancé en avril 2022 comprend la construction d'un gymnase de 2 500 m2
Il est entré ce printemps en phase de finition pour les intérieurs. L'ensemble des salles sera équipé d'un poste informatique et d'un écran tactile. Côté restauration scolaire, en plus des collégiens, l'établissement accueille les élèves de l'école de Mercurol-Veaunes.
Le Département de la Drôme investi au total 35 M€ dans ce nouveau collège, avec un financement de 1,1 M€ de Arche Agglo pour les abords (aire de bus, parvis et espaces extérieurs), 1,3 M€ de la commune (locaux mis à disposition des associations et tribunes du gymnase et partie du self dédié à l'école de Mercurol-Veaunes), et une aide de 1,1 M€ de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements). L'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (Ademe) devrait accorder une aide d'environ 200 000 € au financement du chauffage par géothermie.

## 26. Drôme
### Challenge « Tous à vélo au collège »

© CD26

Afin de sensibiliser et d'accompagner le développement des mobilités douces, le Département de la Drôme a mis en place un programme «Tous à vélo au collège» qui comprend un challenge inter-établissement. Cet événement s'est déroulé du 22 au 26 mai dans seize collèges publics et six privés du territoire. Les collèges participants ont enregistré au total 4 119 entrées à vélo et 679 à trottinette pour un effectif cumulé de 11 267 élèves. Les collèges Jean MACÉ de Porte-lès-Valence dans la catégorie hors agglomération et Émile LOUBET de Valence dans la catégorie agglomération sont ceux qui ont compté le plus d'entrées à vélo par rapport au nombre d'élèves avec respectivement 908 et 168 entrées.
Ces deux établissements ont été récompensés par la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON

## 29. Finistère
### Prix littéraire

© CD29

Les collégiens Eurois ont participé et proposé leurs idées innovantes présentées lors du salon des mini-entreprises : 16 stands proposaient des produits originaux. Ce projet éducatif leur permet d'apprendre l'entrepreneuriat et de développer leur créativité.

## 34. Hérault
## Aide à la restauration des collégiens:

Depuis le 1er juin, les familles peuvent déposer une demande d'aide à la restauration des collégiens auprès du Département. Dans son engagement en faveur d'une alimentation saine et locale dans les assiettes des élèves, la collectivité a fait le choix de soutenir toujours plus les familles en proposant un nouveau barème d'aides.
Malgré la hausse considérable des coûts de production de ce repas, le choix a été fait de continuer à soutenir les familles héraultaises en mettant en place un nouveau barème d'aides qui permettra de conserver un prix juste pour chacun et d' aliments de grande qualité »
Pour défendre un niveau de qualité des produits toujours plus exigeant malgré la hausse des coûts des achats des produits bruts et des coûts de production des repas (passé de 8,5 € à 10,14 € en 2023), le Département a fait le choix de proposer, à la rentrée 2023, un tarif accessible aux familles de 4.10 € /repas pour tous les demi-pensionnaires de l'Hérault des cantines de collèges qu'il gère.
Selon les revenus des foyers, l'aide à la restauration des collégiens peut compléter cette prise en charge pour proposer un tarif par repas entre 1€ et 3,80 €.

## 34. Hérault
## Actions éducatives territoriales

© CD34

Pour valoriser les projets artistiques réalisés par les classes des collèges de Pignan, Florensac et Gignac, le Département une rencontre sous le signe de « Création / Re-Création » avec une exposition des travaux réalisés et des ateliers de pratique artistique en présence de 50 élèves. Les élèves ont présenté leurs travaux pluridisciplinaires et projets originaux autour de masques, photographies, linogravures, poésies, maquettes et installations artistiques.
Les Actions Éducatives Territoriales mises en place par le Département permettent d'accompagner techniquement et financièrement des projets éducatifs mis en œuvre dans les collèges, en favorisant une pédagogie ouverte dans les domaines de la citoyenneté, de l'éducation artistique et culturelle, de la sécurité routière, de l'environnement et de l'éducation sportive.
Cette action s'articule notamment avec la construction de « parcours » avec l'Education nationale, tout au long de la scolarité de chaque élève :

➢ le parcours citoyen
➢ le parcours avenir
➢ le parcours d'Éducation artistique et culturelle

Le Département finance chaque année 820 actions et sorties éducatives territoriales au bénéfice de 30 000 collégiens, pour un budget total de 650 000 € par an.

## 38. Isère
## Carte Tatoo

Cette carte offre 60 € du Département pour les activités culture et sport à l'année. Cette année, sous condition de quotient familial, la Caf ajoute 60 € en plus pour des activités culturelles ou artistiques. 66 000 collégiens peuvent bénéficier de la carte Tatoo et 43 000 l'utilisent. Les partenaires actifs, clubs et associations ont fait un bond, passant de 1 300 à 1 800. Pour l'année scolaire 2022-2023, plus de 1,4 M€ ont été remboursés aux partenaires dans ce cadre de la part du Département et de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère.

## 41. Loir-et-Cher
### Visite de la base aéronavale de Landivisiau

© CD41

Une cinquantaine d'élèves des collèges Louis-Pergaud de Neung-sur-Beuvron et Sainte-Marie de Blois, accompagnés de leurs professeurs, ont exposé, au Conseil départemental, les travaux réalisés suite à leur visite à la base aéronavale de Landivisiau, à Brest et à la base sous-marine de l'Île longue dans le cadre du parrainage du SNLE Le Terrible par le département de Loir-et-Cher.
Chaque année, deux classes de collégiens travaillent avec un professeur volontaire sur les enjeux de défense, la dissuasion nucléaire et les SNLE.

## 45. Loiret
### 15 projets de collégiens financés par le Département

Pour la 3e année, le Département a proposé aux collégiens du Loiret de porter leurs idées dans le cadre d'un budget participatif. 24 projets déposés par les élèves ont été soumis au vote de tous les Loirétains dans la dernière phase de ce processus lancé le 12 septembre 2022. Le Département consacre une enveloppe de 100 000 € à la réalisation des 15 projets qui ont obtenu le plus de voix.

Les 15 projets lauréats reflètent la diversité des besoins exprimés par les élèves : favoriser l'usage du vélo, les pratiques artistiques, la sensibilisation à la biodiversité, la création d'espaces de vie, de détente ou de lecture...

Les deux projets ayant obtenu le plus de voix sont ceux du Collège Le Pré des Rois à La Ferté Saint-Aubin. Le premier vise au développement de la biodiversité dans leurs patios, comme espace de bien-être, le second prévoit l'installation de bornes de gonflage au sein du garage à vélos.

Au total, 20 collèges ont participé à ce dispositif. 30 projets ont été déposés initialement sur la plateforme participative atelierdevosidees.loiret.fr. 24 ont été retenus pour être soumis au vote après étude de faisabilité et selon les contraintes du règlement. Ces derniers ont recueilli un total de près de 10 000 votes (3 000 pour l'édition précédente), une participation croissante des citoyens chaque année.

## 48. Lozère
### Le Challenge Jeunes 6 ans d'une success story

© CD48

Mis en place en 2018 par le Département dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, ce coup de pouce à des initiatives portées sur le territoire est renouvelé cette année, et même amélioré d'une clause supplémentaire.
Ce dispositif a pour objectif d'encourager l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes adultes, entre 18 et 30 ans, de mettre en avant et d'aider financièrement les projets retenus par le jury. Il s'inscrit dans la démarche globale que s'est fixé le Département à travers sa politique jeunesse : aider les adultes de demain à se construire, en les incitant à être acteurs et responsables de leur avenir, en considérant la jeunesse comme une ressource, par l'encouragement de ses capacités d'initiative et d'action.
Depuis 2018, les jeunes ont obtenu une bourse pour mener à bien des projets dans des domaines aussi divers que le patrimoine local, l'humanitaire, la reprise ou la création de commerces, la création d'une œuvre de spectacle vivant, des actions en direction de publics empêchés.

## 53. Mayenne
### Un forum de la prévention organisée par le Département en partenariat avec le Collège de Landivy

Les 4e et 3e, soit 82 élèves répartis en 7 groupes de 11 à 12 élèves, étaient concernés par ce forum dans les locaux du collège de Landivy.
Différents professionnels et partenaires étaient présents pour mener à bien cette action et évoquer l'ensemble des sujets sensibles chez les jeunes : Les professionnels du collège, les agents de l'antenne solidarité du Conseil départemental (éducateurs, sages-femmes, assistantes sociales, maison des adolescents, INALTA, maison de protection des familles de la Gendarmerie, collectif pour la prévention du mal-être et du suicide...).
Ces derniers ont abordé différentes thématiques au cours d'ateliers comme l'adolescence, la vie sexuelle, la vie affective, la psychologie, les réseaux sociaux, les addictions, le harcèlement... Des temps d'échanges personnels avec les professionnels étaient également proposés pour les étudiants.

## 58. Nièvre
### Collège de demain

Pour accompagner ses 7 500 collégiens, le Conseil départemental a engagé une démarche innovante, le Collège de demain. L'objectif est d'ouvrir le collège sur son territoire en développant les interventions des associations, des structures sportives ou culturelles auprès des élèves, mais aussi en utilisant les locaux pour proposer de nouveaux services aux habitants du territoire.
Onze des 30 collèges publics nivernais ont répondu à l'appel à projet expérimental. Du pôle d'excellence et de culture à La Machine, à la première édition du festival du livre à Saint-Benin-d'Azy en passant par la création d'une web radio à Saint-Amand-en-Puisaye, les collèges ont su rebondir avec créativité et originalité.

## 62. Pas-de-Calais
### « Programme d'Etudes Intégrées »

Dix-sept collèges du Pas-de-Calais participent en cette année scolaire 2022-2023 à ce programme porté par Sciences-Po Lille avec le soutien du Conseil départemental.
Tout au long de l'année, les élèves ont bâti des projets sur le thème du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 avec l'aide d'étudiants et de professeurs de la prestigieuse école. Un parcours qui les a conduits à une soutenance publique.
Lancée en 2010, cette initiative repose sur un constat partagé : « la nécessité d'intervenir dès le collège afin d'ouvrir davantage les filières de recrutement Sciences Po aux élèves d'un bon niveau scolaire et issus d'un milieu social modeste ».

## 63. Puy-de-Dôme
### Les gagnants de la Dictée du Tour de France récompensés au Conseil Départemental

Amaury Sport Organisation (ASO) et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont réuni des élèves de 6ème et de 5ème pour participer à la Dictée du Tour, une épreuve sur un texte évoquant le passage de la course dans le département.
Cet évènement, organisé au sommet du puy de Dôme à Orcines, à Issoire ainsi qu'à l'Hôtel du Département à Clermont-Ferrand est l'un des temps forts mis en place sur le territoire pour célébrer le [Re]Tour du Tour de France sur les pentes du Géant des Dômes après 35 ans d'absence.
Parmi les 1 000 collégiens puydômois ayant participé à la dictée, 9 gagnants (4 filles et 5 garçons) ont été reçus par Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental à l'Hôtel du Département.
Les lauréats de la 7e édition de la Dictée du Tour se sont vus remettre un diplôme signé par le Président et par Christian Prudhomme, l'organisateur du Tour de France.
Le 9 juillet 2023, le puy de Dôme accueillera les coureurs de la 9e étape. Les 9 collégiens vivront ce jour-là une journée exceptionnelle dans les coulisses du Tour et de l'arrivée avec ASO !

### Collégiens et Tour de France

L'arrivée du *Tour de France* le 9 juillet prochain au sommet du puy de Dôme est un événement majeur pour le département. A cette occasion, tous les collèges puydômois (volontaires) ont été invités à imaginer en juin un repas sur le thème du *Tour de France* demain. Le concept : proposer aux collégiens un menu (le plus local et de saison possible) en lien avec les 4 maillots du *Tour de France*. A chaque maillot, une composition...ou l'inverse !!!
Un kit de décoration a également été remis à tous : affiches du Tour de France, banderoles à fanions, etc.

### Le musée départemental de la Céramique de Lezoux récompensé par le Guide Vert Michelin

Il vient de se voir décerner une étoile par le prestigieux Guide Vert Michelin. Cette distinction récompense le travail artistique, scientifique et culturel du musée. Elle témoigne également de l'engagement de l'institution à préserver et à promouvoir l'art céramique contemporain. Célèbre pour sa céramique sigillée gallo-romaine, Lezoux occupe une place centrale dans l'histoire de la céramique. Érigé dans une ancienne fabrique du XIXe siècle, il offre à ses visiteurs une expérience immersive et éducative. Il propose une collection captivante d'œuvres d'art céramique, allant des pièces historiques aux créations contemporaines.

## 69. Rhône
### Finale de l'édition 2023 du concours culinaire «Chefs en Herbe»

## 76. Seine-Maritime

### Prix des premières paroles des collégiens.

Durant l'année scolaire 2022-2023, Terres de Paroles a organisé la première édition du prix Premières Paroles des collégiens. Ce prix a été remis à Peggy Boudeville, pour son roman Le Réseau Phénix (éd. Fleurus).
Toute l'année, des élèves de 4ème et de 3ème se sont organisés en comités de lecture, avec la complicité d'un ou plusieurs professeurs référents, pour élire leur lauréat parmi les 3 romans de la sélection.
Du lancement à la remise du prix, les professeurs ont pu proposer aux élèves des ateliers et des analyses de textes en lien avec la sélection. Tom et Nathan Lévêque, auteurs de En quête d'un grand peut-être (éd. du Grand Peut-Être) et parrains de cette édition, ont accompagné les élèves à l'occasion de plusieurs rendez-vous dans l'année.
Le prix Premières Paroles des collégiens est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024. Il mettra à l'honneur 3 premiers romans jeunesse francophones et sera à destination des classes de 6ème et 5ème avec un objectif de 10 collèges participants.

### Partenariat Département et la frégate Normandie. Visite des collégiens.

Le Département parraine la frégate multimissions Normandie en escale à l'Armada de Rouen, afin de renforcer le lien entre les citoyens et les forces armées, de favoriser l'éveil des jeunes aux missions de sécurité nationale, d'initier à l'apprentissage de la citoyenneté et de soutenir le travail de mémoire. Ce parrainage comprend notamment l'installation de rapports privilégiés entre l'équipage et les élèves de classes partenaires dans des collèges du département.
C'est donc dans ce cadre que cinq groupes de collégiens, issus des classes enjeux maritimes des collèges Descartes du Havre, Jean-Zay de Sotteville-lès-Rouen, La Providence de Dieppe, et de la classe défense des collèges Georges Braque de Rouen et Rachel Salmona du Tréport, ont visité la FREMM.

## 78. Yvelines
## 92. Hauts-de-Seine

### 5 000 collégiens des Yvelines et des Hauts-de-Seine invités au château de Versailles

Journée de découverte autour du patrimoine culturel et historique du Château de Versailles pour près de 180 classes, de la 6e à la 3e, sur le thème des arts, à travers un programme vivant, ludique et créatif animé par des artistes et médiateurs. Cette initiative est le fruit d'un partenariat initié en 2019 entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, l'Éducation nationale, et l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

## 81. Tarn

### Atlas des libellules tarnaises

Lors d'une journée autour de la faune et de la flore locales, cet atlas a été remis aux 42 jeunes conseillers départementaux au Château-Musée, dont le domaine est classé Espace Naturel Sensible (ENS). Les atlas seront ainsi mis à disposition des élèves dans tous les collèges du Tarn.

## 86. Vienne

### Reconstruction du collège Mirebeau et construction d'un pôle socio-culturel et sportif

Compte tenu de l'impossibilité de réhabiliter le collège Georges David à Mirebeau, au regard des contraintes techniques et des coûts de restauration, le Département de la Vienne a décidé de reconstruire le collège sur un site appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Poitou qui portait un projet de construction d'un centre socio-culturel et d'un ensemble sportif couvert en remplacement du gymnase actuel de Mirebeau devenu obsolète.
Le Département de la Vienne et la Communauté de Communes du Haut-Poitou ont pris la décision de construire un pôle socio-culturel et sportif sur un site de 25 000m² : un collège d'une capacité d'accueil de 450 élèves en remplacement de l'établissement existant, un pôle enfance-social, un équipement sportif couvert et d'autres équipements extérieurs mutualisés. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de cette opération. Le permis de construire sera déposé en juillet 2023 pour un démarrage des travaux au printemps 2024.

## Lancement officiel de la saison des feux de forêt en France

Plusieurs nouveaux dispositifs sont prévus (voir notre numéro de juin) pour tenter de contrer les difficultés rencontrées durant l'été 2023.
"Poste avancé" chargé de la coordination nationale des moyens aériens et terrestres à Nîmes-Garons.
Mise ne place d'une "météo des forêts" quotidienne, avec une carte de risques. "
Mobilisation de prévisionniste spécialistes.
Assistance renforcée aux acteurs de la lutte contre les feux et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGO) étendue à 35 départements de métropole (contre 15 actuellement).
Moyens supplémentaires de lutte contre les incendies.

## Météo des forêts : informer et sensibiliser le public au danger d'incendie

Les conditions météorologiques ont une forte influence sur la sensibilité de la végétation au feu et sur la propagation une fois l'incendie déclenché. Météo-France a lancé à compter du 1er juin 2023 la Météo des forêts, une carte indiquant le niveau de danger de feu sur l'Hexagone et la Corse. Cette information est établie à partir des observations et prévisions de plusieurs paramètres météorologiques (pluie, humidité de l'air, température, force du vent), de l'état de sécheresse de la végétation et de l'occupation des sols dans le département.
La Météo des forêts est délivrée chaque jour à 17 h pour les deux prochains jours sous la forme de deux cartes (la première pour le lendemain et la seconde pour le surlendemain). Le niveau de danger de feu est précisé par département avec une échelle à 4 niveaux : faible, modéré, élevé et très élevé. Elle est symbolisée à l'aide d'un code couleur compréhensible par tous (vert, jaune, orange et rouge).

## 58. Nièvre
## Signature de la convention Département / Sdis

Face aux effets du dérèglement climatique mais aussi aux défaillances à combler du système de santé, les sapeurs-pompiers de la Nièvre ont un besoin urgent de moyens financiers et humains renforcés.
Le Département porte sa contribution en fonctionnement de 10,7 M€ en 2022 à 11,9 M€ en 2023, soit une augmentation de 1,2 M€. Il s'engage également une revalorisation annuelle de sa participation au fonctionnement du SDIS de 6 % en moyenne jusqu'en 2028. Sa participation aux investissements est, quant à elle, sanctuarisée à hauteur de 600 000 € par an jusqu'en 2028.
Les dépenses de personnel représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS : 6 professionnels seront recrutés chaque année sur une période de 6 ans, soit 36 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires.

## 69. Rhône
## Préparation à la lutte contre les feux de forêts

Le département du Rhône est un territoire forestier avec 77 000 hectares de surface boisée. Une richesse naturelle qui représente désormais un réel risque en période estivale, lorsque les milliers d'hectares de landes et de bois se réchauffent.

Depuis 15 ans, le Département du Rhône met à disposition la forêt de Pully à Chamelet, propriété de la collectivité, pour l'entraînement des sapeurs-pompiers du SDMIS. Cette zone est idéale pour se former à la conduite d'engins tout terrain entre les arbres. À bord de véhicules légers ou de camions citernes feux de forêt, les sapeurs-pompiers s'entraînent à évoluer sur des terrains accidentés : des manœuvres qui peuvent s'avérer vitales face aux flammes.
Au total, 30 camions citernes feux de forêt sont positionnés dans 30 casernes à proximité des lieux sensibles. Qu'ils soient volontaires ou professionnels, le SDMIS compte 6 500 sapeurs-pompiers, dont près de 1 600 formés pour intervenir sur des feux de forêt.

## 86. Vienne
## Signature de la Convention 2023-2025 de partenariat avec le SDIS 86

Cette convention consiste à fixer, pour une période de 3 ans, le cadre général des relations entre le Département de la Vienne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
Le SDIS de la Vienne compte 218 sapeurs-pompiers professionnels, 1 303 volontaires et 56 personnels administratifs et techniques, répartis sur l'ensemble du territoire. Les parties s'engagent à :
- Garantir la gratuité et la continuité de fonctionnement du SDIS 86 dans la conduite de la politique publique de sécurité civile.
- Poursuivre le dialogue de gestion privilégiant la maîtrise de l'évolution des dépenses et le respect des principes de rigueur budgétaire, promouvoir la mise en œuvre d'espaces de coopération et ou de mutualisation d'actions et de moyens
- Définir des principes de pilotage partagés et renforcer la connaissance mutuelle des deux administrations (hygiène et la sécurité : mutualisation des actions et des supports de communication en direction des agents…) et poursuite d'une politique commune achats
- Former les cadres du Département de la Vienne et du SDIS 86, à la gestion de crise et à la coordination.;
- Surveillance du réseau routier ;
- Promotion du volontariat ;
- Maintien à domicile : étude conjointe des différentes modalités de téléassistance ou de réseau de services et d'aides à la personne ;
- Relations internationales .
La subvention annuelle du Département de la Vienne est portée à 13 882 839€ pour 2023, dont 500 000 € au titre de l'investissement, budget revu à la hausse (+ 4 %) . Pour les budgets suivants, une hausse de 2,2 % par an est prévue.

## Transfert de routes

Succès très mitigé de ce transfert puisque seuls 16 départements, 3 métropoles et 3 Régions du réseau routier national, se sont portés candidats pour près de 1.360 kilomètres, soit 25 % du réseau routier national. Il faut dire que la loi 3DS avait sérieusement compliqué la donne en laissant trois niveaux de collectivités pouvoir postuler, oubliant que les Départements étaient dotés de services dédiés. De plus, l'Etat s'est avéré souvent incapable de préciser les coûts et l'état des routes transférables.

Un décret d'application de la loi 3DS, précise les détails la méthode de calcul de la compensation financière à attribuer au titre des charges afférentes aux routes qui leur sont transférées.

Le décret précise que les compensations « sont équivalentes aux dépenses consacrées par l'État à l'exercice des compétences transférées pendant les périodes de référence, calculées « par application de ratios financiers ».

Les routes sont classées en trois groupes : trafic supérieur à 30.000 véhicules/jour (telles que autoroutes, routes à chaussées séparées aux abords des grandes agglomérations ou interurbaines et remplissant un rôle de desserte locale pendulaire) ; ceux supportant un trafic inférieur à 30.000 véhicules/jour (tels que les routes assurant une liaison longue distance) ; et les routes bidirectionnelles. Et les financements sont différents suivant les catégories, avec un possible ajout suivant les conditions hivernales et très circulées".

## Protection des alignements d'arbres le long des voies

Le décret d'application fixant les modalités des procédures d'abattages et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique est toutefois loin de satisfaire les collectivités territoriales qui y voient une amplification des lourdeurs administratives.

Il s'agit de désigner le préfet de département comme l'autorité administrative compétente pour se prononcer à l'avenir sur les atteintes éventuelles dans ce domaine.

Deux cas : une autorisation préalable pour les atteintes nécessaires aux besoins de projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement et un régime plus souple de déclaration préalable pour les opérations justifiées par une autre raison: danger pour la sécurité, pour les autres arbres…

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) s'est prononcé par deux fois contre ce texte porteur de complications et de restriction de pouvoir des autorités compétentes.

Le décret liste les informations, pièces et documents à fournir au préfet à l'appui des procédures de déclaration et d'autorisation préalables.

Le décret prévoit aussi une contravention de cinquième classe (1.500 euros) réprimant la violation de ce régime spécifique.

## Consultation organisée par le Sénat sur les ZFE montre un avis très réservé des Français

Il s'agit d'une acceptabilité extrêmement faible (86 % des particuliers et 79 % des professionnels se disent opposés au déploiement de ces ZFE)

La loi prévoit une généralisation en 2025 pour les agglomérations de plus de 150.000 habitants. Actuellement 11 métropoles l'ont décidé, mais on constate que devant les réticences, beaucoup sont amenées à retarder les échéances.

Il est principalement reproché un creusement des inégalités avec la possibilité de circuler pour les seules personnes aisées apte à financer une voiture « propre ». Du reste la très faible adhésion chez les habitants des zones rurales et les ouvriers montre les risques d'une révolte comme les gilets jaunes.

## Étude de l'Insee : Des trajets domicile-travail qui ont augmenté de moitié en vingt ans en zone rurale

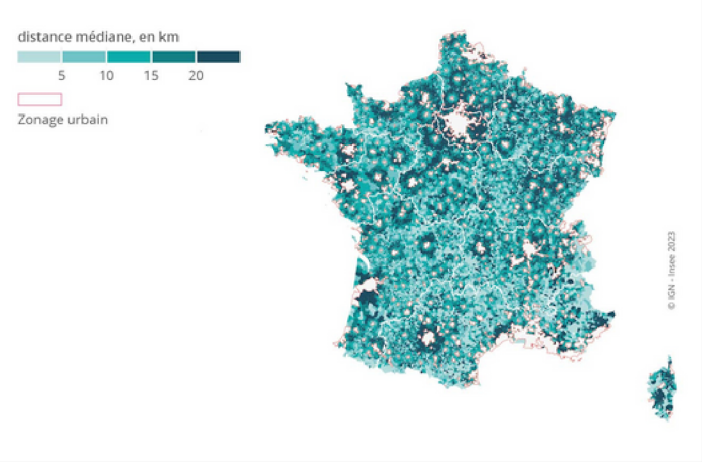


320 millions de kilomètres aller et retour contre 200 millions en 1999.

La distance médiane entre le domicile et le travail pour les actifs ruraux s'établit à 13 km en 2019, soit 4 kilomètres de plus qu'en 1999, contre 2,3 kilomètres pour l'ensemble des actifs en emploi. Cet accroissement est lié, bien sûr, à la périurbanisation et à la concentration de l'emploi dans les pôles urbains. "

Certains départements dans le Sud-Ouest, sont particulièrement touchés Gers (+7 km), du Tarn-et-Garonne (+6 km) et des Pyrénées-Orientales (+5 km), Gironde (+8 km en Gironde). En revanche, en Corse, la distance domicile-travail n'a augmenté que de 2 km en vingt ans

Ce sont les cadres qui effectuent de plus longs déplacements (18 km en 2019 contre 13 km vingt ans avant), et particulièrement ceux qui habitent dans les bourgs ruraux non périurbains, les professions intermédiaires et les ouvriers hors agricoles. "En revanche, la distance médiane est stable pour les agriculteurs et ouvriers agricoles : 2 km pour la moitié d'entre eux, en 2019 comme en 1999", insiste l'Insee.

## Contrats de plan État–région 2023-2027 : 8,6 milliards d'euros pour le secteur mobilités

Alors que les négociations devraient aboutir pour l'été, l'Etat a précisé sa participation pour la mobilité en augmentation de 50 % par rapport aux contrats conclus sur la précédente période des contrats

Un peu plus des deux tiers de ce montant est fléché sur les transports ferroviaires et collectifs. L'amorçage des RER régionaux sera doté de 800 M€.

Par ailleurs 500 millions d'euros sont fléchés pour les ports et 400 millions au secteur fluvial, 200 millions aux véloroutes,

Le montant affecté aux routes est divisé par deux avec une sélectivité plus importante.

Pour Régions de France, ces crédits ne sont pas à la hauteur des attentes pour atteindre les objectifs de la transition écologique.

## 11. Aude

### Hélène Sandragné, présidente du département, et Régis Banquet, président de Carcassonne Agglo interpellent le ministre des transports et la SNCF

Dans la perspective du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest et la construction de la Ligne à Grande Vitesse entre Toulouse et Bordeaux, nous avons récemment été alertés des conséquences qu'entraineront les travaux sur le train de nuit historique reliant les gares de Cerbère à celle de Paris- Austerlitz. En effet, il semble que celui-ci verra son tracé modifié pour emprunter la Vallée du Rhône pour rejoindre Paris, supprimant de fait les arrêts audois de Castelnaudary, Carcassonne et Lézignan-Corbières sur une période courant de 2024 à 2031 [...] il nous parait nécessaire que la SNCF mette en place des solutions de correspondances durant cette période afin que les usagers concernés par les arrêts supprimés puissent continuer à bénéficier du service de train de nuit à partir de la gare de Narbonne [...] nous souhaitons recevoir de votre part l'engagement formel que le train de nuit Cerbère-Paris retrouvera son tracé historique dès la fin des travaux de la LGV prévue pour 2031. »

## 15. Cantal

### Financement de la ligne aérienne Aurillac-Paris

Accord entre le Conseil départemental et le ministère des Transports pour le financement de la Ligne d'Aménagement du Territoire Aurillac-Paris. Les ultimes négociations portaient sur le soutien que l'État était prêt à apporter, dans un contexte où les déficits de l'exploitation commerciale se creusent. Pour Bruno Faure : « cette ligne Aurillac-Paris est une compétence de l'État, il était normal que le Gouvernement assume ses responsabilités [...] L'État prendra désormais en charge le déficit de la ligne dans la limite de 80 % des recettes commerciales de la ligne ». Jusqu'à aujourd'hui, aucune ligne n'avait bénéficié d'un soutien aussi fort de l'État.

## 15. Cantal

### Chaussée à Circulation Douce (CHAUCIDOU), appelée également Chaussée à Voie Centrale Banalisée

Le Conseil départemental du Cantal et la Commune de Saint-Etienne-Cantalès expérimentent, sur la Route Départementale n°18 en traverse du bourg, un aménagement dit Chaudicou.
Cet aménagement rompt avec les habitudes de circulation. En effet, les cyclistes, ainsi que les piétons, sont prioritaires sur les deux voies qui leur sont réservées. Une seule voie de circulation est affectée aux automobilistes qui, lorsqu'ils se croisent, doivent se déporter sur les voies latérales. Le principe est de donner la priorité aux cyclistes et piétons pour un usage apaisé de la voirie.

## 41. Loir-et-Cher

### Voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan

Cette opération concrétise la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces qui a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 M€ sur 10 ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030.
Le coût s'élève à 1 200 000 € TTC financé par le conseil départemental (36,5%), la région Centre-Val de Loire (36,5 %) et l'État (27 %) dans le cadre de son Appel à projets « France Relance Vélo ».
Le département a tenu compte de la proximité du château de Chambord pour consulter l'architecte des bâtiments de France et ainsi faire le choix d'un revêtement de couleur clair sur l'ensemble du parcours.

## 51. Marne
### Véloroute

Après un peu plus d'un an de travaux, la nouvelle portion de véloroute entre Moncetz-Longevas et Vitry-le-François a été inaugurée officiellement en juin.
Cette nouvelle portion de 24 km, reliant Moncetz-Longevas à Vitry-le-François, vient compléter la véloroute de la vallée de la Marne (liaison Paris-Strasbourg), qui permet désormais de traverser notre territoire d'Est en Ouest à vélo.
Cela représente une distance de 90 km. L'objectif à terme étant de relier Dormans au lac du Der.
Le coût total des travaux s'élève à 4,4 M€, dont :
- 1,8 M€ Département de la Marne (incluant une participation de la CAC de 25.000 €),
- 400.000 € Région Grand-Est,
- 1 M€ Europe,
- 1,2 M€ État.

En tout, ce sont 13 communes qui sont traversées par cette portion de véloroute. 8 aires de repos et 2 aires de stationnement ont également été créées.

## 53 + 49. Mayenne et Maine-et-Loire
### Lancement des études d'aménagement et de sécurisation de la route nationale 162 entre Laval et Le Lion d'Angers

Cette RN162, qui deviendra la route départementale RD962 au 1er janvier 2024 représente un axe stratégique pour le territoire, situé dans le triangle Laval-Nantes-Angers, cette future RD962 fera l'objet d'études d'opportunité dès septembre 2023 puis d'une démarche de concertation avec les acteurs du territoire.
Les deux Départements souhaitent améliorer la sécurité et le niveau de service offert aux différents usagers de cet axe de circulation, tout en renforçant le maillage routier du territoire.
Des études d'opportunité d'aménagement et de sécurisation de cet axe seront lancées dès septembre 2023. Elles porteront sur les volets économique, environnemental et sociétal d'une zone géographique élargie. Elles permettront d'identifier les problématiques communes sur l'axe, au travers d'un diagnostic, de définir des objectifs partagés d'aménagement et de décliner les solutions envisageables en projet(s) d'aménagement tout en jaugeant la pertinence de leur mise en œuvre.

## 57. Meuse
### Plate-forme meusienne de mobilité solidaire Mobilité 55

Cette plateforme est portée par le Département de la Meuse, avec l'aide de l'Etat et en lien avec 5 associations d'insertion meusiennes. Elle s'intègre dans le dispositif global Roul'en Meuse dont fait partie Karos.
La plateforme meusienne de mobilité solidaire « mobilité 55 » s'appuie sur un contact direct avec les demandeurs en mobilité. En effet, elle intègre un numéro unique d'appel pour tout public : un dispositif innovant, accessible et efficient. Un service unique à échelle régionale voire nationale.
Aujourd'hui quatre conseillers en mobilité assurent l'accueil téléphonique mais ils sont surtout formés pour un accompagnement personnalisé des personnes « empêchées » et en insertion. Le conseiller en mobilité favorise l'autonomie des publics en réalisant un diagnostic détaillé et personnalisé des freins et compétences de mobilité de chaque personne puis en activant les solutions individuelles et adéquates étape par étape, il conseille, soutient et oriente vers les différentes solutions qu'elles soient financières, matérielles ou de transport (en priorisant les transports collectifs de droit commun).
Il est ainsi construit un parcours de mobilité sur la base d'un diagnostic des compétences, par la suite il se décline sous forme de rencontres et d'objectifs mobilité à atteindre. Ce travail est piloté par les conseillers en mobilité en lien continu avec leurs prescripteurs, afin que la mobilité et l'insertion sociale soient en synchronisation pour un objectif commun : améliorer la vie des personnes.

## 78. Yvelines
### Le Département lance MobilitY' : un dispositif pour développer l'électromobilité en zone rurale

En 2022, 32 000 véhicules électriques étaient en circulation dans les Yvelines et 1 521 bornes disponibles*. Conscient des enjeux de mobilité durable, le Département des Yvelines renforce son action de solidarité territoriale et de transition énergétique par le déploiement de MobilitY'. Ce dispositif, qui s'adresse en priorité aux bénéficiaires du RSA et agents communaux, vise à implanter, au cœur du territoire rural Yvelinois : des véhicules électriques en autopartage, des bornes de recharge dédiées et des ombrières photovoltaïques. Condé-sur-Vesgre est la première des 13 communes rurales à s'inscrire au sein de cette expérimentation. Montant de l'opération : 1,6 M€ TTC.

## 81. Tarn
### Travaux expérimentant avec un revêtement innovant et écologique

Cette démarche consiste à réutiliser le revêtement existant à hauteur de 40 %, avec une fabrication réalisée avec des enrobés à froid bas carbone. Cette solution 100 % tarnaise s'appuie sur la technique EASYCOLD : la température abaissée, l'incorporation de matériaux recyclés et recyclables, et l'absence de fumée permet de réduire ainsi de près de 150 tonnes de $CO_2$ l'impact carbone pour la réalisation de ces travaux.

## 84. Vaucluse

### Réouverture de la RD 34 entre Saint-Christol et les Alpes-de-Haute-Provence

En raison du risque avéré pour les usagers, le Département de Vaucluse, gestionnaire de cette voie, avait décidé de fermer cette section de route à tous les véhicules fin novembre 2019, en lien avec les services du Département des Alpes-de-Haute-Provence. La circulation est totalement déviée par la RD 166 en Vaucluse, et la RD 18 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Les accès riverains sur la RD 34 avaient été maintenus en amont et en aval de la zone concernée par l'effondrement.
Ce chantier a nécessité des terrassements importants dans cette zone où la nature du sol peut être très variable. A environ un mètre de profondeur, l'entreprise en charge des travaux, a dû faire face à de la roche vive, très compacte et continue. Afin de s'adapter, une pelle mécanique sur chenille de 60 tonnes avec un brise-roches a dû être employée afin de pouvoir extraire les matériaux.
Cette opération est d'un coût total de 1,4 M€ HT entièrement financé par le Département

## 86. Vienne

### Inauguration des travaux de restauration du pont Henri IV, à Châtellerault

Classé au titre des Monuments historiques depuis 1913, le pont Henri IV de Châtellerault présente des caractéristiques exceptionnelles et a été, à ce titre, comparé aux ponts Neuf de Paris et de Toulouse. Il a subi des transformations aux XVIIIe et XIXe siècles et des campagnes de restauration au XIXe siècle.
Long de 144 mètres et large de 21 mètres, le pont Henri IV est un axe majeur qui relie le centre-ville en rive droite au quartier Châteauneuf situé en rive gauche.
Les travaux ont été réalisés en deux phases : sur l'amont puis sur l'aval. Ils ont consisté en la réorganisation des réseaux sur l'édifice (eau potable, électricité, gaz, réseaux de télécommunications), l'étanchéité du pont, la réalisation des trottoirs en pavés et de la voirie avec une couche de roulement en enrobé. La restauration des maçonneries de pierre de taille notamment la reconstitution de la voûte d'une pièce enterrée en aval rive droite avec la reprise des pierres levées, des parapets et des pierres des tours en rive gauche, a également été réalisée.
Sur ce chantier, le Département de la Vienne a souhaité favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi lors de la consultation des entreprises.
Les travaux se sont élevés à 3 005 500 €, financés par le Département de la Vienne, avec une participation de 250 000€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation du Patrimoine, avec l'ouverture d'un mécénat populaire pour la récolte de dons.

## 86. Vienne

### Aéroport de Poitiers-Biard : reprise de la ligne Poitiers-Lyon

Dans le cadre de la procédure d'urgence d'appel d'offres, une nouvelle consultation pour l'exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers et Lyon a été lancée le 30 mars dernier, suite au retrait de Chalair Aviation. Le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard a retenu une offre après accord de la Direction Générale de l'Aviation Civile, actant la réouverture prochaine de cette ligne commerciale.

## 95. Somme

### Nouvelle piste cyclable

Il y aura bientôt une piste cyclable de 1,5 km entre l'université de Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise) et Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) le long de la RD203. Tout sauf un luxe quand on sait que cet axe très roulant est emprunté par de nombreux cyclistes, parfois au mépris de leur sécurité.

# La réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics fait peser une menace sur les finances des collectivités territoriales

*Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats*

La Chambre du contentieux de la Cour des Comptes, 7ème chambre nouvellement créée avec effet du 1er janvier 2023, laquelle se substitue, en ce qui concerne le jugement des ordonnateurs à la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), vient de rendre ses premiers arrêts (Arrêt S-2023-0604 du 11 mai 2023, Société ALPEXPO; Arrêt S-2023-0667 du 31 mai 2023, Commune d'Ajaccio).

Ces deux arrêts, extrêmement bien motivés, rendus dans des affaires de natures très différentes, appellent une remarque : la motivation retenue par les juges de la rue Cambon, pour faire application du principe pénal de la rétroactivité « in mitius ». La loi nouvelle en matière de responsabilité financière des gestionnaires publics étant, en effet, plus douce que l'ancienne.

Ces décisions juridictionnelles, quoique ne portant pas sur la question de la responsabilité des comptables publics, nous semblent constituer l'occasion de faire la lumière sur cette responsabilité dont le régime se voit totalement modifié depuis le 1er janvier dernier, ce qui pourrait constituer une menace pour les finances des collectivités territoriales.

Jusqu'au 1er janvier 2023, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022, créant un régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs, les comptables publics étaient personnellement et pécuniairement responsables du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des fonds et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics nationaux ou locaux.

Ce principe était posé par l'article 60-I de la loi du 23 février 1963 de finances pour 1963.
Dans une réponse au sénateur PS Roland Huguet, qui appelait son attention sur l'extrême rigueur de ce principe pour les comptables publics « de plus en plus souvent sanctionnés, atteints dans leur patrimoine personnel aussi bien que dans leur dignité, par des arrêts de débet dont l'origine se trouve la plupart du temps dans de simples fautes de service », le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle justifiait l'existence de ce rigoureux principe dans les termes suivants :

*« S'agissant des incidences pécuniaires du principe de responsabilité, il importe de rappeler que ce dernier trouve son équilibre dans l'existence de mécanismes régulateurs instaurés par le législateur. C'est ainsi que les comptables publics dont la responsabilité a été engagée ont la faculté, en cas de force majeure, de solliciter auprès du ministre des Finances la décharge de cette responsabilité. Ils peuvent également présenter une demande en remise gracieuse du débet mis à leur charge. Lorsque ces mesures concernent un comptable de l'Etat, responsable de la tenue de la comptabilité d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local, les sommes allouées en décharge ou en remise gracieuse sont, conformément à l'article 10, 2e alinéa, du décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964, supportées par le budget de l'Etat si le débet n'affecte pas le service d'un régisseur ou ne provient pas de pièces irrégulièrement établies ou visées par l'ordonnateur. Ces mécanismes régulateurs sont mis en œuvre de façon à maintenir l'effectivité du principe de responsabilité tout en prenant en considération, avec la plus grande attention, la situation personnelle des comptables et les circonstances dans lesquelles le débet est apparu. Enfin, il y a lieu de souligner que les comptables publics, dans l'exercice de leurs fonctions, bénéficient de l'assistance juridique des services des trésoreries générales qui elles-mêmes peuvent solliciter avis et instructions auprès de la direction de la comptabilité publique. »*

**Question de M. Roland HUGUET Roland (Pas-de-Calais - SOC) publiée le 06/08/1998.**

**Autre temps, autre analyse :**

L'Etat a estimé 25 ans après cette analyse, suivant une proposition de la Cour des Comptes et de son Premier président, Pierre Moscovici, qu'il n'y a pas lieu de traiter différemment les ordonnateurs et les comptables. Le nouveau régime juridictionnel de responsabilité vise, selon ses promoteurs, à sanctionner de manière plus efficace les gestionnaires publics. Il s'applique aux

fonctionnaires et agents publics civils et militaires, aux membres des cabinets ainsi qu'aux représentants, administrateurs et agents des organismes soumis au contrôle des juridictions financières. Les ministres et élus locaux sont exclus de ce régime, sauf gestion de fait.
Sont désormais poursuivies les infractions aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens de l'État, des collectivités, établissements et organismes soumis au contrôle des juridictions financières, constitutives « d'une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif ». Peuvent également faire l'objet de poursuites « l'octroi d'un avantage injustifié à autrui, à soi-même ou à toute personne morale, par intérêt personnel direct ou indirect, la gestion de fait, l'inexécution d'une décision de justice conduisant au prononcé d'une astreinte ainsi que tout agissement ayant pour effet de «faire échec à une procédure de mandatement d'office».

La Cour des comptes pourra aussi sanctionner les négligences des titulaires d'emplois de direction.
Si ont été abrogés sur le fondement de l'ordonnance du 23 mars 2022 l'ensemble des différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, le principe fondamental de séparation des ordonnateurs et des comptables est maintenu.

Olivier Dussopt, alors ministre délégué aux Comptes publics, a fait observer que le respect de cette séparation entre ordonnateur et comptable public « s'illustre par le maintien de l'infraction de la "gestion de fait", c'est-à-dire de l'infraction consistant pour une personne à manier des fonds publics sans avoir la qualité de comptable public, et le maintien d'un mécanisme de "réquisition du comptable" qui permet à chacun de jouer son rôle et de prendre in fine ses responsabilités ».

L'ordonnance du 23 mars 2022 introduit une possibilité de signalement par le comptable à l'ordonnateur de toute opération susceptible de constituer une faute grave entraînant un préjudice financier significatif relevant de la juridiction financière.
La procédure de réquisition du comptable par un ordonnateur, prévue par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit décret GBCP), voit sa portée réaffirmée en étant inscrite dans la loi.
Enfin, le dispositif relatif à la gestion de fait est maintenu par l'ordonnance du 23 mars 2022.
« Les situations de gestion de fait, dès lors qu'une personne non habilitée vient agir dans le champ propre du comptable, constituent une infraction du nouveau régime [de responsabilité financière des gestionnaires publics] qui sera sanctionnée en tant que telle ».

**Cette réforme, dont nous ne contestons pas l'opportunité, n'est, cependant, pas sans risque pour les finances des collectivités territoriales :**

Le comptable public n'étant désormais plus responsable pécuniairement de ses erreurs dans le paiement des dépenses ou dans l'encaissement des recettes, les collectivités vont se trouver démunies de moyen légal automatique de récupération des sommes que lui coûteront ces erreurs.

Leur seule possibilité d'obtenir réparation de leur préjudice sera d'attaquer l'Etat du fait des conséquences financières pour elles de la faute commise par leur comptable …
Car il est plus que douteux que l'Etat accepte spontanément de s'acquitter du montant des pertes subies par la collectivité.

**Bernard de Froment**

#RETRAITE

## Réforme des retraites : publication des premiers décrets d'application

Les deux premiers décrets d'application de la réforme des retraites sont parus au Journal officiel du 4 juin dernier.

Le premier transpose à l'ensemble des régimes de fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat les évolutions apportées relatives à l'âge d'ouverture des droits, à la durée d'assurance et aux conditions de départs anticipés et précise les règles d'interpénétration entre les trois régimes de la fonction publique et de portabilité de l'un à l'autre des avantages associés à la catégorie active.

Le second tire les conséquences réglementaires du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite et précise les nouvelles bornes d'âge et modalités de départ anticipé pour carrières longues, ainsi que les nouvelles modalités de retraite anticipée des travailleurs handicapés et de retraite anticipée pour inaptitude et incapacité permanente.

*Décret n° 2023-435 du 3 juin 2023 portant application des articles 10, 11 et 17 de la loi n° 223-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023*
*Décret n° 2023-436 du 3 juin 2023 portant application des articles 10 et 11 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023*

#VIEPRO

## Revalorisation des rémunérations dans la fonction publique

Un an après la revalorisation du point d'indice de 3,5%, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé de nouvelles mesures de revalorisation des rémunérations des agents.

Parmi ces mesures représentant un montant de 3,5 milliards d'euros dès cette année, et 6 milliards d'euros en 2024 : 1,5% d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023, attribution de 5 points d'indice à tous les agents dès janvier 2024 et jusqu'à 9 points supplémentaires pour les agents aux rémunérations les plus faibles, le remboursement du forfait de transport à hauteur de 75% au lieu de 50%, une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros bruts à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts.

Des annonces dont nous suivrons attentivement la mise en œuvre effective.

#ROUTES

## Transferts de route 3DS : précisions sur les modalités de calcul de la compensation financière

Un décret du 12 juin 2023 précise les modalités de calcul de la compensation financière du fait des transferts aux départements, régions et métropoles de certaines voiries en application de la loi 3DS.

Il est notamment indiqué que les ressources à attribuer aux collectivités auxquelles les routes sont transférées sont « *équivalentes aux dépenses consacrées par l'Etat à l'exercice des compétences transférées pendant les périodes de référence prévues aux articles 1er et 2 du décret n°2022-1709 du 29 décembre 2022* ».

La compensation financière est calculée « par application de ratios financiers correspondants aux caractéristiques de ces voies ».

La méthode de calcul est précisée en annexe du décret.

*Décret n°2023-455 du 12 juin 2023 relatif aux modalités de calcul de compensation financière des transferts de compétences résultant des articles 38 et 40 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*

#FINANCES

## Précisions sur les modalités de calcul et de versement du filet de sécurité anti-inflation énergie

Un décret au JO du 16 juin 2023 précise les modalités de calcul et de versement de la dotation accordée aux communes et leurs groupements, aux départements, à la Ville de Paris, à la métropole de Lyon, à la collectivité de Corse, au Département de Mayotte, à la collectivité territoriale de Guyane, à la collectivité territoriale de Martinique et aux régions pour compenser la dégradation de l'épargne brute subie en 2023 du fait de l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain.

Prévue au I de l'article 113 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, la dotation fera l'objet d'un versement au plus tard le 31 juillet 2024.

Le décret précise également que pour le calcul de l'épargne brute « les dépenses et les recettes prises en compte sont celles enregistrées aux comptes des budgets principaux régis par les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M71 et M57 ».

*Décret n°2023-462 du 15 juin 2023 pris en application de l'article 113 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023*

*Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS*

#COLLEGE

## Conditions d'aménagement d'un accès indépendant aux équipements sportifs dans les collèges

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a modifié le code de l'éducation pour introduire l'obligation d'aménager un accès indépendant aux locaux et équipements sportifs affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans les écoles publiques ou les établissement publics locaux d'enseignement.

S'agissant des collèges, l'article L213-3 du code de l'éducation a été complété par un alinéa ainsi rédigé : « Lors de la création d'un collège public, un accès indépendant aux locaux et aux équipements affectés à la pratique

d'activités physiques ou sportives est aménagé. Un tel accès est également aménagé à ces locaux et équipements qui font l'objet de travaux importants de rénovation, lorsque le coût de cet aménagement est inférieur à un pourcentage, fixé par décret en Conseil d'Etat, du coût total des travaux de rénovation. Ce décret en Conseil d'Etat fixe également les conditions d'application du présent alinéa. »

Le décret du 5 juin 2023, qui entre en vigueur le 1er janvier 2024, pour les travaux dont la décision d'engagement est postérieure à cette date « définit la notion de travaux importants de rénovation s'agissant de locaux et d'équipements sportifs affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans un établissement scolaire » et fixe à « 5 % le pourcentage du montant total estimé des travaux, en-deçà duquel l'aménagement de l'accès indépendant est obligatoire ».

*Décret n°2023-442 du 5 juin 2023 relatif à l'aménagement d'un accès indépendant aux locaux et équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement*

**#MARCHESPUBLICS**
**#JURISPRUDENCE**

## Le changement de titulaire doit-il nécessairement faire l'objet d'un avenant ?

Non, selon la cour administrative d'appel de Marseille. « L'assentiment préalable de la personne publique, même tacite, suffit à rendre effective la cession d'un marché public ».

Dans cette affaire, un marché public a été conclu en 2012 entre un syndicat intercommunal de transport et la société SPIE Sud-Est. Deux ans plus tard, la société SPIE Sud-Est a informé le syndicat de la cession du marché à la société BST qui a confirmé la reprise des droits et obligations en découlant.

Saisi d'un référé provision, le tribunal administratif de Nice a condamné la communauté d'agglomération à laquelle ont été transférés les droits et obligations du syndicat intercommunal, à verser une provision de presque 130 000€ à la société BST.

La société Simpliciti, venue aux droits et aux obligations de la société BST, a saisi le tribunal administratif de Nice d'une demande tendant à la condamnation de la communauté d'agglomération à lui verser une somme de 163282,31 euros au titre des prestations effectuées et préjudices qu'elle estimait avoir subis à l'occasion de l'exécution du contrat.

Par un jugement n° 1705325 du 16 décembre 2020, le tribunal administratif de Nice a condamné la communauté d'agglomération à payer à cette société une somme limitée à 2400 euros, et prescrit à la société Simpliciti de restituer la différence entre cette somme et la somme de 129121,17 euros perçue en exécution de l'ordonnance de référé-provision.

« Pour rejeter, dans sa majeure partie, la demande de paiement des prestations effectuées par la société BST, le tribunal administratif a estimé que, compte tenu de l'existence d'un lien contractuel entre la communauté d'agglomération et la société BST, cette dernière n'était pas fondée à solliciter l'indemnisation, sur le fondement de l'enrichissement sans cause, de celles des prestations qui avaient été réalisées avant l'expiration de la durée d'exécution du marché. »

En appel, la société Simpliciti soutenait que le changement de titulaire du marché devait nécessairement faire l'objet d'un avenant. Or, si la communauté d'agglomération, dûment informée du rachat du fonds de commerce de la société Spie Sud-est par la société BST, a laissé cette dernière poursuivre l'exécution du contrat, et a même préparé un avenant modifiant l'identité du titulaire et approuvé par le conseil communautaire, cet avenant n'a jamais été signé.

La Cour administrative d'appel juge que la personne publique a donné son assentiment à cette cession de contrat en laissant la société poursuivre l'exécution du contrat. « La circonstance que la signature de l'avenant n'ait pu intervenir du fait d'un désaccord sur la rémunération de prestations complémentaires est sans incidence sur l'existence de cet assentiment ».

Il en résulte que la société Simpliciti « n'est pas fondée à se plaindre de ce que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif de Nice a rejeté le surplus de sa demande, présenté exclusivement sur un fondement quasi-contractuel ». La requête en appel de la société a été rejetée.

*CAA de Marseille, 5 juin 2023, n°21MA00636*

**#EHPAD**
**#JURISPRUDENCE**

## Requalification et fermeture d'une « pension de famille » s'avérant être un ESMS

A la suite d'une inspection conjointe, la directrice générale de l'ARS et le président du conseil départemental ont décidé, par arrêté conjoint, de mettre fin à l'activité d'une structure d'hébergement de personnes âgées considérant qu'il s'agissait d'un EHPAD dont l'ouverture était soumise à autorisation.

La requérante qui dirigeait cette structure soutenait qu'il s'agissait d'une pension de famille et non un établissement médico-social.

Pour considérer que la structure d'accueil des personnes âgées constituait un établissement médico-social, la cour administrative d'appel de Versailles retient qu'elle « comprenait exclusivement des personnes âgées dépendantes, bénéficiant d'une allocation personnalisée d'autonomie pour le maintien à domicile, mais dont la perte d'autonomie nécessitait des soins et une assistance dans les actes quotidiens de la vie, pour leur toilette, l'habillage, les déplacements ou les repas, ces services revêtant un caractère médico-social au sens de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ».
La requête en appel a été rejetée.

*CAA de Versailles, 16 mai 2023, n°21VE02476*

**#ETRANGERS**
**#JURISPRUDENCE**

## Le contrat d'engagement jeune est conditionné à la régularité du séjour

Plusieurs associations dont GISTI et InfoMIE ont introduit une requête en excès de pouvoir contre la circulaire n° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune, en tant qu'elle ajoute, pour le bénéfice du contrat d'engagement jeune, une condition tenant à la régularité du séjour.

Les associations requérantes soutenaient que la circulaire ajoutait « une condition d'éligibilité au contrat d'engagement jeune, tenant à la régularité du séjour, qui ne résulterait ni de la loi, ni du décret du 18 février 2022 et qu'aucune disposition n'autoriserait le ministre du travail à fixer », condition qui contreviendrait par ailleurs aux dispositions de l'article L. 5131-6 du code du travail.

Mais le Conseil d'Etat estime que : « eu égard tant à la finalité du contrat d'engagement jeune, qui vise à permettre une insertion durable dans l'emploi des jeunes en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, qu'aux autres dispositions de la partie du code du travail au sein de laquelle s'insèrent les dispositions qui l'instaurent, le législateur a implicitement mais nécessairement entendu limiter le bénéfice de ce contrat, s'agissant des jeunes étrangers qui en remplissent les conditions d'âge, aux mineurs de plus de seize ans ainsi qu'aux majeurs en situation régulière sur le territoire ».

Par suite, il juge que « par la circulaire attaquée, le ministre chargé du travail n'a pas méconnu le sens et la portée de l'article L. 5131-6 du code du travail et du décret du 18 février 2022 pris pour son application, qu'il était compétent pour interpréter dès lors qu'il a pour mission de les mettre en œuvre ».

*Conseil d'État, 12 juin 2023, n°463398*

#PROCEDURE
#JURISPRUDENCE

## Une ordonnance rejetant l'appel pour tardiveté peut être prise sans attendre la production du mémoire complémentaire annoncé

C'est ce que le Conseil d'Etat juge dans une décision mentionnée aux tables du recueil Lebon aux termes de laquelle : « Une requête entachée de tardiveté n'étant pas susceptible d'être régularisée, elle peut être rejetée comme manifestement irrecevable si une telle tardiveté ressort de façon certaine des pièces produites à l'appui de la requête. Il ne résulte ni des dispositions des articles R. 222-1 et R. 612-1 du code de justice administrative, ni d'aucune autre disposition ou principe, que, pour rejeter l'appel de Mme B... comme manifestement irrecevable, l'auteur de l'ordonnance attaquée ait été tenu d'attendre la production du mémoire complémentaire annoncé dans la requête ni de mettre en demeure la requérante de le produire en application de l'article R. 612-5 du code de justice administrative. L'auteur de l'ordonnance attaquée n'a, par suite, pas commis d'erreur de droit en faisant application des dispositions du 4° de l'article R. 222-1 du code de justice administrative pour rejeter la requête de Mme B.... »

Cette décision apporte également un éclairage sur la preuve de la date de notification. La mention d'une date dans le champ « présente/avisé » et l'apposition d'une signature et d'un tampon dateur suffit à prouver la date de réception de la notification, quand bien même la rubrique « distribué le » n'a pas été renseignée.

*Conseil d'État, 7 juin 2023, n°458264, aux tables du recueil Lebon*

#MARCHESPUBLICS
#JURISPRUDENCE

## Pas d'obligation d'informer le candidat que son offre a été déposée dans le cadre d'une autre consultation

Une société candidate à l'obtention d'un marché a déposé, par erreur, sa candidature et son offre, dans le « tiroir numérique » dédié à un autre marché « dont les dates limites de remise des offres et candidatures étaient identiques. La communauté d'agglomération n'a pas pris en compte cette candidature et cette offre pour le marché en litige ».

Le juge des référés, saisi par la société, a annulé la procédure de passation du marché et enjoint à la collectivité de reprendre, sauf renonciation, la procédure au stade de l'examen des candidatures et des offres considérant qu'elle avait manqué à ses obligations de mise en concurrence en ne prenant pas en compte la candidature et l'offre de la société du fait de son erreur alors qu'il n'y avait aucune ambiguïté possible du fait de la concordance des dates et que
« leur rétablissement au titre de la procédure de passation litigieuse ne nécessitait aucune analyse ni aucune contrainte particulière pour le pouvoir adjudicateur ».

Le Conseil d'Etat considère que cette position est entachée d'une erreur de droit, dès lors que « d'une part, aucune disposition ni aucun principe n'impose au pouvoir adjudicateur d'informer un candidat que son offre a été déposée dans le cadre d'une autre consultation que celle à laquelle il voulait postuler et, d'autre part, il ne peut rectifier de lui-même l'erreur de dépôt ainsi commise, sauf dans l'hypothèse où il serait établi que cette erreur résulterait d'un dysfonctionnement de la plateforme de l'acheteur public »

Par suite, l'ordonnance du juge des référés a été annulée et la requête de la société rejetée.

Conseil d'État,1er juin 2023, n°469127

#FONCTIONPUBLIQUE
#JURISPRUDENCE

## Pas de priorité des fonctionnaires sur les contractuels pour le reclassement

C'est ce qu'a jugé la Cour administrative de Marseille. Définitivement inapte à l'exercice de fonctions impliquant notamment la persistance de la station debout, la requérante se prévalait, dans le cadre de son reclassement, d'un droit de priorité par rapport aux contractuels et stagiaires. Les juges d'appel estiment « qu'une telle priorité ne résulte d'aucun texte et d'aucun principe ».

*CAA de Marseille, 5 mai 2023, n°21MA03484*

#EMPLOI
#AVIS

## Le Conseil d'Etat a rendu son avis sur le projet de loi plein emploi

Ce projet de loi intéresse particulièrement les Départements. En effet, le titre Ier de ce projet de loi comporte notamment « des dispositions visant à étendre l'inscription en tant que demandeur d'emploi à l'ensemble des personnes qui demandent le bénéfice du revenu de solidarité active (RSA) », le titre II « porte sur la création du réseau dénommé « France Travail », le titre III « contient des dispositions visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap » et le titre IV est consacré à la gouvernance de la politique du jeune enfant en désignant les communes comme autorités organisatrices de l'accueil.

Dans son avis, le Conseil d'Etat affirme nécessaire de modifier certaines dispositions du projet de loi. Sur le RSA, « *il estime que, contrairement à ce que prévoit le projet de loi dont il a été saisi », l'information du président du conseil départemental en cas de radiation d'un bénéficiaire du RSA « ne peut être limitée aux cas où l'opérateur France Travail est l'organisme référent du bénéficiaire du RSA faisant l'objet de la mesure de radiation* » mais doit concerner tous les cas de radiation d'un bénéficiaire du RSA.

S'agissant de la possibilité pour France Travail de prononcer une mesure de suspension d'un bénéficiaire de RSA dans le cas où le président du conseil départemental s'abstient de prendre une décision faisant savoir à l'opérateur s'il entend statuer lui-même sur les manquements du bénéficiaires, le Conseil d'Etat estime qu'elle pourrait méconnaître le principe de la libre administration des collectivités territoriales si elle n'était pas limitée aux seules sanctions de suspension. Il insiste sur la nécessité de laisser au président un délai suffisant pour se prononcer.

Après s'être interrogé sur la constitutionnalité, au regard du principe d'égalité du dispositif « *qui permet que le pouvoir de sanction, à l'égard d'un bénéficiaire du RSA, puisse être exercé, pour les mêmes faits, par deux autorités différentes* », le Conseil d'Etat propose de préciser dans le projet de loi « *que l'opérateur France Travail, dans le cas où il se voit chargé, expressément ou tacitement, de prendre lui-même la sanction, n'a pas d'autre alternative que de la prononcer, au niveau qu'il a proposé* ».

D'autres modifications nécessaires ont été mises en exergue par le Conseil d'Etat.

*Conseil d'Etat, avis consultatif du 1er juin 2023, n°407112*

#PROCEDURE
#AVIS

## Précisions sur la nature du recours contre une lettre informant l'agent d'une retenue sur traitement

Le recours dirigé contre une lettre de l'administration informant l'agent que des retenues sur traitement vont être effectuées et contre le rejet du recours gracieux introduit contre cette lettre enjoignant à l'administration de lui rembourser les sommes prélevées relève-t-il de l'excès de pouvoir ou du plein contentieux ? C'est la question qu'a posé, avant de statuer sur l'appel formé dont elle était saisie, la Cour administrative d'appel au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat répond en trois temps : 1) La nature d'un recours contre une décision à objet pécuniaire dépend des conclusions et de la nature des moyens présentés. 2) Une lettre informant un agent que des retenues pour absence de service fait vont être effectuées sur son traitement n'est pas assimilable à un recours dirigé contre un titre de perception relevant par nature du plein contentieux dès lors qu'elle ne comporte pas l'indication du montant de la créance ou n'émane pas d'un organisme doté d'un comptable public. 3) « La circonstance que ce recours en annulation soit assorti de conclusions tendant à ce qu'il soit enjoint à l'administration de rembourser la somme prélevée, qui relèvent du plein contentieux, n'a pas pour effet de donner à l'ensemble des conclusions le caractère d'une demande de plein contentieux ».

*CE, avis, 25 mai 2023, n°471035, La Poste*

#RAPPORT

## Publication d'un rapport sur la gestion publique des risques

La Cour des comptes consacre un rapport public thématique relatif à la gestion publique des risques, à ne pas confondre avec la gestion de crise, qui intervient une fois le risque réalisé.

« Mieux coordonner les actions, faire émerger une vision d'ensemble », c'est le sous-titre de ce rapport composé de 4 parties s'achevant par 11 recommandations. La Cour des comptes fait le constat que « les dispositifs opérationnels de gestion des risques nécessitent désormais une révision en profondeur, afin d'assurer une hiérarchisation plus claire des risques couverts ». Le rapport affirme la nécessité que l'Etat développe « une vision stratégique des risques qu'il supporte, afin de mieux coordonner les acteurs sectoriels et de répartir plus explicitement les moyens qu'il leur alloue ». Enfin, il met en exergue le besoin pour les dispositifs sectoriels d'intégrer « le caractère multi-dimensionnel des risques et de repenser plus explicitement l'interaction entre la puissance publique et la société » « dans une logique de partage des charges équitable ».

Parmi les recommandations figurent la généralisation de la sensibilisation et de la formation des agents publics aux risques et à leur gestion, la création d'un « responsable de la gestion des risques par l'État » rattaché au Premier ministre, chargé de coordonner et d'harmoniser les dispositifs sectoriels de gestion des risques, la réalisation d'une cartographie des risques « auxquels la Nation est exposée, le coût de leur gestion pour l'ensemble des acteurs impliqués et le niveau des risques résiduels » ou encore l'association des acteurs publics et la population aux exercices de préparation à la gestion de crise pour en améliorer l'efficacité.

Rapport public thématique, La gestion publique des risques, juin 2023

#FINANCESLOCALES
#RAPPORT

## Publication d'un rapport sur l'impact des décisions de l'Etat sur l'équilibre financier des collectivités locales

Le constat que de nombreuses décisions unilatérales de l'Etat affectent l'équilibre des finances locales est à l'origine de la création d'une mission d'information laquelle vient de publier le résultat de ses travaux.

Ce rapport d'information « confirme le diagnostic établi en janvier 2023 par la délégation du Sénat aux collectivités territoriales sur « l'addiction aux normes » applicables aux collectivités territoriales » et met en exergue que cette situation fait grandir le sentiment de découragement de certains élus.

« 4 élus sur 5 déplorent les conséquences financières négatives du poids des normes ». En outre, selon eux « plus les normes sont nombreuses, plus elles risquent de générer des contradictions ; plus elles sont complexes, plus elles risquent d'être interprétées différemment selon le service en charge de leur respect. »

« La mission d'information formule 10 recommandations fortes afin de mieux mesurer et de limiter l'impact des décisions règlementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités » parmi lesquelles le renforcement du dialogue Etat/collectivités au plan national et dans les territoires, privilégier l'expérimentation avant toute réforme impactant les collectivités ou encore inscrire dans la Constitution « que toute création ou extension de compétences ou toute modification des conditions d'exercice des compétences des collectivités territoriales résultant d'une décision de l'État et ayant pour effet d'augmenter les dépenses de celles-ci est accompagnée de ressources équivalentes au montant estimé de cette augmentation ».

État et collectivités territoriales : les bons comptes feront les bons amis ! Rapport d'information n°729 (2022-2023) du 13 juin 2023 - par Mme Guylène PANTEL, fait au nom de la Mission d'information sur « l'impact des décisions réglementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités locales »

#AUTONOMIE
#QUESTIONECRITE

## Vers un droit à l'assurance chômage pour les accueillants familiaux

Dans une réponse à une question écrite de Monsieur le Sénateur Didier Marie sur le statut d'accueillant familial, le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées a fait part de réflexions engagées depuis 2020 « portant notamment sur l'extension à tous les accueillants familiaux du droit à l'assurance chômage, afin de limiter la précarité de l'activité et de garantir aux accueillants un revenu de substitution entre deux accueils ». Il indique qu'une autre piste consisterait à « conforter le rôle des départements afin de faciliter la mise en place et le déroulement des accueils. Le rôle du département serait ainsi élargi à la mise en relation entre l'offre et la demande d'accueil et à l'accompagnement des accueils, ce qui permettrait de mieux répondre aux besoins et aux attentes des accueillants familiaux et des personnes accueillies Enfin, la question du développement de l'accueil à temps partiel et de l'accueil séquentiel doit être posée. Cela pourrait passer par la simplification d'un certain nombre de démarches administratives ».

*Question de M. Didier Marie (Seine-Maritime - SER) Publiée dans le JO Sénat du 13 avril 2023 - page 2480*
*Réponse du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées publiée dans le JO Sénat du 1er juin 2023 - page 3539*

## Une nouvelle méthode pour la maîtrise des finances locales ?

Bruno Le Maire veut tourner la page des contrats de Cahors et parle de « charte d'engagement entre l'État et les collectivités » donnant lieu à négociation et où chaque partenaire prendrait des engagements financiers. L'Etat s'engagerait à ce que le périmètre des impôts et taxes que les collectivités perçoivent ne soit pas modifié pour 3 ans et les collectivités s'engageraient « sur un certain niveau de désendettement ». et un rappel sur une hausse des dépenses de fonctionnement inférieure à 5 % de plus que l'inflation.
Il a également mis sur la table la création d'un Haut conseil des finances publiques locales, voué à approfondir la concertation avec les élus, et les Assises des finances publiques. À noter la réaction de Départements de France qui a décidé de ne pas y assister (voir ci-dessous).

## Revalorisation du point d'indice. Qui paie décide !

Stanislas Guerini a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,5 point en juillet.

À cette augmentation du point d'indice s'ajoute « une prime pouvoir d'achat pour les agents du public, ciblée sur la première moitié des fonctionnaires, allant de 300 à 800 euros brut ».

Elle sera laissée à la discrétion des collectivités locales.

Bon courage aux collectivités pour résister à la pression pour cette prime !

Encore des décisions, prises par un État omnipotent, qui s'appliquent à tous, notamment aux collectivités qui doivent payer !

Il y a clairement un gros problème de méthode, récurrent et en contradiction avec les engagements de la première ministre .

Sur la forme, les collectivités et les associations d'élus employeurs découvrent ce qui va s'appliquer à eux à la radio ou dans le journal !

Aucune concertation et même pas la simple politesse d'informer avant !

Sur le fond, les budgets sont votés depuis longtemps et il faut intégrer ces augmentations qui vont souvent à l'encontre d'accords conclus ou menés localement avec les syndicats.

L'AMF rappelle que « les collectivités ont besoin d'anticipation et de visibilité sur leurs dépenses de fonctionnement : une autre méthode de travail est nécessaire pour éviter que des décisions, dont le coût a un impact fort sur les finances locales, soient prises de manière aléatoire et mises en œuvre dans les quinze jours. »

Quelle libre administration des collectivités locales quand elles n'ont la main ni sur leurs dépenses, ni sur leurs recettes ?

Départements de France a aussi réagi, déplorant que « des annonces aussi importantes que la revalorisation du point d'indice et d'autres mesures concernant la rémunération des fonctionnaires aient été faites sans concertation préalable ni études d'impact.

Sur le fond, la situation financière des Départements nécessite un véritable dialogue qui mette en rapport les dépenses obligatoires avec les recettes, ce qui n'est absolument pas le format de réunion qui est proposé. Bercy demande régulièrement par voie de presse aux collectivités des efforts que l'État ne s'impose que très rarement. Pour rappel, les Départements sont responsables de moins de 1 % des 3 000 milliards d'euros de dettes publiques. Ces 31 milliards sont de l'investissement, car les Départements ne peuvent pas s'endetter pour assurer leur fonctionnement. Au travers du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (11 milliards par an), ils contribuent déjà fortement au redressement des comptes publics et sans cette ponction, ils pourraient rembourser leur dette en trois exercices. »

Départements de France ont décidé de ne pas se rendre aux Assises des finances publiques qui posent un double problème de méthode et de fond.

## Réaction de Départements de France au lendemain des Assises des finances publiques.

Après le quoi qu'il en coûte, le qui s'endette ?

Au lendemain des Assises des Finances publiques, il flotte comme une impression de déjà vu, de déjà entendu : il y a un problème de méthode dans nos relations avec certains ministères. Il est urgent d'ouvrir un véritable dialogue sur les dépenses mais aussi les recettes des Départements.

« Je veux d'abord remercier Elisabeth BORNE qui a reconnu certains dysfonctionnements et rappelé la nécessité d'associer les élus locaux dans les décisions qui les concernent directement. La Première ministre a, depuis les Assises de DF en octobre dernier, eu à cœur d'entendre les revendications spécifiques des Départements » a d'abord déclaré François SAUVADET, président de DF. « Les Départements sont en effet le bon échelon pour répondre aux préoccupations des Français. Nous souhaitons nous rencontrer avec la Première ministre pour construire, ensemble, comme elle l'a dit elle-même, une prospective partagée fondée sur une véritable analyse de la situation ».

Bercy s'obstine à considérer la réduction du déficit public comme une fin en soi, en ignorant la contribution des Départements à l'équilibre et au développement des territoires. Comment expliquer une telle vision, alors même que l'État attend des Collectivités des engagements forts et inédits dans le domaine des transitions ?

Les Départements sont responsables de moins de 1 % des 3 000 milliards d'euros de dettes publiques ; en revanche le coût des mesures imposées par l'Etat depuis le Ségur de la santé a atteint 2,5 milliards d'euros pour les Départements ! Les dépenses obligatoires (RSA, PCH, APA et salaires des agents) représentent les deux tiers de la dépense engagée par les Départements.

Pour les Départements, qui du fait de la règle d'or, ont l'obligation de voter des budgets à l'équilibre, ces dépenses les mettent dans une situation difficile, surtout quand ils ne sont plus maîtres de leurs recettes et qu'ils subissent une baisse des DMTO. L'accumulation des charges nouvelles depuis 18 mois bride directement nos capacités d'investissement, en matière d'écologie par exemple.

Départements de France appelle ainsi le Gouvernement à mener une réflexion globale au- delà des séquences de communication à court terme. Il est nécessaire d'avoir une vision consolidée de la situation financière des collectivités départementales et non plus de vivre au fil des annonces ministérielles non concertées. Il convient dès à présent de se pencher sur le cas des Départements les plus fragiles. « La disposition d'auto-assurance suggérée par Bercy ou encore la possible mise en place d'un Haut Conseil des finances publiques locales, en plus du CFL, ne répondent ainsi en rien aux défis actuels ! Nous interprétons ces propositions comme une nouvelle tentative d'ingérence de l'État dans les finances des collectivités. Nous souhaitons, au contraire, obtenir enfin une autonomie fiscale, qui est indissociable de l'autonomie financière. Il faut en finir avec ce pilotage à vue de l'Etat », exhorte François SAUVADET.

Mission d'information du Sénat sur l'impact des décisions règlementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités territoriales.

## Mission d'information du Sénat au sujet de l'impact des décisions règlementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités territoriales.

Elle formule 10 recommandations afin de mieux mesurer et de limiter l'impact de ces décisions sur le « pouvoir d'agir » des collectivités.

Cette mission d'information a mené une réflexion sur l'impact concret des décisions réglementaires et budgétaires de l'État, pour que soit mise en lumière l'asphyxie que provoquent certaines de ces décisions sur les collectivités, en particulier sur les plus petites.

Le rapport de la mission confirme l'impact très négatif de la prolifération des normes règlementaires pour les finances locales. S'agissant des décisions budgétaires, la mission relève que certaines décisions supprimant des impôts locaux ont sensiblement dégradé l'autonomie fiscale des collectivités. Par ailleurs, la plupart des réformes budgétaires et fiscales ont été prises sans consultation des élus ou, lorsqu'il y a eu consultation, sans prises en compte des réserves émises par ces derniers. En conséquence, le climat entre le Gouvernement et les collectivités territoriales s'est détérioré.

Les 10 recommandations de la mission visent à redonner aux élus locaux les capacités d'agir. Elles concernent :

- le renforcement du dialogue État-collectivités ;
- les marges de manœuvres financières et fiscales qui doivent être redonnées aux collectivités, à travers notamment une réforme du système de compensation des compétences transférées, la redynamisation de la fiscalité locale et la réforme de la dotation globale de fonctionnement, préalable nécessaire à une indexation de cette dernière sur l'inflation.

## 53. Mayenne
## Note de Standard and Poor's

L'agence de notation Standard and Poor's (S&P) vient d'attribuer au Département de la Mayenne une note de référence à long terme de « AA », grâce « à une épargne brute solide et des besoins de financement limités, un endettement faible et une très forte liquidité ».

Cette notation AA correspond à celle attribuée aux départements les mieux notés actuellement en France étant précisé qu'une collectivité ne peut être mieux appréciée que l'État français.

La qualité de crédit intrinsèque du Département selon les analystes de S&P est estimée également au plus haut niveau avec un « aa », seul le Département des Hauts de Seine fait mieux en France avec un « aa+ ».

Elle estime que « la solidité de la gouvernance et gestion financières, permettra de compenser partiellement les contraintes du cadre institutionnel ». Elle met également en avant une « gestion financière prudente » qui « a permis au Département d'afficher de fortes performances budgétaires. »

Elle poursuit en affirmant que « le taux d'épargne de la Mayenne devrait rester au-dessus de 10 % d'ici à 2025, malgré la croissance limitée de ses recettes de fonctionnement, et son ambitieux programme d'investissement ».

Il est indiqué que le Département investit plus que les autres départements, « avec des dépenses d'investissement représentant 23 % des dépenses totales en 2021 (contre un taux médian de 17 % pour les départements) »

Par ailleurs, « la situation de trésorerie très favorable » devrait limiter le recours à l'emprunt, « son endettement se maintient à un niveau faible ».

## 80. Somme
## Budget Participatif

L'Assemblée départementale a arrêté la liste des 34 projets lauréats du second Budget participatif du Département consacré à la réussite et à l'épanouissement des jeunes. Du 6 mars au 23 avril 2023, plus de 30 000 votes au total ont été recueillis sur les 65 projets portés par des habitants, associations, collèges ou encore collectivités territoriales. Totalisant un montant d'aide atteignant plus d'un million d'euros, les 34 projets ayant obtenu le plus de voix ont été retenus.

• 146 idées déposées par les Samariens, par courrier ou sur la plate-forme dédiée

• 65 projets retenus après étude et commission de sélection pour la phase de vote ;

• 30 576 votes comptabilisés (10 190 votants) ;
• 34 projets lauréats ;

• 1 019 093 € consacrés par le Département à la mise en œuvre des projets

Sur l'ensemble de l'enveloppe, 600 000 € sont dédiés au soutien de projets de fonctionnement, ce qui est exceptionnel pour un budget participatif. Des dossiers portant sur la mobilité des jeunes (séjours, découvertes...) ont ainsi pu être pris en compte. Les projets lauréats sont répartis de façon équilibrée sur le territoire samarien. La dimension consacrée à des projets collectifs visant à l'inclusion des jeunes en situation de handicap est également récompensée avec par exemple des projets portés par Handi'chiens ou le Comité handisport de la Somme.

# ACTUALITÉS NUMÉRIQUES

## Étude de l'ANCT sur les Conseillers numériques

On y constate que les conseillers ont une expérience de l'accueil et une connaissance d'internet et des réseaux sociaux, ils regrettent l'absence de formation (ou plutôt inadaptée), notamment sur la maîtrise des problématiques administratives.

Les conseillers pointent aussi un accueil mal préparé avec notamment une définition floue de leurs missions et se sentent territorialement isolés.

Les départements accueillent 13 % des conseillers numériques loin derrière les villes et communautés de communes.

Inquiétant, les CNFS ont du mal à toucher les personnes les plus éloignées du numérique. Ils accueillent cependant prioritairement des personnes âgées puis des isolées et précaires.

## 23. Creuse

## Usages du numérique...la Creuse prépare l'avenir

Particuliers, entreprises, associations, collectivités, tous ont ou vont être desservis par la fibre. A quels services pourront-ils ainsi accéder ? Dans quelles conditions leur seront-ils fournis et avec quelles garanties, sachant que les besoins évoluent sur les questions de mobilité, de garde d'enfant, d'offre d'emploi, d'offre culturelle, de services publics...

Les services numériques que pourront proposer les collectivités restent à construire. Ils devront permettre de répondre à ces attentes dans un territoire où la densité de population permet difficilement d'envisager les solutions applicables aux grands ensembles urbains.

Les collectivités, sous l'impulsion du Conseil départemental et avec l'aide de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, se sont saisies d'un sujet qui doit permettre de relever un défi majeur qui consiste à proposer des offres de service numériques adaptées aux citoyens, pour un coût maîtrisé, le tout dans le respect d'un cadre réglementaire qui vise à protéger l'intimité de chacun.

Au travers de la question des usages du numérique, c'est bien à un enjeu d'attractivité de la Creuse que cette démarche collective entend apporter une réponse, au travers de la dématérialisation intelligente.

# ACTUALITÉS RESSOURCES HUMAINES

## 93. Seine-Saint-Denis

## Santé menstruelle et reproductive : nouvelles mesures pour l'accompagnement de ses agentes

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite lancer une expérimentation pour une meilleure prise en charge de la santé menstruelle et reproductive de ses agentes. Sensibilisation, aménagement du poste de travail, autorisations spéciales d'absence, orientation vers des professionnel·le·s de santé, lutte contre les stéréotypes et la stigmatisation... La collectivité souhaite renforcer son engagement pour une amélioration continue de la qualité de vie au travail et pour l'égalité professionnelle.
Sensibiliser, accompagner et orienter les agentes souffrant de règles douloureuses. Renforcer la formation des employé·e·s de la médecine préventive de sa Direction des Ressources Humaines et mettre en place une permanence mensuelle,
Campagne de communication dédiée au sujet des règles douloureuses. Aménagement du poste de travail pour les agentes souffrant d'endométriose, d'adénomyose ou de dysménorrhées
Les agentes dont le poste est télétravaillable auraient ainsi accès à un recours étendu au télétravail pendant la période menstruelle, jusqu'à deux journées supplémentaires en plus du ou des deux jours ouverts par leur Direction. Les agentes dont le poste n'est pas télétravaillable pourraient bénéficier d'un aménagement d'activité d'une durée d'un à deux jours pendant la période menstruelle. Des autorisations spéciales d'absence lors d'un recours à l'IVG et en cas de fausse couche.

## 95. Val d'Oise

## Formation à l'innovation pour les agents.

Depuis 2015, le Département du Val d'Oise a mis en place une École de Management par l'Innovation (EMI) destinée à ses cadres.

Au programme :

- Design de service ;
- Excellence opérationnelle ;
- Contrôle de gestion et Mesure d'impact ;
- Bien être au travail et conduite du changement.

Objectif : à partir de ces enseignements , répondre à une problématique interne pour améliorer le service rendu à l'usager .

En juin a eu lieu la restitution des travaux de la dernière promotion sur trois thèmes :

- Comment améliorer la transition professionnelle des agents inaptes pour raisons médicales ?
- Comment améliorer l'accueil des enfants au sein de la Maison Départementale de l'Enfance ?
- Comment concevoir un accueil 5 étoiles en Val d'Oise ?

# INTROSPECTION DU MOIS !

## « Légitime ? »

*Jean-Pierre BOISOTEAU*
*Consultant en management des Ressources Humaines*

Comment ne pas être étonné, stupéfait, marqué par les propos d'une jeune enseignante au cours d'un débat télévisé d'une chaîne publique, il y a maintenant quelques mois ? Celle-ci se considérant plus légitime que ses débatteurs puisque diplômée d'un « haut » niveau universitaire et professeur en lycée ; le répétant inlassablement et de manière péremptoire.

Est-ce le signe d'un manque d'argument ? L'expression d'une volonté de soumettre son objecteur ou un aveu de fragilité personnelle ? Comment pouvons-nous prétendre être légitimes, nous-mêmes ? **Serait-ce le statut qui fait la légitimité ?** Ceci a au moins le mérite de nous questionner à propos de la légitimité.

Les personnes légitimes s'appuient sur leur expertise et leur savoir-être, jamais sur leur statut ou leur diplôme ! Imaginez un patron devant rappeler au quotidien à ses équipes que c'est lui le chef. Quelle crédibilité lui accorderions-nous ?

Seuls nos pairs nous reconnaissent comme légitimes ! Et si nous prenons comme référence les penseurs de notre société, jamais nous ne les entendons affirmer être légitimes puisqu'ils nous disent et redisent qu'ils sont en permanence en réflexion.
Cela appelle à l'humilité, au doute, ce qui est plutôt rassurant : « la certitude rend fou » exprimait Nietzsche.

Nous choisissons notre médecin, notre boulanger, notre coach… et nous en changeons tant que nous n'avons pas trouvé le « petit plus » qui fait la différence. Nous restons fidèles à celui ou celle qui va aller au-delà de nos attentes. Exemples : notre médecin exprime une attention particulière sur notre état, notre boulanger se démarque par une qualité de pain singulière, notre coach, par la pertinence de ses questions, nous amène à la vraie prise de conscience.

**Qu'est-ce qu'un patron légitime ?**
Lorsque nous faisons partie de son équipe, nous lui accordons notre confiance pour ses choix, pour ses décisions, pour ses arbitrages. Nous apprécions ses feedbacks comme son exigence à faire progresser chacun des coéquipiers. Nous ressentons chez lui une assurance même si ses doutes sont présents. Il nous surprend par ses remarques singulières, originales, ou en décalage. Positif et humble, nous lui accordons notre admiration. Apprécié de la « base » autant que des cadres, il est en capacité d'échanger sincèrement avec chaque catégorie de personnel.
Pas forcément expert, il maîtrise toutefois l'environnement stratégique comme politique du métier. Sans être apprécié à 100 %, il réunit l'approbation d'une très grande majorité. Respecté autant de ses partenaires externes que de ses adversaires.

Tous ceux que nous reconnaissons comme légitimes dans leur domaine sont ceux qui nous ont fait avancer, progresser, au moins dans nos réflexions.

Et nous, manager ou non, **sommes-nous légitimes dans nos missions ?** Nous le sommes lorsqu'une personne confrontée à une problématique pense spontanément à nous pour la résoudre.

Chercher à être légitime est une source du progrès.
Qui nous appelle pour demander conseil ? Dans quel registre ? Qui nous recommande ?
Lorsque cela arrive demandons-nous quel savoir-faire, compétence, expertise, talent avons-nous à ses yeux ? Analysons cette reconnaissance avec humilité. Qu'avons-nous fait pour y parvenir, il s'agit certainement d'un de nos domaines d'excellence.

Décidons d'être légitimes dans un domaine qui nous passionne, apprenons et transmettons.
Et si nous devenons légitimes aux yeux d'un public, restons très prudents quant aux messages transmis. Nous avons un pouvoir qui nous oblige à en être dignes !

« Le leadership désigne l'art et la manière d'exercer le pouvoir et pose le problème de la légitimité de l'autorité de celui qui l'exerce. » Citation de Alain Némarq.

# NOMINATIONS

***Encore des changements dans les Départements!***
***Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.***

# NOMINATIONS

## 15. Cantal
### Christel ROUSSET nommée responsable de mission exécution et qualité comptable

Christel Rousset est titulaire du DESCF, comptabilité et finance à la Faculté de Sciences économiques de Clermont-Ferrand. Elle a été :
Comptable (2008-2019), Responsable comptable (2019-2021) à la Chambre d'agriculture du Cantal.
Elle était référente mission budgétaire et comptable au Conseil départemental du cantal depuis 2021.

## 29. Finistère
### Jason CASSATA nommé chargé de mission auprès du directeur général des services

Jason Cassata est diplômé de Sciences Po Lille. Il a été :
Délégué auprès d'un président de commission au Conseil régional des Hauts-de-France (2016-2017)
Collaborateur de cabinet à la ville de Calais (2017-2018)
Délégué d'une vice-présidente au Conseil régional des Hauts-de-France (2018-2019)
Conseiller du président au Conseil départemental de Côte-d'Or (2019-2022)
Il était chef de cabinet au Conseil départemental du Finistère depuis 2022.

## 49. Maine-et-Loire
### Isabelle DE VRIES nommée Chargée de mission RH

Isabelle de Vries est titulaire d'une L3 psychologie et clinique du travail et d'un titre RNCP psychologue du travail au Conservatoire national des Arts et Métiers. Elle a été :
Secrétaire bilingue à MEG (1986-1990)
En charge jeunesse et sport au Cabinet du maire de Courcouronnes. (1990-2002),
Chargée des affaires foncières et affaires scolaires au Cabinet du maire de St-Fargeau-Ponthierry (2002-2011)
Chargée de la gestion dynamique du patrimoine -chargée des transactions immobilières au Conseil départemental de Maine-et-Loire.
Elle était responsable de la démarche qualité interne au Conseil départemental de Maine-et-Loire depuis 2016.

## 62. Pas-de-Calais
### Cindy MALASSINGNE nommée assistante technique pour l'animation culturelle

Cindy Malassingne est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université de Caen Normandie et d'un master 2 Mise en valeur du patrimoine à l'Université d'Arras. Elle a été :
Assistante expositions au Conseil départemental du Pas-de-Calais (2019-2020)
Elle était coordinatrice de l'action culturelle au conseil départemental du Pas-de calais depuis 2021

## 63. Puy-de-Dôme
### Géraldine VAUCELLE nommée assistante sociale polyvalente à la maiosn des solidarités Blum.

## 69. Rhône
### Oriane SCHMIDT nommée directrice des mission transversales du pôle éducation et attractivité

Oriane Schmidt est ancienne élève de Sciences Po Aix et de l'INET (administrateur territorial). Elle a été :
Chargé de mission auprès du directeur général des services (2018-2019) au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.
Elle était directrice appui à la transformation au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2019.

## 74. Haute-Savoie
### Pascale LUCAS nommée Directrice des territoires

Pascale Lucas est ingénieur diplômée de l'Ecole nationale supérieure de géologie et titulaire d'un Master's degree à l'University of Illinois Urbana-Champaign. Elle a été :
DGA de la ville de Crest (2003-2012)
Directrice générale des services techniques à la ville de Bourg-en-Bresse (2012-2017)
Chargée de mission à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ((2017-2018)
Elle était Directrice de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry depuis 2018.

## 75. Paris

### Servanne PICQ-JOURDY nommée Directrice de la MDPH

Servanne Picq-Jourdy est diplômée de Sciences-Po Lyon et de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP). Elle a été :
Responsable du service des établissements médico-sociaux personnes âgées et personnes handicapées à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales Val de Marne (2001-2006)
Chargée de mission suivi du dossier des affections longue durée au ministère des affaires sociales et de la santé (2006-2008)
Chef de bureau prestation d'aide sociale (2009-2016), chef de bureau, actions en direction des personnes âgées (2016-2020), adjointe à la sous-directrice de l'autonomie à la DASES (2020-2022) à la ville de Paris.
Elle était adjointe de la sous-directrice de l'autonomie en charge du pôle pilotage et parcours à la ville de Paris depuis 2022.

## 78. Yvelines

### Pascal COLLIN nommé responsable de la sécurité et tranquilité des espaces naturels sensibles et des forêts

Pascal Collin a été Gérant de l'Armurerie de Mantes (1992-2011)
Chef de service Police environnement et du service communal d'hygiène et de santé, Commune de Mantes-la-Jolie (2012-2022)
Il était chef de service police environnement à la ville de Mantes-la-Jolie.

### Caroline MARCHAL nommée responsable du pôle qualité de vie au collège

Caroline Marchal est titulaire d'une licence langues modernes à l'University of Southampton, ancienne élève de Sciences Po Lille. Elle a été :
Chargée d'études tourisme de mémoire au Ministère des Armées (2014-2018)
Responsable évaluation au Conseil départemental des Yvelines (2018-2020)
Elle était chef du service appui aux établissements au Conseil départemental des Yvelines depuis 2020.

### Lauriane BARBE nommée responsable du pôle pédagogies innovantes ;

Lauriane Barbe est titulaire d'un master 2 Recherche contentieux du commerce international et européen et d'un master 2 Professionnel, droit des affaires, juriste européen. Elle a élé :
Juriste marchés publics Consultante à SIS Société d'Informatique et Systèmes (2008-2012)
Juriste Commande publique (2012-2015), responsable modernisation performance (2015-2016), chef de projets (2016-2021), chef de projet mission dématérialisation (2016-2021) au Conseil départemental des Yvelines.
Elle était chef du service prospective et modernisation à la direction de l'éducation et de la jeunesse au Conseil départemental des Yvelines depuis 2021.

### Éric DELAFOY nommé directeur communication, culture et sport

Éric Delafoy est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine à l'Université Paris Nanterre et de Sciences Po section internationale - majeure communication et journalisme. Il a été :
Responsable international, relations extérieures et communication à l'école connectée au futur de l'industrie (2002-2007)
Responsable entreprises, markéting à Gobelins, l'école de l'image (2007-2009)
Référent digital/ entertainment à la CCI de Paris Ile de France (2009-2014)
Directeur dans plusieurs secteurs dans la communication et le développement. (2014-2021)
Sous-directeur culture & promotion (2021-2022) au Conseil départemental des Yvelines.
Il était directeur culture, tourisme et sport au Conseil départemental des Yvelines depuis 2022.

### Magali DINANT nommée Responsable des pôles insertions de Saint-Quentin-en-Yvelines

Magali Dinant est titulaire d'une licence AES à l'Université de Besançon. Elle a été :
Conseiller expert au Conseil départemental des Yvelines (2008-2015)
Elle était responsable du pacte territorial d'insertion du territoire départemental d'action Saint-Quentin depuis 2015.

### Myriam LEBAS nommée chargée de projets communication à la Maison départementale de l'autonomie

Myriam Lebas était:
Chargée de développement au Conseil départemental des Yvelines depuis 2020.

## 83. Tarn

### Christophe DINIS nommé Chargé de mission Pôle attractivité territoriale au cabinet du Président

Christophe Dinis est titulaire d'une maîtrise de Droit, Droit international et d'un master (DEA) relations internationales à l'Université Jean moulin Lyon 3. Il a été :
Chargé de mission (2016-2020) à Montpellier Méditerranée Métropole (2016-2021)
Il était chargé de mission au cabinet du Président du conseil départemental du Tarn depuis 2021.

## 90. Territoire de Belfort

### Maxime CHOPLIN nommé Directeur général adjoint ressources

Maxime Choplin est titulaire d'une double licence, science politique et droit à l'Université Lyon 2, d'un master 2 Affaires publiques à Sciences Po Grenoble et ancien élève de l'Inet administrateur territorial. Il a été :
Intérim de direction à la DRH et chargé de mission à la direction générale des services à la ville de Vénissieux (2021-2022)
Il était chargé de mission à la direction générale des services au conseil départemental du Territoire de Belfort depuis 2022.

## 91. Essonne

### Marine KRUPKA nommée chef de projet évènementiel

Marine Krupka est titulaire d'une licence STAPS, d'un master 1 management des événement et loisirs sportifs, management et événementiel sportif, d'un master 2 Politiques publiques et stratégies des organisations sportives à l'Université Paris-Sud. Elle a été :
Agent de développement à l'Andiss (2015-2018)
Elle était chargée d'accompagnement aux associations au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2018.

### Joyce PACARY nommée Cheffe de service de la relation à l'usager

Joyce Pacary est titulaire d'un master 1 Psychologie à l'Université Paris 13 et d'un MBA audit et management des ressources humaines à l'ISC Paris. Elle a été :
Gestionnaire de ressources humaines au Groupe SPR, Spie Batignolles. (2009-2012)
Chargée de formation à l'Académie Spie Batignolles (2012-2015)
Chargée du développement des compétences et de l'Essonne (2019-2020)
Elle était chef de secteur formation GPEC au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2020.

## 92. Hauts-de-Seine

### Martial BLANC nommé directeur de projets

Martial Blanc est titulaire d'un BTS de comptabilité au Lycée Raoul Follereau de Belfort, d'une licence de gestion-économie à l'Université de Haute-Alsace et d'une maîtrise administration économique et actions sociales au conseil régional d'Ile-de-France depuis 2019.
sociale à l'UFR STGI. Il a été :
Officier d'instruction (1995-1997), directeur de la restauration à Metz (1997-2009) au ministère de la Défense.
Chef de service restauration scolaire au Conseil départemental des Hauts-de-Seine (2009-2019)

### Jean-Philippe COUTURE nommé attaché de presse

Jean-Philippe Couture est titulaire d'une licence et d'un master Sciences politiques et d'un master's degree communication publique et démocratie participative à l'Université de Lille.
Il était chargé de communication au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2019

## 94. Val-de-Marne

### Guillaume LANFRANCHI est nommé directeur des services de l'environnement et de l'assainissement

Guillaume Lanfranchi est titulaire d'un master en ingénierie à l'Universitá di corsica Pasquale Paoli, d'un mastère spécialisé gestion de l'eau à AgroParis Tech et ancien élève de l'INET ingénieur en chef territorial. Il a été :
Responsable du bureau des travaux direction de l'eau et de l'assainissement au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (2020-2020).
Il était directeur Grand Paris Seine Ouest depuis 2021

## Cabinet de Dominique Faure, ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

### Claudie CALABRIN nommée conseillèrer budget, finances locales, transformation publique

Claudie Calabrin est titulaire du diplôme franco-allemand de Sciences Po, d'une maîtrise en philosophie morale et politique à l'Université de Paris-Sorbonne et ancienne élève de l'Inet. Elle a été :
Déléguée régionale au territoire de Maine-et-Loire (2013-2016), directrice adjointe action territoriale et démocratie (2015-2016) au Conseil régional des Pays de la Loire.
Adjointe au chef de la mission simplification au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (2016-2017)
Directrice de projet à la direction interministérielle de la transformation publique. (2017-2020).
Elle était cheffe du bureau stratégie, contractualisation, évaluation à la sous-direction cohésion et aménagement du territoire depuis 2020.

## Conseil d'administration de Paris 2024

L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration du C.O.J.O (comité d'organisation des JOP de Paris 2024) ont acté la nomination de Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle (à l'appel de Tony Estanguet et de François Sauvadet), au sein de ces deux instances, en sa qualité de Référent « Sports et JOP Paris 2024 » et Vice-Président des Départements de France, sur le siège supplémentaire qui s'est ouvert récemment.

# Marques de territoire : retour sur quelques fondamentaux

*Baromètre Epiceum & Harris interactive de la Communication locale*

Avec 78 % de lecteurs déclarés, le magazine de la collectivité (de la mairie, de l'intercommunalité, du département et/ou de la région) retrouve sa place de support d'information préféré des Français au plan local parmi les 18 médias testés, toutes catégories confondues : papier, digital et présentiel ; publics et privés. Il repasse devant le bouche-à-oreille qui lui avait ravi la première place en 2020 à la faveur des premiers confinements (l'impression et la distribution des magazines avaient été fortement perturbées pendant plus de six mois).

10,2 supports différents utilisés en moyenne par chaque Français pour s'informer sur la vie locale, soit un support de plus, en moyenne, par rapport à 2020. Cette hausse est particulièrement sensible pour les supports digitaux.

73 % lisent les magazines de leur commune. 64 % lisent les magazines de leur région et de leur département.
62 % lisent le magazine de leur intercommunalité.

7 Français sur 10 déclarent lire le magazine de plusieurs collectivités locales (contre 65 % en 2020). Par ailleurs, un peu plus de la moitié des Français indiquent consulter plusieurs sites internet. (54 % contre 50 % en 2020). La part de « pluri-lecteurs » et de « pluri-visiteurs » des sites internet est donc forte et en hausse.

• les 18-24 ans consultent en moyenne plus de supports digitaux que de supports papiers ;

• les supports papiers dominent les usages des 35 ans et plus (notamment le magazine) ;

• Les échanges avec les élus sont mobilisés par la moitié des habitants de communes de moins de 20 000 habitants mais par un tiers seulement des habitants dans les villes de plus de 100 000 habitants.

67 % des répondants déclarent utiliser le site internet de leur collectivité.

S'ils consultent majoritairement le site internet de leur mairie (60 % des répondants), près d'un Français sur deux déclare consulter également les sites de leur département, de leur région et de leur intercommunalité. Ces sites internet répondent prioritairement à des besoins de services, soit pour trouver des informations les concernant (pour 86 % des répondants), soit pour réaliser des démarches administratives en ligne (pour 85 % des répondants).
C'est cet usage qui progresse le plus en intensité

L'usage des pages (officielles ou non) sur les réseaux sociaux continue sa rapide progression. Près de 6 Français sur 10 déclarent aujourd'hui utiliser les pages officielles de la collectivité pour s'informer, rattrapant presque l'usage des sites internet de ces mêmes collectivités (10 points d'écart).

Les applications mobiles sur smartphone connaissent elles aussi une croissance spectaculaire. 46 % des répondants déclarent y avoir recours pour s'informer sur la vie locale.

78%

Lettre d'information, bulletin ou magazine de votre commune

77%

Les échanges avec les habitants

68%

Les chaînes de télévision régionales et locales

67%

Le site internet de votre collectivité

69%

L'affichage

69%

Les événements locaux

59%

D'autres sites internet

# L'été, temps fort ou temps mort de la communication politique ?

## Amélie SALMON

*Amélie SALMON est conseillère indépendante en communication politique et relations institutionnelles. Elle enseigne dans plusieurs universités et grandes écoles et est l'autrice de « Réussir son bilan de mi-mandat - Méthodes, outils et retours d'expérience » aux éditions Territorial.*


## L'été, temps fort ou temps mort de la communication politique ?

Souvent considéré comme un moment « creux » de la communication politique, l'été promet pourtant de belles opportunités de communication à celles et ceux qui sauront les saisir. Comment ? En les préparant dès maintenant !

## Pour communiquer l'été sans négliger vos congés, tout est question d'organisation !

Et en premier lieu, celle de votre emploi du temps : sur quelles périodes de l'été serez-vous disponible pour votre mandat ? En fonction des semaines, vous pourrez prévoir des rendez-vous et visites sur le terrain ou la diffusion de posts programmés sur vos réseaux sociaux, pour lesquels vous prévoyez seulement quelques minutes pour assurer les réponses aux commentaires.

A noter, dans les départements littoraux, l'été est synonyme de surcroît d'activité : prenez connaissance et notez dès maintenant à vos agendas les diverses manifestations de l'été, en particulier celles de votre canton ... et tant que votre agenda est ouvert, pensez aussi à noter déjà les temps forts de la rentrée ! Une meilleure visibilité de votre emploi du temps des prochains mois vous permettra d'anticiper le travail de fond de vos dossiers, les rendez-vous à prendre et les temps de communication.

Il peut également être pertinent d'ajouter à votre agenda de rentrée une séance de photo : vous rentrez frais, dispo et raisonnablement bronzé de vacances, prenez une demi-journée pour faire une série de clichés intérieur/extérieur, ils pourront être réutilisés sur vos différents supports de communication toute l'année.

## La période estivale, c'est aussi l'occasion de tester des modes de communication différents

Une « tournée » de rendez-vous avec les acteurs économiques et associatifs de votre canton, quelques posts à la tonalité plus personnelle sur vos réseaux sociaux, quelques « réunions d'appartement » en terrasse, pour profiter des belles soirées ou même réunion de vos soutiens sous forme de garden party : l'été gomme les aspérités du formalisme auquel vous êtes astreint toute l'année, il faut en profiter !

Vous pouvez aussi envisager de commander, en vous regroupant avec plusieurs autres élus ou par le biais de votre groupe politique, quelques goodies estivaux à distribuer : chapeaux, carnets et mini-boites de crayons de couleur, cendriers de poche ou même, comme on l'a vu en 2017, cahier de vacances, les options sont nombreuses si l'on s'y prend suffisamment en avance.

## Préparez votre rentrée

La plupart des groupes prévoient des séminaires de rentrée, sur une demi-journée ou une journée conviviale qui fait la part belle aux échanges. Ces séminaires sont aussi l'occasion de faire le point sur les dossiers à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil départemental, et d'élaborer ensemble des stratégies.

Pour les élus qui sont dans leur premier mandat, cet été peut être l'occasion d'un premier bilan : qu'ai-je réalisé pendant ces deux premières années ? quels objectifs pour l'année prochaine ? de quoi ai-je besoin pour les atteindre ? Envisager une formation, thématique ou portant sur des outils de communication spécifique (prises de parole, communication digitale, ...) et la planifier dès maintenant peut constituer une bonne réponse.

Et pour finir : gardez vous quelques jours pour -réellement- déconnecter et vous reposer. C'est souvent dans les périodes les plus oisives que surviennent les meilleures idées !

*ON OBSERVE DES PSYCHODRAMES PONCTUELS QUI TÉMOIGNENT D'UN DÉLITEMENT DU LIEN SOCIAL.*

# Cécile Delozier

*Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .*

## Comment percevez-vous le climat social ?

Comment dire … mauvais ! L'ambiance générale entre les citoyens est chargée d'animosité. Dans les villes, les gens se plaignent des conditions de vie suffocantes : surpopulation, logements insatisfaisants et inaccessibles financièrement, embouteillages pléthoriques, tensions communautaires … Il est vrai que tous ces éléments sont objectivement compliqués et aisément explicables dans les environnements urbains stressant par nature . En revanche, ce qui parait moins conforme aux clichés qu'on peut avoir sur le mode de vie à la campagne, c'est le climat social qui règne dans le monde rural. Il s'est très nettement dégradé. Les élus locaux relatent des situations pour le moins tendues entre les habitants. Certes l'explosion du coût de la vie (énergie , carburant ) , la dégradation des services publics et l'impression d'être laissé pour compte a pu générer des comportements violents comme les gilets jaunes . Mais on observe au-delà de ces grands mouvements, des psychodrames ponctuels qui témoignent d'un délitement du lien social. Agressivité, incivilités, malveillances diverses se multiplient . Les élus locaux le constatent bien, les affaires de voisinage fleurissent. Le néorural venu chercher un logement bon marché et le calme de la campagne s'injurge contre la tondeuse ou le tracteur du voisin ! L'ancien citadin ne supporte ni les sangliers, ni les chasseurs …

## C'est donc un problème sociétal plus que politique

C'est aussi un problème politique car les collectivités locales ont perdu beaucoup de leurs ressources avec la perte notamment de la taxe d'habitation. Les élus gèrent de fortes baisses de leur budget avec des habitants toujours plus exigeants. Par exemple, le fait de rationner les passages de la relève des ordures agace considérablement le contribuable.

## D'où les attaques personnelles dont sont victimes certains élus

Tout se passe comme si les français n'arrivaient plus à s'aimer eux-mêmes. Les différents groupes sociaux ne se supportent plus. Ils se détestent entre eux. Supporter l'Autre est devenu très difficile. Supporter ses élus, qui sont une émanation du groupe social , est devenu également difficile. Il paraît logique que ces phénomènes d'irritation réciproque gagnent aussi les élus.

## Les maires sont-ils les souffre-douleur de la société ?

Ils sont d'une certaine manière une surface de projection fantasmatique de toutes les frustrations des habitants. Le schéma psychologique est bien connu. « Je vais mal, je cherche un responsable , le plus proche de moi est l'élu local ! ». Comme on a pu l'entendre, le maire est l'élu à portée de gifle !

## N'est-ce pas cruel et injuste ?

Cela l'est d'autant plus que la perte de compétences des collectivités locales dépossède les responsables politiques de certains leviers d'action qu'ils avaient. Renvoyés à leur impuissance politique, ils sont pris en tenaille entre les désespérances réelles des administrés et la limitation de leurs moyens.

## Vous parlez de désespérances réelles. Que voulez-vous dire ?

Il est absolument indéniable qu'un certain nombre de personnes vivent des difficultés économiques ou sociales importantes dans notre pays. Mais il faut aussi considérer que les actes d'agressions envers les élus ou les autres manifestations de violences entre les citoyens sont parfois étrangères à ces mêmes difficultés. On voudrait croire que les actes de violence proviennent des individus aux situations les plus dramatiques. Or c'est souvent faux … On sait qu'il s'agit souvent de « Français moyen ».

## Comment alors expliquer les violences ?

Les analyses de Jérôme Fourquet sont intéressantes sur cette question. Pour expliquer une société de plus en plus agressive, il faudrait remonter à l'éducation reçue par les enfants durant ces dernières décennies. Selon lui, l'éducation de « l'enfant roi » aurait eu pour conséquence d'engendrer des personnes qui gèrent très mal leur frustration. J'entends déjà les détracteurs l'accuser de pensées réactionnaires … Quoi qu'il en soit, il est important d'observer cet état de fait : quand les relations interpersonnelles au sein de la société comme des entreprises sont problématiques, cela altère le contrat social ! Je pense qu'il est urgent de restaurer un lien positif entre les individus. Or les élus locaux notamment parce qu'ils sont au plus près des habitants doivent impulser cet élan. Ils se sont engagés pour mener des actions sur leur territoire. Leur challenge aujourd'hui est de redonner du sens à la manière de vivre ensemble. Gageons qu'on leur donne les moyens de porter cette flamme humaniste sur nos territoires crispés .

# Marques de territoire : comment recenser les composantes de l'identité ?

**Vous l'avez déjà saisi, je propose de partir du postulat que le marketing territorial doit suivre cet axiome : « au sein de marchés concurrentiels dans lesquels il convient de se démarquer pour être remarqué, l'un des moyens pour y parvenir est d'abord de rechercher, avec le recensement d'éléments propres au territoire, ce qui fait que le territoire est ce qu'il est et qu'il est unique » . Tâchons de trouver comme le prouver.**

**Marc Thébault**
Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Il m'a semblé utile de vous proposer une grille pour cette tâche immense. Elle s'inspire de la méthodologie élaborée par Joël Gayet lorsqu'il était dans l'agence CoManaging, autour du « ß ». Je l'ai un peu remaniée, mais je rends à César...

L'intérêt de cette grille réside dans l'approche holistique du territoire qui plonge dans toutes les composantes d'un territoire. Elle s'organise autour de **5 grandes catégories d'éléments** : **les sensitifs** (qui sollicitent les cinq sens)**, les dynamiques** (pour symboliser la dynamique du territoire)**, les patrimoniaux** (les éléments propres au territoire)**, les énergétiques** (les preuves de l'énergie territoriale) **et**, enfin, **les symboliques** (en tant que symboles utiles de l'identité territoriale). Certains de ces éléments seront matériels et quantitatifs, d'autres seront subjectifs et immatériels. C'est l'ensemble qu'il est impératif de donner à voir.

### 1- ÉLÉMENTS SENSITIFS

- Les matières naturelles, manufacturées et/ou utilisées dans les activités industrielles ou artisanales, etc.
- Les univers sonores naturels mais aussi les sonorités "humaines" : accent, patois ou langue spécifiques, expressions typiques, etc.
- Les goûts, à travers les produits locaux, la cuisine, les spécialités, etc.
- Les couleurs naturelles ou liées aux activités humaines et les lumières naturelles, les types de cieux, etc.

### 2 – ÉLÉMENTS DYNAMIQUES

- Les types de climats, les variations et caractéristiques saisonnières.
- Les paysages, les formes et perspectives naturelles.
- Les dynamiques architecturales, notamment celles dégagées par les grands édifices religieux ou laïcs, contemporains ou historiques.
- L'organisation du territoire avec les rapports urbanité/ruralité, naturel/bâti, résidentiel/économique, commerces/loisirs, etc.
- Typologie des activités économiques, de recherche ou d'enseignement supérieur, etc.
- Typologie de la population.
- Le rapport avec l'extérieur. L'accessibilité et l'irrigation du territoire, notions "d'ouverture" et de "fermeture", etc. On tentera aussi de repérer les tropismes externes, traditionnels ou récents, comme les coopérations externes, anciennes ou nouvelles. On recensera aussi les éléments concrets : existence de structures ou d'actions d'accompagnement d'arrivées d'entreprises, de cadres, d'habitants, etc.

### 3 – ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

- Les origines historiques et les évolutions du territoire, les grandes dates, etc.
- Les traditions d'origine populaire, les fêtes, les célébrations traditionnelles, etc.
- Les production endogènes : art, agriculture, artisanat, industries, etc.
- Le patrimoine bâti, historique ou récent.
- Les personnalités (ou entreprises) passées et présentes ainsi que les personnalités "en devenir". On ira alors chercher des personnalités reliées au territoire par leur naissance, par leur adoption, par une action faite localement, ou par leur attachement au territoire, etc.

### 4 – ÉLÉMENTS ÉNERGÉTIQUES

- Les mouvements collectifs, sociaux, associatifs, courants de pensées, etc.
- Les événements sportifs, culturels ou populaires et les rendez-vous professionnels de grande ampleur ou des colloques plus réduits mais faisant référence, etc.
- Les offres et types de loisirs et leur répartition sur le territoire, etc.

### 5 - ÉLÉMENTS SYMBOLIQUES

- Les symboles provenant de la faune ou de la flore locales.
- L'héraldique locale et régionale, les symboles graphiques locaux, etc.
- Les objets symboliques, issus notamment de l'artisanat.
- La population. Son niveau d'attachement à ses racines et à la mémoire collective, les traits collectifs de caractères mais aussi les habitudes de vie. Il s'agit aussi de caractériser ses rapports à la culture, aux sports, à la nature, au travail et à l'entreprenariat comme à la spiritualité, y compris les mythes et les légendes ou la religion, etc.
- Les personnages locaux, issus de la tradition, de contes et légendes, de la littérature, de chansons, etc.

Vous l'avez compris, une fois ce travail effectué, il s'agira d'organiser le tout en un argumentaire qui sera le meilleur révélateur de votre territoire.

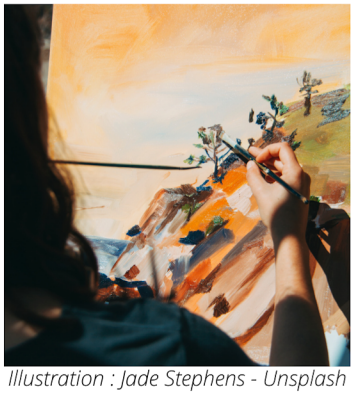

*Illustration : Jade Stephens - Unsplash*

© Balazs Ketyi - Unsplash

## Plan ruralités

La dotation « biodiversité et aménités rurales » pour soutenir les efforts entrepris par les communes rurales pour entretenir le patrimoine naturel devrait être portée de 41 à 100 millions et sera réformée afin de mieux accompagner les communes qui s'engagent pour l'entretien des espaces naturels.

Le plan ruralité comporte un certain nombre d'actions dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous.

Mobilités : alternative à la voiture pour les déplacements domicile-gare, et offre pour le dernier kilomètre.

Nouveau programme de l'ANCT, baptisé Villages d'Avenir avec 100 chefs de projets, installés dans les préfectures et sous-préfectures des territoires les plus ruraux.

En matière de mobilité, il s'agit de sortir de la dépendance à la voiture individuelle, de trouver des alternatives, de développer une offre de transport du dernier kilomètre.

Vie quotidienne des élus locaux. Police de l'environnement pour aider les maires

Education : Généralisation des « territoires éducatifs ruraux », ouverture de 3.000 places supplémentaires d'internat d'excellence, vision à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire...

Attractivité des services. Financement bonifié des maisons France services dans les zones de revitalisation rurale. Pérennisation du fonds de 12 millions d'euros de soutien aux commerces ruraux. Création d'un fonds de soutien aux lieux de « convivialité innovants », et un autre pour soutenir les projets locaux d'économies sociale et solidaire.

Santé. Création de 100 médicobus d'ici fin 2024, doublement des maisons de santé.

Logement. Création d'une prime de sortie de vacance de 5.000 euros pour les propriétaires qui effectuent des travaux de réhabilitation dans leur logement pour le mettre en location.

Culture. Recrutement de 60 VTA culture et implantation d'au moins 200 micro-folies.

Poursuite de la politique des ZRR avec deux niveaux d'intervention, avec des exonérations fiscales et sociales pour les territoires les plus fragiles. Intégration automatique des six départements en déprise démographique depuis 1999.

## 17. Charente-Maritime

## Mise en valeur du port de Saint-Martin de Ré

Dans le cadre de la loi Notre, le Département a conservé sa compétence sur l'ensemble des ports départementaux de la Charente-Maritime. Il en assure la gestion directe ou via des syndicats mixtes portuaires en partenariat avec les intercommunalités volontaires.
Un 1er Plan Pluriannuel d'Investissement a eu lieu entre 2018 et 2022, afin de réhabiliter les ouvrages stratégiques pour les ports et présentant un état de vétusté et de désordres importants. Il a déjà permis de moderniser certaines infrastructures portuaires et de financer des opérations structurantes à hauteur de 24 Millions d'euros.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement plus ambitieux [2023-2027] a été adopté et il a été décidé d'engager 40 Millions d'euros supplémentaires pour poursuivre cette démarche de remise à niveau des infrastructures portuaires et de réalisation d'opérations d'aménagement structurantes pour les ports de la Charente-Maritime.

L'aménagement du port de Saint-Martin de Ré s'inspire quant à lui de l'esprit maritime et s'exprime entre tradition et modernité grâce à des matériaux authentiques qui tutoient des matières contemporaines et épurées. Le résultat est tout en courbe, en nuance et en douceur, il offre aujourd'hui un espace accueillant, pratique et lumineux.

Les prochains ports qui devraient voir, à leur tour dans les prochains mois, leur capitainerie réagencée sont Marans (étude en cours), Le Douhet, Boyardville, La Flotte et Fouras.

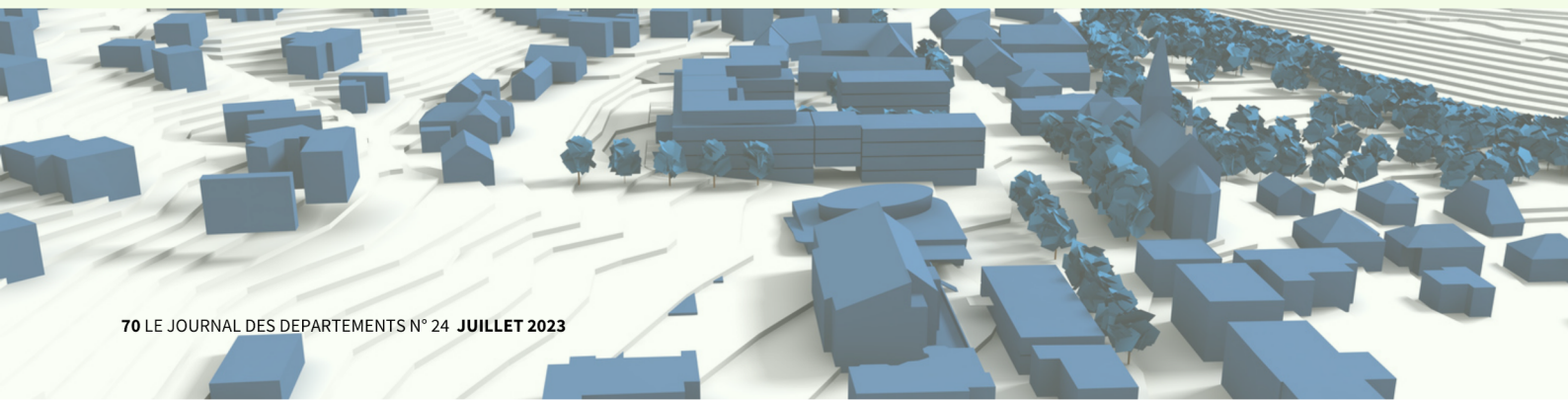

## 21. Côte d'Or

### Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or

La marque « Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or » ne cesse de grandir et d'attirer de nouveaux partenaires, à tel point que le cap des 400 agréés est déjà franchi, en 3 années seulement d'existence ! Le 11e comité d'agrément de la marque dans le cadre exceptionnel du Château de Gilly, a délivré 38 nouveaux agréments.
Avec les chambres consulaires, il a aussi été question des audits qui sont mis en place pour veiller au respect des cahiers des charges afin que la marque reste un gage de qualité et d'authenticité pour le consommateur. C'est le cabinet Veritas qui est chargé de cette mission.

## 41. Loir-et-Cher

### Un guide pour s'installer en Loir & Cher

Pour ceux qui cherchent un ailleurs plus vert, mais sont submergés d'information digitale : direction le Loir & Cher qui mise sur la singularité d'un guide, condensé d'infos pratiques pour inciter les futurs habitants à sauter le pas.
Après avoir communiqué en tout-digital pour promouvoir la marque territoriale Loir & Chérienne, son cadre de vie et le dynamisme du marché de l'emploi, l'agence d'attractivité Be LC édite son premier guide pratique à destination des futurs habitants.
Ce guide, qui est disponible dans plus de 1 000 points de vente et sur les plateformes numériques depuis le 25 mai, répond aux questions essentielles que l'on se pose lorsque l'on doit déménager dans un nouveau territoire : qu'y a-t-il à découvrir ? Quel immobilier ? Comment s'intégrer ? Comment y vit-on ? Quelles activités culturelles et de loisirs ? Comment se porte le marché de l'emploi ? Quelles possibilités pour la scolarité des enfants ? Quelles spécialités locales, quelles enseignes...?

## 59. Nord

### Vivez le Nord ! Le Département du Nord dévoile sa campagne touristique 2023

Deux objectifs : changer l'image du Nord et développer l'attractivité touristique et économique des bassins de vie.
« Notre territoire n'a pas encore pris toute la mesure de ce qu'il peut accomplir, explique Christian Poiret, président du Département du Nord. La vocation nouvelle de vallée électrique, l'accueil d'événements sportifs internationaux, la portée nationale de nos musées représentent un nouvel élan pour faire rayonner notre territoire et attirer touristes et entrepreneurs au service des Nordistes ». Les magazines Nordinfo et Nordévasion joints invitent les visiteurs à visiter le château médiéval d'Esnes, à découvrir les guinguettes du Val de Deûle, à arpenter les remparts du Quesnoy, à participer à la rando biquette au terril des Argales, à apprendre à fabriquer du beurre dans une ferme de l'Avesnois, à embarquer dans un donut's board à Haverskerque, à faire du vélo sur les réseaux points nœuds et les voies vertes, à s'inscrire aux trails du Nord...
Le Département propose également aux visiteurs de vivre des expériences qu'ils ne pourront pas vivre ailleurs : participer aux festivités autour des Géants, faire du sport sur les terrils, danser dans le cadre de la Vieille Bourse, profiter de loisirs aquatiques en famille sur le lac du ValJoly, faire du char à voile sur les plages du littoral, déguster les produits gastronomiques du Nord dans un estaminet typique...

## 64. Pyrénées-Atlantiques

### Pas de goodies sur le Tour de France

La 8ème année de participation pour le Béarn Pyrénées au Tour de France du 1er au 23 juillet, entre Bilbao et Paris !
Première caravane « Zéro goodies »...
Depuis 1930, la caravane publicitaire fait partie du spectacle du Tour de France. Chaque année, la trentaine de marques représentées distribue 18 MILLIONS DE GOODIES. Ces objets publicitaires, jetés à la volée, sont souvent fabriqués en Chine, peu réutilisables et parfois abandonnés dans les fossés. Face à ce constat, ASO a demandé à ses fournisseurs de nouveaux gadgets plus durables et utiles. C'est la recommandation que le Béarn a suivie jusqu'en 2022. Néanmoins l'empreinte carbone reste élevée. Le public, lui, se révèle de plus en plus sensible et alerte.
Alors en 2023, le Béarn Pyrénées - partie prenante de ce 3e évènement sportif mondial - s'engage dans la roue du Tour et devient la première caravane à ne pas distribuer de goodies ! Un positionnement en accord avec le Béarn Pyrénées qui revendique la douceur de son cadre de vie. Un territoire doté de paysages naturels splendides, d'une montagne et d'une campagne vivantes et entretenues ! La protection de ces espaces passe notamment par le traitement des déchets et la sensibilisation des populations.
Un grand jeu concours, disponible sur www.gagnezvosvacancesenbearn.com, proposera des lots dotés par les partenaires de la caravane.

## 86. Vienne

### Les acadiens à l'honneur dans la Vienne

Le Département de la Vienne entretient depuis 1983 un partenariat fort avec la province canadienne du Nouveau-Brunswick favorisant les échanges entre les deux territoires. Cette année est célébré le 250e anniversaire de l'arrivée des acadiens en Poitou (1773-2023).
Le Département de la Vienne a organisé « l'Odyssée Acadienne », en partenariat avec les associations locales Les Cousins acadiens du Poitou et Châtellerault - Québec – Acadie et plusieurs communes du département. Des évènements sont prévus pour célébrer et faire connaître l'histoire des acadiens jusqu'en octobre prochain, avec un temps fort les 13, 14 et 15 août pour la fête nationale acadienne.
La Vienne a accueilli en juin la délégation du Nouveau-Brunswick.

## Tourisme à vélo

Angoulême a accueilli la Conférence nationale du tourisme à vélo 2023. Organisé par ADN Tourisme, France Vélo Tourisme et Vélo & Territoires, en partenariat avec le Département de la Charente, Charentes Tourisme et le Grand Angoulême.

La stratégie nationale du tourisme à vélo : une démarche co-construite.
Pour la première fois une cinquantaine d'acteurs du vélo et du tourisme, publics et privés, ont travaillé de concert pour réinventer le tourisme durable à travers le prisme du tourisme à vélo et hisser la France au premier rang des destinations mondiales à vélo à horizon 2030.

Comment offrir les conditions optimales pour attirer les touristes et/ou les convertir à la pratique du vélo ? Comment proposer un environnement plus « vélo-friendly » pour l'ensemble des pratiques (loisirs, sport, itinérance, utilitaire) ? Comment diffuser une information claire et complète pour faciliter le parcours client ? Autant de freins à lever et de questions auxquelles s'est attaché à répondre le collectif afin de livrer une feuille de route ambitieuse et opérationnelle.

La feuille de route dévoilée en Charente s'attache à relever trois défis (environnemental, sociétal et économique) et à répondre à six enjeux clés pour l'avenir du tourisme à vélo en France :

- doter le territoire d'un maillage de réseaux cyclables adaptés à la multiplicité des pratiques,
- fluidifier l'intermodalité vélo + transports collectifs, maillon faible du tourisme à vélo,
- proposer une offre d'équipements et de services plus étoffée et structurée,
- mieux promouvoir et informer sur la destination France à vélo,
- rendre le tourisme à vélo accessible à tous,
- disposer d'une connaissance fine des clientèles et des retombées économiques pour objectiver et ajuster la stratégie.

## Bilan touristique des vacances de printemps et du mois de mai : une fréquentation au rendez-vous portée par un calendrier et une météo favorables

Malgré le contexte inflationniste, les vacances de printemps et les week-ends prolongés du mois de mai ont été une réussite, et les destinations françaises enregistrent des hausses de fréquentation par rapport à 2022 (+ 15 % de fréquentation durant les vacances de Pâques du 8 avril au 8 mai, soit 103,6 millions de nuitées) ; Sur cette même période, les destinations rurales et littorales ont été les plus plébiscitées : la fréquentation française des espaces littoraux a augmenté, selon la destination de 6 % à 14 % par rapport à 2022

Fréquentation pour les ponts du mois de mai.

La présence exceptionnelle de quatre possibilités de « ponts » ou week-ends prolongés, contre deux l'an passé, a eu un effet bénéfique sur les départs des Français et comme conséquence un étalement des départs et des réservations de nuitées.

Pour le seul week-end de l'Ascension, il est constaté une baisse du nombre de nuitées de 9% par rapport à 2022 (touristes français et internationaux confondus). Si on observe une baisse de la fréquentation française lors du week-end de l'Ascension par rapport à 2022 elle est à mettre en perspective avec l'excellent résultat de l'année précédente, qui s'explique par la présence de deux week-ends prolongés en 2022, contre quatre cette année. En 2023, les Français n'ont donc pas concentré leurs départs sur les seuls week-ends de l'Ascension et de Pentecôte comme l'an passé.

Pour le weekend de Pentecôte, la fréquentation française est en progression de + 1 % au regard des résultats de 2022 et atteint 14,3 millions de nuitées touristiques. La fréquentation étrangère est très légèrement moindre (- 2 %) au regard de 2022.

Un mois de mai favorable à l'hébergement touristique.

Dans l'hôtellerie de plein air, du 1er au 28 mai, les volumes de nuitées sont en progression par rapport à 2022, avec une augmentation de fréquentation de 20 %. Si la fréquentation domestique est en forte hausse (+ 15 %), le secteur de l'hôtellerie de plein air a vu une très belle fréquentation internationale portée notamment par les Belges et les Allemands. Les destinations littorales ont notamment surperformé sur la période (+ 29 % pour le littoral rural, + 28 % pour le littoral urbain).

Dans l'ensemble du secteur de l'hôtellerie, les taux d'occupation reviennent à leurs niveaux de 2019 avec notamment de belles performances de l'hôtellerie urbaine. Par ailleurs, le revenu par chambre a augmenté de + 5,4 % par rapport à 2022, et 21,6 % par rapport à 2019, année de référence pour le secteur.

## 02. Aisne
## "Dites 33" : Exposition des archives

Les Archives départementales de l'Aisne ont fait le choix, de prendre le point de vue des personnels de santé, de s'intéresser à celles et ceux qui nous soignent, en tentant de comprendre - au-delà des remèdes et des techniques médicales proprement dits -comment et pourquoi se sont organisés toutes celles et ceux qui, au cours de l'Histoire, ont pris en charge les corps, voire les âmes.

L'histoire des soignants est singulière, faite de retournements et incarnée par des hommes et des femmes d'exception. L'exposition Dites 33 se propose de la parcourir autour de quatre grandes évolutions du système des soins :

Celle des personnes, avec une transmission progressive des savoir-faire et connaissances du monde religieux aux laïcs.

Celle des pratiques, avec une spécialisation et une professionnalisation des fonctions toujours plus accentuées.

Celle des lieux de santé avec un équilibre sans cesse revu entre le domicile et les espaces collectifs de prise en charge.

Celle du rôle social des personnels soignants avec ses progrès, mais aussi ses fragilités en termes de mixité et de répartition géographique.
Exposition ouverte jusqu'au 30 novembre.

## 10. Aube

### Exposition Tal Waldman à la Cité du vitrail

Tal Waldman est la première invitée au sein de ces espaces consacrés aux expositions-dossier et aux artistes contemporains. Tal Waldman est une artiste interdisciplinaire primée. Son travail s'inspire des différentes cultures qu'elle a rencontrées lors de ses résidences et études d'art et d'architecture en Israël, en Inde, en Allemagne, en Grèce et à Paris où elle vit.

Ses travaux sont exposés internationalement dans des musées et des galeries. Ils font également l'objet d'acquisitions par des fondations d'art.

Dans le cadre de son exposition à la Cité du Vitrail, le public profitera d'un ensemble de 23 œuvres de l'artiste. Vitrail, broderie, photographie, verre, céramique, aquarelles : l'exposition présente des techniques variées qui explorent le moment où le vitrail entre dans la vie de l'artiste.

Exposition ouverte jusqu'au 3 septembre 2023.

### Les Châteaux de l'Aube Mille ans d'histoire

Cette exposition présente l'histoire des châteaux de la motte castrale médiévale au château contemporain à partir d'exemples aubois et en développant les thématiques suivantes : les fonctions du château, l'architecture et le décor, la vie de château, les restaurations. Elle permet de découvrir des personnages illustres et les familles qui ont marqué notre territoire et l'histoire de France (comtes de Champagne, lignages de Dinteville ou de Mesgrigny, prince Xavier de Saxe, etc.). Le XXe siècle met en avant trois personnalités majeures dans la sauvegarde et la protection du patrimoine aubois, le comte François Chandon de Briailles au château de la Cordelière, la marquise de Maillé, Aliette de Rohan-Chabot, château de la Motte Tilly et l'action de Jean Scapula dans la redécouverte du château comtal d'Isle-Aumont.

L'exposition bénéficie d'une scénographie immersive, les objets et œuvres d'art illustreront le mode de vie de chaque époque. Une carte interactive regroupant un fonds iconographique important permet de localiser tous les châteaux du département.

Jusqu'au 1er octobre 2023, Salles Fichot, Hôtel-Dieu-le-Comte, entrée Cité du Vitrail

## 30. Gard

### Le Conseil départemental et le comité départemental olympique et sportif (CDOS) lancent un appel aux maires pour une labellisation Terre de Jeux

Le CDOS et le Conseil départemental souhaitent développer le réseau Terre de jeux dans le département pour créer une synergie entre les communes, le mouvement sportif et les écoles labellisées. Ce label permet aux communes labellisées de créer des actions sur les différents temps forts. 38 communes gardoises sont déjà labellisées. Il existe un label équivalent pour les écoles, intitulé Génération 2024.

Le département compte six centres de préparation aux jeux. Le Centre de Méjannes-le-Clap en fait partie. Alès agglomération, Beaucaire, Le Grau-du-Roi, Nîmes et Uzès complètent cette liste.

## 41. Loir-et-Cher

### Lancement du chèque sport-culture

Cette aide exceptionnelle d'une valeur de 41 euros maximum s'adresse à tous les jeunes de 8 à 18 ans domiciliés en Loir-et-Cher qui s'inscrivent pour la première fois dans un club de sport associatif affilié à une fédération agréée par l'État ou dans une école de musique, de chant, de théâtre ou de danse du département.

Cette aide exceptionnelle est également destinée à soutenir les clubs et associations du département, acteurs de l'animation du territoire.

## 45. Loiret

### Animations estivales Le Loiret au fil de l'eau

La collectivité a sélectionné 26 projets d'associations et communes du Loiret. Cette sélection s'accompagne d'un budget de plus de 100 000 €. Plage, guinguette, rassemblement de bateaux, etc., jusqu'au 16 septembre.

Par exemple, en juillet et en août, les samedis de 20h à 22h, se déroule la 4e édition d'Un samedi soir sur les quais à Gien. Au programme : marché nocturne, interventions musicales, magiciens, etc. À Beaugency, l'exposition photographique Au fil de la biodiversité sera accessible du 8 juillet au 1er septembre sur les quais des bords de Loire.

Avec son projet de restauration du Canal d'Orléans et de création d'une véloroute, le Département du Loiret porte un projet touristique fluvestre baptisé Loiret au fil de l'eau qui englobe les voies d'eau et voies cyclables des canaux d'Orléans, du Loing, de Briare et de la Loire. Ce projet s'inscrit notamment dans le schéma départemental de développement touristique, qui met l'accent sur le développement d'une offre fluviale et fluvestre, en tant qu'atout différenciant du Loiret.

## 47. Lot-et-Garonne

### Rivière Lot : passage à 130 km de navigabilité en continu d'Aiguillon jusqu'à Luzech

Il s'agit d'un projet dans lequel s'est engagé le Département depuis de nombreuses années et qui deviendra très prochainement réalité grâce à un dispositif original : le transbordeur.
Solution innovante et originale, ce chariot élévateur à bateau permettra aux navigateurs de franchir le barrage de Fumel, dernier obstacle au développement de l'activité fluviale touristique entre les départements du Lot-et-Garonne et du Lot. Celui-ci fonctionne grâce à la pression hydraulique et roule à l'électrique : une solution écologique, rapide et multifonctions, puisqu'elle pourra également servir à l'entretien des bateaux.
Assemblé et testé sur le site de Fumel en avril dernier, le transbordeur est fonctionnel. Il ne manque plus que la piste, dont les travaux ont commencé pour une mise en service prévue en avril 2024.
Dès lors, c'est une nouvelle perspective de navigation qui s'ouvrira aux plaisanciers en attirant des adeptes mais aussi des acteurs proposant des croisières et locations.

## 53. Mayenne

### Les maisons éclusières

Les maisons éclusières sont initialement imaginées et construites pour servir de logements de fonction pour les éclusiers en charge des écluses présents le long de la Mayenne. Ces maisons éclusières appartiennent au Conseil départemental de la Mayenne.
Également propriétaires des 85,7 kilomètres de la rivière la Mayenne et du chemin de halage, le Département souhaite valoriser ces ressources et en faire profiter les marcheurs, les cyclistes et les itinérants, les Mayennais comme les touristes.
Des saisonniers sont chargés des écluses, l'été, pour permettre le passage des navigants estivaux. Pour développer le tourisme et l'attractivité du territoire, le Conseil départemental lance régulièrement des appels à projets sur ces maisons éclusières afin de proposer aux Mayennais et aux touristes, une offre diversifiée d'activités et de services le long de la rivière. Restauration, hébergement, gîtes, activités associatives, culturelles, épiceries ou encore des ateliers plus originaux avec des artisans spécialisés comme une coutellerie et un facteur d'accordéons.
Parmi les 36 maisons éclusières appartenant au Département, 8 d'entre elles sont animées par différents projets.

## 59. Nord

### 1000 places pour la coupe du monde de rugby

J-100 avant la Coupe du monde de rugby : le Département du Nord offre plus de 1 000 places aux licenciés pour les matchs au stade Pierre Mauroy !
Dans le cadre de la Coupe du monde de rugby 2023, cinq matchs seront accueillis dans le Nord et le Département accompagne cet événement en lien avec la Métropole européenne de Lille. Il va offrir plus de 1 000 places aux jeunes licenciés des clubs de rugby du Nord et proposera également aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance d'assister à ces moments intenses d'émotion et de sport.

## 69. Rhône

### Programmation estivale au musée Gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal

Les jeudis du 13 juillet au 7 septembre, le public pourra participer à un véritable tour d'horizon des musiques méditerranéennes : Espagne, Balkans, Égypte, Grèce, etc. De nombreux groupes animeront les soirées estivales sous un chapiteau, installé au cœur du site archéologique.

Avant les concerts de l'été, le musée propose aux visiteurs des animations pour toute la famille. Pendant que les enfants s'initient aux jeux romains (balle céleste, marelle, jeux des noix, etc.), les plus grands peuvent bénéficier d'une visite flash pour découvrir le musée et le site archéologique.

Du jeudi 6 au dimanche 9 juillet, le musée et sites gallo-romains organise, en partenariat avec le festival Jazz à Vienne, trois concerts et un brunch musical autour du jazz. Des visites flash seront proposées sur réservation le jeudi, vendredi et samedi à 17h30 avant les concerts.
Le week-end du 23 et 24 septembre, le musée propose de prolonger l'été avec Vinalia, festival des cultures gastronomiques. C'est l'événement de cette année !

## 76. Seine-Maritime

### Le Département lance son application de visite des sites et musées départementaux

Application numérique « Sites et musées 76 », disponible dès maintenant sur Play Store et Apple Store.

L'application nommée « Sites et musées 76 » présente les six sites et musées départementaux, que sont le parc de Clères, le musée Victor Hugo, le château de Martainville - musée des traditions et arts normands, l'abbaye de Jumièges, les jardins de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de- Boscherville et le théâtre romain de Lillebonne, par l'agenda culturel de chaque site et des parcours de visites thématiques. Sur l'application, ces derniers sont matérialisés par des cartes interactives intégrant des points d'intérêts pour diriger les visiteurs dans leur visite tout en leur apportant des informations culturelles.

### L'exposition Le spleen d'Ulysse de Nikos Aliagas présentée à l'abbaye de Jumièges

En lien avec l'Armada de Rouen, le Département de la Seine-Maritime présente l'exposition monographique et rétrospective Le spleen d'Ulysse de Nikos Aliagas, exposée jusqu'au 31 octobre 2023, au logis abbatial de l'abbaye de Jumièges.

Pour cette exposition, Nikos Aliagas a conçu un projet dans lequel dialoguent toutes les images de son vocabulaire artistique : la Grèce et la Méditerranée, les portraits, les paysages, les mains, les objets qui disent l'au-delà.

L'exposition entrera ainsi en correspondance avec l'Armada, plus grand rassemblement mondial de voiliers, pour lequel le Département de la Seine-Maritime est un partenaire historique. Avec pour fil rouge la figure d'Ulysse, archétype du voyageur et du navigateur, l'exposition réunira une cinquantaine d'œuvres dans le logis abbatial, ancien habitat du père abbé de l'abbaye de Jumièges.

Cette exposition est accompagnée d'un ouvrage, Le spleen d'Ulysse, reprenant l'ensemble des photos présentées au logis abbatial de Jumièges.

## 78. Yvelines

### Label Artisans du tourisme

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France - Yvelines et le Département s'engagent à soutenir l'Artisanat d'exception, à valoriser la production locale, la créativité des artisans et à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Dans cette dynamique, à l'occasion de la Semaine Nationale de l'Artisanat, la première cérémonie de remise du label « Artisan du tourisme » des Yvelines s'est tenu en juin au Domaine de Mme Elisabeth à Versailles. L'objectif : récompenser et promouvoir l'excellence artisanale yvelinoise.

Mis en place en 2019 dans le département des Hauts-de-Seine, le label « Artisan du tourisme » récompense et distingue des artisans ayant à cœur de proposer des produits de grande qualité et de partager les secrets de leurs métiers avec des visiteurs locaux, français et étrangers.

## 80. Somme

### Construction de la future Bibliothèque départementale de la Somme à Amiens

Le Conseil départemental de la Somme a décidé de construire un bâtiment neuf de 2 260 m² pour remplacer les locaux vieillissants et inadaptés de sa Bibliothèque départementale situés chemin du Thil à Amiens. Destinée aux professionnels et bénévoles de la lecture publique, ce nouvel équipement accueillera l'équipe en charge de la mise en oeuvre de la politique de lecture publique départementale et sera construite devant l'actuel site annexe des Archives départementales de la Somme, avenue Paul Claudel à Amiens.

Le concours de maîtrise d'œuvre architecturale a été gagné par l'agence HEMAA Architectes.

### 1er « Festival des Bistrots » jusqu'au 19 août 2023 !

Les notes de musique vont bientôt résonner dans les villes et villages de la Somme ! Lieu convivial et festif, assurant le lien social dans nos communes, les cafés et Bistrots de Pays sont des lieux incontournables de rencontre.

Ils accueilleront la 1ère édition du Festival des Bistrots qui se déroulera jusqu'au 19 août 2023 dans toute la Somme, avec 11 concerts dans les bistrots, joués par 12 groupes de musique regroupant un peu plus de 40 musiciens, de tous styles : Jazz français, soul, folk festif, pop, rock, chansons et musiques traditionnelles ou encore reggae...

### La commune d'Armancourt, plus petite commune de France labellisée Terre de Jeux !

La commune d'Armancourt, située à l'est du département, 32 habitants, est officiellement labellisée Terre de Jeux 2024. C'est à ce jour la plus petite commune de France à bénéficier de ce label porté par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024.

Cette labellisation témoigne de la mobilisation de la commune ainsi que du Conseil départemental qui, aux côtés du Comité départemental olympique et sportif (CDOS 80) et de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités (AMF 80) souhaitent fédérer l'ensemble des collectivités samariennes dans une dynamique commune autour des Jeux de Paris 2024.

## 91. Essonne

### Essonne Mécénat : pour que rayonne un patrimoine public d'exception

Domaines de Chamarande et de Méréville, Maison atelier Foujita, musée français de la photographie... Certains joyaux culturels et environnementaux du Département nécessitent d'importants investissements en vue de leur conservation mais aussi pour les rendre accessibles à tous dans les meilleures conditions.

Grâce à la fondation Essonne Mécénat et à la générosité des mécènes, il sera possible de :

- préserver, restaurer et valoriser le patrimoine ;
- conserver, restaurer et acquérir des œuvres et objets d'art pouvant compléter les collections des musées et domaines départementaux.

Les fonds collectés seront affectés à des sites et programmes de travaux bien identifiés, selon les priorités définies par le conseil exécutif d'Essonne Mécénat, en accord avec la volonté du mécène. Essonne Mécénat est par ailleurs la première fondation à l'échelle départementale à être abritée par la Fondation du patrimoine.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour mission de sauvegarder et de valoriser :

- le patrimoine rural non protégé bâti (maisons, églises, ponts, patrimoine industriel, mobilier...)
- le patrimoine protégé et naturel.

En lien avec les principaux acteurs du secteur et de l'État, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux et mobilise le mécénat d'entreprise.

Livres

LES CHOIX

# LITTÉRAIRES

## DE SIMON HOUDEBERT

**Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.**

**Elisabeth Borne, la secrète, par Bérengère BONTE**

La journaliste Bérengère Bonte, biographe de figures politiques de premier plan, dresse le portrait d'une femme secrète au parcours sans faute, jusqu'à son accession à Matignon en mai 2022. Deuxième personnalité publique de l'Etat, jusqu'où montera-t-elle ? Qui est cette résiliente qui déjoue les pronostics à Matignon et jusqu'où peut-elle aller ? Au bout d'un an à Matignon, Elisabeth Borne a déjà battu le record de longévité de la seule femme Premier ministre avant elle, Edith Cresson.

Mieux, celle qui était qualifiée de " techno " y parvient sans majorité à l'Assemblée, résistant à toutes les motions de censure et impressionne par sa façon de mener la concertation avec les partenaires sociaux comme les ténors du Parlement sur le serpent de mer qu'est la réforme des retraites. Mais qui est réellement cette pupille de la Nation au passé douloureux qui semble encaisser les coups sans les rendre ? Qui est ce bourreau de travail à l'insondable vie privée ? Est-elle finalement techno ou politique ? intransigeante ? loyale ? drôle ? Après un an d'enquête et de nombreux entretiens, du cabinet et Ségolène Royal à la RATP qu'elle a présidée, de Normandie en Poitou Charentes en passant par la mairie de Paris et des confidences d'Elisabeth Borne elle-même, Bérengère Bonte raconte le parcours d'une ingénieure " X Ponts ". D'une préfète féministe qui dédie son mandat aux rêves des petites filles mais réduisit autrefois son congé maternité au strict minimum. D'une ascète que certains collaborateurs décrivent comme la reine du barbecue. A-t-elle une revanche à prendre pour son père " jamais totalement revenu des camps " ? En qui a-t-elle vraiment confiance ? Est-elle encore de gauche ? A-t-elle des modèles en politique ? Des passions autres ? Voici l'histoire d'une coureuse de fond qui construit son parcours, étape après étape, sans intention de s'arrêter.

**Reconquérir le sacré, par Sonia MABROUK**

Entre témoignage intime et pamphlet sur nos sociétés désenchantées, le nouveau livre de Sonia Mabrouk invite le lecteur à s'ouvrir pleinement au monde, et à ne plus refuser ce qu'il ne comprend pas. Sa conversion au sacré s'est faite en plusieurs étapes. Ce ne fut pas une révélation brutale et soudaine ; plutôt une succession de moments à la fois intimes et universels, un cheminement dans le temps vers des

fragments de sacré, une compréhension de quelque chose qui nous précède et qui nous suit, qui en tout cas nous dépasse.

**La blessure et le rebond - Dans la boîte noire de l'Etat face à la crise, par Aurélien ROUSSEAU**

Au cours des dernières années, Aurélien ROUSSEAU été, dans des fonctions différentes, un des acteurs de la réponse de la puissance publique à des crises majeures, attentats de 2015, incendie de Notre-Dame de Paris ou, pendant dix-huit mois, la pandémie de Covid-19. Au cours de cette dernière tempête une conviction s'est imposée à lui : il est nécessaire, pour préserver notre fragile contrat social, de se dire un peu plus, un peu mieux, comment les choses de l'Etat se jouent, les décisions se prennent, les intuitions se construisent...

La démocratie a besoin d'être éclairée par une lumière plus sereine sur son fonctionnement si elle ne veut pas être prise dans le faisceau blafard du projecteur des populismes. La crise sanitaire a profondément changé nos vies depuis janvier 2020. Elle n'est pas un objet froid que l'on pourrait déjà mettre à distance, comme pour l'examiner en laboratoire. Pour chacun de nous, elle mêle l'expérience intime, celle qui a transformé nos vies, et le sentiment d'avoir vu s'écrire une page d'histoire, sous nos yeux, dans le chaos de l'incertitude, des blessures et des rebonds.

La part personnelle de cette histoire, on peut préférer la garder pour soi, car la douleur est trop vive pour certains, la pudeur l'emporte pour d'autres, ou simplement pour ne pas donner l'impression de vouloir imposer un récit officiel. C'est l'objet de ce livre que de tenter cette plongée. Ce n'est qu'une exploration d'une infime partie des eaux profondes. C'est une brique personnelle, dans un travail de longue haleine, mais il faut prendre le risque de poser une première pierre, il faut prendre le risque de dire la part de l'intime au coeur de cette bataille, avant que l'érosion de la mémoire ne fasse son propre travail

**Les Roosevelt - Une dynastie américaine, par Georges AYACHE**

Plus encore que les Kennedy, le clan Roosevelt est LA dynastie politique américaine par excellence. Sa longévité s'étend sur trois siècles, elle recense plusieurs héros patriotes lors de l'épopée de la fondation des États-Unis, et elle compte dans ses rangs de grands businessmen et philanthropes typiques de l'aristocratie new-yorkaise du XXe siècle naissant. Surtout, cette famille d'origine hollandaise – bien vite scindée entre deux branches distinctes, celle de Hyde Park et celle d'Oyster Bay – donne deux grands présidents. Theodore (au pouvoir entre 1901 et 1909) puis Franklin (à la tête du pays de 1933 à 1945) guident une Amérique agitée par deux guerres mondiales et la Grande Dépression. Le premier, républicain, est l'un des quatre présidents à avoir son visage gravé dans le rocher du mont Rushmore, tandis que le second, démocrate et élu à quatre reprises à la Maison Blanche, initie entre autres le fameux New Deal et rompt avec l'isolationnisme caractéristique des États-Unis.
Mais le parcours de cette famille est loin d'être une simple histoire d'hommes : Eleanor Roosevelt, femme de Franklin mais aussi grande diplomate et militante, est aujourd'hui encore le modèle parfait de la First Lady ; tandis qu'Alice Roosevelt, fille de Theodore, rebelle et féministe avant l'heure, fut en son temps une superstar mondiale.
Cet ouvrage, digne des meilleures sagas historiques, est le récit d'un pays, d'une famille, mais aussi de nombreux destins, certes liés mais tous uniques.

**Le mage du Kremlin, par Giuliano Da Empoli**

On l'appelait le "mage du Kremlin" . L'énigmatique Vadim Baranov fut metteur en scène puis producteur d'émissions de télé-réalité avant de devenir l'éminence grise de Poutine, dit le Tsar. Après sa démission du poste de conseiller politique, les légendes sur son compte se multiplient, sans que nul puisse démêler le faux du vrai. Jusqu'à ce que, une nuit, il confie son histoire au narrateur de ce livre...
Ce récit nous plonge au coeur du pouvoir russe, où courtisans et oligarques se livrent une guerre de tous les instants. Et où Vadim, devenu le principal spin doctor du régime, transforme un pays entier en un théâtre politique, où il n'est d'autre réalité que l'accomplissement des souhaits du Tsar. Mais Vadim n'est pas un ambitieux comme les autres : entraîné dans les arcanes de plus en plus sombres du système qu'il a contribué à construire, ce poète égaré parmi les loups fera tout pour s'en sortir.
De la guerre en Tchétchénie à la crise ukrainienne, en passant par les Jeux olympiques de Sotchi, Le mage du Kremlin est le grand roman de la Russie contemporaine. Dévoilant les dessous de l'ère Poutine, il offre une sublime méditation sur le pouvoir.

# GRAND PRIX LITTÉRAIRE

**Date limite d'envoi des œuvres 30 juin 2023**

**Règlement concours**
intitulé « Prix des Départements », avec 2 catégories :

- **Grand Prix**

La participation au Grand Prix littéraire s'adresse aux auteurs francophones, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans la thématique des essais : témoignages, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques et se rapportant aux départements. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

- **Prix spécial**

La participation au Prix spécial littéraire s'adresse aux élus et agents de collectivités départementale, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans toute thématique. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

***Article 1 : Ouverture du concours***
Le concours est ouvert du 1er mars 2022 au 30 juin 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

***Article 2 : Inscription et participation au concours***
Les œuvres présentées devront parvenir au bureau parisien du Journal des Départements (46 quai Louis Blériot 75016 Paris), avant la date de clôture, en trois exemplaires. Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé.

Pour chaque envoi, l'éditeur ou l'auteur indiquera les informations suivantes : Prénom, nom, état civil, Pseudonyme de l'auteur (si utilisé) , Courriel de l'éditeur ou de l'auteur.

Les ouvrages ne sont pas retournés.

***Article 3 : Jury, vote et résultats***
Un Jury composé de 7 personnes qualifiées (écrivains, acteurs publics, personnes issues des médias et de la presse...), présidé par Catherine Nay, choisira les meilleurs textes.
Le scrutin se fait à la majorité absolue, les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions.
Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.
Les résultats seront annoncés le 14 septembre lors de la manifestation des D d'Or.

***Article 4 : Prix et Récompenses.***
Les deux catégories donnent lieu à un **trophée,** un **diplôme et un chèque de 2 500 €**.
Des articles de presse seront consacrés aux auteurs dans les différents médias du groupe Delbo Presse avec 1 page de portrait et 1 page d'interview.
La remise solennelle des prix aura lieu le 14 septembre 2023 lors de la journée des D d'Or organisée par Le Journal des Départements.
Le Prix spécial sera remis par le Président du Conseil départemental de la Vienne.

**Article 5. Droits de propriété littéraire et artistique.**
Il est entendu que :
L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit aux organisateurs et au Jury du Prix du Journal des départements la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.
De plus, les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos prises lors de la remise des prix soient publiées sur le site du concours et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

# GRAND PRIX LITTÉRAIRE

## SEPTEMBRE 2023

## CANDIDATEZ !

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

la vienne LE DÉPARTEMENT

futuroscope

# Cérémonie des D d'Or 2023

**14 SEPTEMBRE 2023**

# BEL ÉTÉ À TOUS...

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

la vienne LE DÉPARTEMENT

futuroscope